



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 5B

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5B

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[25 juillet 2008]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Introduction	7
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
2. Coordination avec les services d'audit interne	8
3. Principales recommandations	8
B. Constatations et recommandations détaillées	9
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	9
2. Aperçu général de la situation financière	12
3. État des recettes et des dépenses	13
4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	22
5. Charges liées à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	27
6. Informations fournies avec les états financiers	29
7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	30
8. Gestion des achats et des marchés	30
9. Gestion des biens durables	31
10. Gestion des ressources humaines	35
11. Informatique	37
12. Gestion des programmes et des projets	39
13. Activités productrices de recettes	41
14. Gestion des voyages	43
15. Fonction d'audit interne	44
16. Constatations des audits internes	46
17. Passation par profits et pertes et cessions	47
18. Versements à titre gracieux	48

19. Cas de fraude ou de présomption de fraude	48
C. Remerciements	48
Annexe : État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	49
III. Opinion des commissaires aux comptes	58
IV. États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007	59
État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007	59
État II. Actif, passif et réserves et solde des fonds au 31 décembre 2007	61
État III. Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2007	62
État IV. Ouvertures de crédit pour l'exercice biennal 2006-2007, au 31 décembre 2007	63
État V. Recettes et autres rentrées de fonds, dépenses et décaissements, et variations des réserves et des soldes des fonds (ensemble des ressources financières) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007	64
État VI. État au 31 décembre 2007 des engagements approuvés et des ouvertures de crédits ..	65
État VII. État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : ressources ordinaires, fonds supplémentaires et fonds de secours d'urgence et de relèvement	66
État VII.1. État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : ressources ordinaires	71
État VII.2. État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : fonds supplémentaires	75
État VII-3. État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : fonds de secours d'urgence et de relèvement.	79
Tableau 1. Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007	83
Tableau 2. Sommes à recevoir au 31 décembre 2007 au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires et des secours d'urgence et du relèvement	92
Tableau 3. Fonds d'affectation spéciale, montants reçus, décaissements et soldes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007	95

Annexes

I. Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour 2006 et 2007	109
II. Glossaire	111

Lettres d'envoi

Le 21 mai 2008

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance établis par le Contrôleur pour l'exercice biennal 2006-2007.

Il est également donné copie des états financiers au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice générale
(Signé) Ann M. **Veneman**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
et Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

Introduction

1. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait tenir ci-après le rapport financier sur ses comptes, assorti de 10 états et 3 tableaux. Les états I à IV sont présentés conformément aux modèles adoptés par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) en vue de l'harmonisation des comptes des organismes des Nations Unies. Le rapport financier récapitule les résultats financiers des activités de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Recettes

2. Le montant total des recettes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2006-2007 se chiffre à 5 milliards 765 millions de dollars. Les recettes se répartissent comme suit : 2 milliards 133 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, 2 milliards 503 millions de dollars au titre des autres ressources (ordinaires) et 1 milliard 129 millions de dollars au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence. En ventilant ces recettes en fonction de leur origine, on obtient que 58 % (3 milliards 320 millions de dollars) proviennent de gouvernements, 29 % (1 milliard 667 millions de dollars) des campagnes de collecte de fonds, de la vente de cartes de vœux et de dons individuels, et 6 % (366 millions de dollars) de sources diverses, notamment de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif compte tenu des fluctuations des taux d'intérêt et de change. En outre, des contributions d'un montant total de 412 millions de dollars (7 %) ont été reçues en vertu d'arrangements interorganisations.

Dépenses

3. Les dépenses de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2006-2007 se chiffrent à 5 milliards 104 millions de dollars, dont 1 milliard 575 millions de dollars et 1 milliard 994 millions de dollars ont été imputés, au titre de la coopération opérationnelle, sur les ressources ordinaires et les autres ressources (ordinaires), respectivement, et 1 milliard 365 millions de dollars sur les autres ressources affectées aux opérations d'urgence. Le solde correspond à des dépenses de gestion et d'administration (149 millions de dollars) et de sécurité (21 millions de dollars).

Livraisons appuyées par le Fonds

4. Durant l'exercice biennal 2006-2007, l'UNICEF a appuyé la livraison, pour le compte de tiers, de fournitures d'un montant total estimé à 506 millions de dollars. Les coûts correspondants ne figurent pas dans les comptes, bien que ces opérations soient gérées par les services administratifs du Fonds.

Fonds d'affectation spéciale

5. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, les rentrées se chiffrent à 1 milliard 602 millions de dollars et les décaissements et engagements de dépenses à 1 milliard 630 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas pris en compte dans les recettes de l'UNICEF : ils correspondent à des ressources affectées que diverses entités (gouvernements, autres

organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales notamment) versent au Fonds pour financer l'achat de fournitures, principalement, mais aussi pour que le Fonds assure des services en leur nom; ils comprennent également des fonds que versent des gouvernements, dans le cadre d'un parrainage, pour couvrir les dépenses liées au Programme des administrateurs auxiliaires.

Disponibilités et placements

6. Au 31 décembre 2007, le montant total des disponibilités et des placements de l'UNICEF se chiffrait à 2 milliards 675 millions de dollars, y compris le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale (315 millions de dollars). Quelque 2 milliards 101 millions de dollars se trouvaient sur des comptes de dépôt à terme rémunérés, 445 millions de dollars prenaient la forme de placements et 128 millions de dollars étaient en dépôt sur des comptes courants. Le montant total de l'encaisse se chiffrait à 1 million de dollars.

Programmes approuvés

7. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Conseil d'administration a approuvé un montant de 6 milliards 225 millions de dollars au titre de nouveaux programmes en faveur de l'enfance dans des pays avec lesquels l'UNICEF coopère, ainsi que de projets régionaux et interrégionaux. Ce montant comprend 2 milliards 527 millions de dollars pour des programmes devant être financés au moyen des ressources ordinaires et 2 milliards 581 millions de dollars pour des projets que le Conseil a approuvés, les jugeant dignes d'être soutenus, et qui ont été financés au moyen des fonds supplémentaires dont les donateurs avaient annoncé le versement pendant l'exercice biennal. Sont également compris 1 milliard 117 millions de dollars pour des projets financés à l'aide de contributions annoncées au titre des secours d'urgence et du relèvement.

La Directrice générale du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance
(Signé) Ann M. **Veneman**

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. À cette fin, il s'est rendu dans 36 bureaux extérieurs, notamment dans les bureaux régionaux, à la Division du secteur privé, à Genève, et à la Division des approvisionnements, à Copenhague, et a examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

Le Comité a également donné suite à certaines demandes particulières du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale.

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (voir chap. III).

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient les recommandations figurant dans son rapport relatif à l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/5/Add.2, chap. II) qui n'avaient pas encore été mises en œuvre, et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois. Sur 96 recommandations, 82 avaient été appliquées dans leur intégralité, 13 étaient toujours en cours de mise en œuvre et seulement une devait encore être appliquée.

Aperçu général de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 5 milliards 760 millions de dollars, contre 4 milliards 720 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 22 %. Le montant des dépenses s'est établi à 5 milliards 100 millions de dollars, contre 3 milliards 790 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 35 %. Le résultat est un excédent de 639 millions de dollars, après passations par profits et pertes et ajustements sur exercices antérieurs, à comparer à l'excédent de 912 millions de dollars de l'exercice précédent. Le montant de l'actif a augmenté de 24 %, soit 668 millions de dollars, passant de 2 milliards 770 millions de dollars à la fin de 2005 à 3 milliards 440 millions de dollars au 31 décembre 2007. L'augmentation enregistrée résulte, à hauteur de 445 millions de dollars, de placements en valeurs mobilières. Le montant du passif, pour sa part, a légèrement diminué, passant de 778,8 millions de dollars à la fin de 2005 à 799,3 millions de dollars au 31 décembre 2007. Quant au montant total des réserves et du solde des fonds, il a augmenté, passant de 1 milliard 990 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal 2004-2005 à 2 milliards 640 millions de dollars au 31 décembre 2007.

Engagements non réglés

Le Comité a constaté que l'UNICEF avait annulé des engagements non réglés au titre d'exercices antérieurs, pour un montant de 45 320 000 dollars, sans procéder aux ajustements nécessaires sur les réserves en début d'exercice : le montant de 25 790 000 dollars, pour lequel le crédit alloué dans le budget-programme était toujours ouvert, a été déduit des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007, tandis que le montant de 19 530 000 dollars, pour lequel le crédit alloué était déjà fermé, a été comptabilisé comme recettes.

Encaisse et dépôts à terme

Au 31 décembre 2007, l'UNICEF n'avait toujours pas procédé aux ajustements concernant les dépôts non encaissés (5 710 000 dollars), les frais bancaires (1 910 000 dollars) et les chèques périmés (174 859 dollars).

En outre, le Comité a relevé que le solde des comptes bancaires des bureaux extérieurs tel qu'il apparaissait dans le Système financier logistique du Fonds, qui repose sur le progiciel de gestion intégré SAP, dépassait de 344 492 dollars le solde enregistré par les bureaux extérieurs à la fin de l'exercice biennal considéré.

Contributions à recevoir

Le solde de 5 millions de dollars du compte intitulé Provision pour contributions à recevoir non recouvrables est demeuré inchangé depuis que ce compte a été créé en 1997. Or, de 2000 à 2005, des sommes d'un montant total de 30 980 000 dollars ont été passées par profits et pertes et déduites des recettes en tant que contributions non recouvrables. Pour l'exercice biennal en cours, un nouveau montant de 19 480 000 dollars a été sorti du bilan. La provision de 5 millions de dollars initialement constituée au titre des contributions à recevoir non recouvrables doit donc être revue.

Biens fonciers

L'UNICEF détient les titres fonciers ou les actes de cession en sa faveur de plusieurs parcelles de terrain dans quatre pays, mais ne mentionne ces parcelles ni dans ses comptes ni dans les notes relatives à ses états financiers.

Location de bâtiments

En janvier 1994, l'UNICEF a conclu avec United Nations Development Corporation (UNDC) un nouveau contrat de location de son siège, sis au 3, United Nations Plaza, à New York, en vertu duquel à l'expiration du bail, en 2026, le Fonds serait en mesure d'acquérir le droit de propriété du bâtiment contre 1 dollar symbolique, à condition de l'occuper et de l'entretenir sans interruption jusqu'à cette date. Les termes du contrat de location ont été précisés dans les notes relatives aux états financiers. À ce jour, l'UNICEF a versé environ 82 millions de dollars au titre du loyer, le montant réel des versements futurs étant estimé à 109 millions de dollars.

Prestations dues à la cessation de service, notamment au titre de l'assurance maladie

Le montant qui figure dans les notes relatives aux états financiers de l'exercice considéré au titre des prestations dues à la cessation de service est égal à 378 020 000 dollars, dont 292 380 000 dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 45 150 000 dollars pour les reliquats de congés payés et 40 490 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement.

Le montant indiqué de 292 380 000 dollars à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se fonde sur l'estimation faite au 31 décembre 2005 par le précédent actuaire-conseil, étant donné que le nouveau n'avait pas encore communiqué l'estimation révisée établie à la fin de 2007 au moment où l'on mettait au point les états financiers. L'UNICEF avait porté sa réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de 60 millions de dollars au 31 décembre 2005 à 150 millions de dollars au 31 décembre 2007.

Préparation de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Donnant suite aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/350), le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur les progrès accomplis par l'UNICEF dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sur la mise au point ou mise à niveau de tout progiciel de gestion intégré connexe. Au 30 avril 2008, l'UNICEF n'avait établi aucun plan de mise en application des normes IPSAS. Il a fait savoir, toutefois, qu'il avait analysé les principales incidences de ces normes sur ses pratiques de fonctionnement, que les prévisions de dépenses concernant l'adoption des normes IPSAS avaient été approuvées et qu'une équipe de projet était en cours de recrutement. Le Comité estime qu'il faut aller plus vite dans la préparation de la mise en application des normes IPSAS.

Gestion des achats et des marchés

À la Division du secteur privé, aucun document n'a permis d'attester que les prestations des fournisseurs faisaient l'objet d'une évaluation. Il existe donc un risque que des documents d'appel d'offres soient adressés à des fournisseurs dont les prestations n'ont pas été satisfaisantes par le passé.

Dans trois bureaux de pays, pas moins de 240 jours de retard ont été constatés dans la livraison d'articles achetés.

Consultants, experts et personnel temporaire

L'examen des contrats de louage de services de consultants, d'experts et d'agents temporaires auquel a procédé le Comité a révélé un certain nombre de lacunes dans les pratiques d'engagement de plusieurs bureaux régionaux et antennes, notamment la prorogation de contrats au-delà de la durée autorisée.

Gestion des programmes et des projets

Dans plusieurs bureaux extérieurs, l'UNICEF n'a pas comparé les produits effectivement obtenus aux plans de travail annuels. Parfois, les résultats escomptés n'étaient pas définis en termes précis et mesurables. Aussi n'a-t-il pas été possible, dans ces bureaux, d'évaluer de manière satisfaisante l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes et les projets avaient été exécutés.

Activités productrices de recettes

Bien que les comités nationaux pour l'UNICEF soient autorisés à prélever 25 % des recettes tirées de la vente de cartes de vœux et de produits connexes, seuls 4 des 36 comités ayant soumis leur déclaration finale de recettes et de dépenses en avaient prélevé moins de 25 %, contre 30 % à 100 % pour les 32 autres.

Audit interne

En principe, le Bureau de la vérification interne des comptes réalise un audit des bureaux de pays tous les cinq ans au moins. Or, de 2003 à 2007, 16 bureaux n'y ont pas été soumis, ce que l'UNICEF a justifié par des arguments vérifiables. Cela étant, les 16 bureaux en question ont été insérés dans le plan d'audit de 2008 et, au 30 juin 2008, 11 d'entre eux avaient vu leurs comptes vérifiés.

Constatations des auditeurs internes

Le Bureau de la vérification interne des comptes a vérifié les comptes de 50 bureaux de pays et 1 bureau de zone pendant l'exercice biennal. Sur les 385 observations formulées en 2007, 70 % avaient été suivies d'effet, tandis que 9 des 490 observations faites en 2006 devaient encore l'être, et ce dans un seul et même bureau de pays. Parmi les observations non suivies d'effet, 20 en 2007 et 2 en 2006 étaient considérées comme critiques. Le Comité estime qu'une suite doit leur être donnée sans délai.

Passation par profits et pertes et cessions

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNICEF a approuvé la passation par profits et pertes d'éléments d'actif d'un montant total de 20 980 000 dollars, dont 19 480 000 dollars correspondaient à des contributions à recevoir non recouvrables, 820 594 dollars à des stocks, 285 347 dollars à des créances non recouvrables et 393 749 dollars à d'autres éléments d'actif.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

L'UNICEF a signalé au Comité 58 cas de fraude ou de présomption de fraude pour l'exercice 2006-2007, contre 42 cas pour l'exercice 2004-2005.

Recommandations

Le Comité a tiré de son audit plusieurs recommandations, dont les principales figurent aux paragraphes 9 et 10 du présent rapport.

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNICEF au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à un examen de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'UNICEF et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

4. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a expressément demandé (A/59/736, par. 8), on trouvera dans le présent rapport des renseignements sur la répartition chronologique des recommandations des exercices biennaux précédents qui étaient en cours d'application ou n'avaient pas encore été appliquées. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 11 à 16.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'UNICEF, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis avec l'Administration. Pour la période considérée, il y a eu 43 lettres d'observations.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration de l'UNICEF, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

2. Coordination avec les services d'audit interne

8. Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau de la vérification interne des comptes. Afin d'éviter les chevauchements d'activités, il a tenu compte des vérifications effectuées par le Bureau au sein de l'UNICEF lors de l'établissement de son plan de travail et les résultats des vérifications internes effectuées dans les bureaux de pays ont fourni des éléments d'appréciation utiles pour la définition de ses priorités. Il a aussi examiné l'étendue de l'audit interne des activités du Bureau pour déterminer dans quelle mesure il pouvait se fier à ses travaux.

3. Principales recommandations

9. Le Comité recommande principalement à l'UNICEF de faire ce qui suit :

a) **Comptabiliser l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs en ajustant en conséquence les réserves et les soldes des fonds (par. 24);**

b) **Enregistrer l'annulation d'engagements relatifs à l'exercice en cours en tant que réduction des dépenses plutôt que comme recettes (par. 24);**

c) **Évaluer périodiquement la probabilité de recouvrement des montants inscrits en tant que contributions à recevoir et prévoir des provisions suffisantes pour tout montant jugé douteux (par. 31);**

d) **Suivre de près l'assistance en espèces consentie aux gouvernements pour s'assurer que ces fonds sont employés conformément aux objectifs des projets approuvés (par. 61);**

e) **Régler tous les cas d'assistance en espèces en instance (par. 61);**

f) **N'effectuer de nouveaux transferts d'espèces aux partenaires de réalisation qu'après que ceux-ci auront remis les rapports sur l'utilisation des fonds déjà reçus (par. 61);**

g) **Passer en revue tous les éléments de rapprochement apparaissant sur les états de rapprochement bancaires mensuels des bureaux extérieurs et apporter aux écritures les ajustements nécessaires immédiatement après chaque examen mensuel (par. 76);**

h) **Procéder à l'inventaire complet de tous ses biens fonciers et en rapprocher les résultats des éléments d'actifs s'y rapportant, afin d'en déterminer correctement la valeur pour l'inscrire dans les documents comptables (par. 96);**

i) **Mettre en place des mécanismes permettant de provisionner intégralement les charges liées à la cessation de service (par. 114);**

j) **Établir un plan exposant les diverses mesures à prendre en vue de la mise en œuvre complète des Normes comptables internationales pour le secteur public d'ici à 2010 (par. 121);**

k) **Prendre des mesures pour améliorer la fiabilité des inventaires établis dans les bureaux extérieurs (par. 146);**

l) **Examiner ses processus de gestion des biens durables et ses mécanismes de contrôle de sa comptabilité matières (par. 150);**

m) Veiller à ce que la Division du secteur privé fasse respecter la règle de gestion financière 9.04 relative aux recettes que les comités nationaux sont autorisés à conserver (par. 189).

10. Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 36, 42, 47, 52, 69, 79, 81, 83, 90, 102, 107, 117, 119, 126, 130, 141, 157, 164, 169, 171, 175, 179, 184, 190, 196, 200 et 206. Elles n'abordent pas la question des sanctions ou mesures disciplinaires que l'UNICEF pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant régulièrement failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds, des instructions administratives et des directives connexes.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

11. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

12. Sur un total de 96 recommandations, 82 (85 %) avaient été appliquées intégralement, 13 (14 %) étaient en cours d'application et 1 (1 %) n'avait pas été mise en œuvre (voir annexe I).

Recommandations en cours d'application

13. Les 13 recommandations de l'exercice 2004-2005 qui étaient toujours en cours d'application sont exposées en détail dans le tableau II.1.

Tableau II.1

Liste détaillée des recommandations qui étaient toujours en cours d'application

<i>Teneur de la recommandation</i>	<i>État d'avancement au 30 mars 2008</i>
1. Revoir la répartition des ressources par pays compte tenu de la disparité constatée entre les priorités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration de l'UNICEF et l'allocation de fonds supplémentaires	L'UNICEF a étudié les incidences de cette recommandation dans le contexte de l'examen des structures administratives et le Conseil d'administration a approuvé la création d'un comité consultatif en janvier 2008 pour procéder à une analyse du schéma d'allocation des ressources.
2. Modifier la présentation des états financiers en ce qui concerne le recouvrement des coûts (états I et IV) ou soumettre au Conseil d'administration une nouvelle définition des dépenses d'appui aux programmes	Depuis août 2006, l'UNICEF travaille en collaboration avec l'ONU et les autres membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement à l'établissement d'un règlement financier et de règles de gestion financière harmonisés que le Conseil d'administration approuvera par la suite.
3. Revoir les manuels et le supplément spécial au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF	La première version des règles de gestion financière harmonisées devait encore faire l'objet d'un examen et d'un consensus.

<i>Teneur de la recommandation</i>	<i>État d'avancement au 30 mars 2008</i>
4. Ajouter une annexe sur les déclarations financières et les virements de fonds aux accords conclus avec les comités nationaux	Le texte définitif de l'annexe n'est pas encore arrêté. Néanmoins, son contenu sera communiqué aux comités nationaux par une lettre officielle d'ici à la mi-avril 2008.
5. Harmoniser la comptabilisation des recettes provenant des collectes de fonds dans le secteur privé	Le Comité a noté que les modalités d'application étaient toujours à l'étude et que la date prévue pour l'application intégrale de la recommandation était synchronisée avec la mise en œuvre des normes IPSAS, qui devait intervenir au dernier trimestre de 2010.
6. Réviser le document E/ICEF/Organization/Rev.3 afin d'aligner les responsabilités de chaque service sur les engagements fondamentaux en faveur des enfants dans les situations d'urgence	Une équipe de projet a été constituée pour revoir la définition des responsabilités, une étude de cas a été effectuée et une note établie aux fins de l'application de la mesure recommandée.
7. Mettre à jour la liste des articles d'urgence autorisés	L'Administration procède en ce moment à la mise à jour non seulement de sa liste d'articles d'urgence autorisés, mais aussi de sa nouvelle stratégie d'approvisionnement, d'achat et d'entreposage qui repose sur les principes de la gestion par catégories de produits. Nouveau délai prévu indiqué par l'UNICEF pour l'achèvement de l'opération : troisième trimestre de 2008.
8. Aider les bureaux de pays à réaliser des évaluations plus détaillées conformément aux principaux engagements envers les enfants en situation d'urgence	Les travaux relatifs à la mise en place du système de suivi des résultats conçu pour les bureaux de pays et à l'organisation d'une formation connexe progressent et ce système a été pleinement appliqué au Bangladesh dans une version pilote. Dans l'optique du suivi assuré par le Comité, l'UNICEF prévoit une mise en œuvre intégrale au quatrième trimestre de 2008.
9. Déterminer des moyens d'évaluer rapidement et d'améliorer les capacités financières et administratives des partenaires de réalisation dans le cadre des situations d'urgence	Le Comité a relevé que le processus d'examen n'avait commencé qu'en février 2008, qu'un document de fond avait déjà été établi et que des questionnaires avaient été envoyés aux bureaux de pays. Délai prévu pour l'application intégrale de la recommandation : troisième trimestre de 2008.
10. Entretenir des contacts plus étroits avec le BSP afin de garantir que les procédures financières régissant l'exécution directe par le Bureau de projets de construction préservent les intérêts de l'UNICEF de façon adéquate	L'application de cette recommandation a été validée comme étant toujours en cours de progression au bureau de pays de Sri Lanka, sur la foi des documents présentés au Comité.

<i>Teneur de la recommandation</i>	<i>État d'avancement au 30 mars 2008</i>
11. Mener rapidement à bonne fin l'examen du plan d'assurance maladie, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies	L'UNICEF a fait savoir au Comité que l'examen recommandé n'avait pas pu être amorcé du fait que le poste de chef de la Section de l'assurance-maladie et de l'assurance-vie de l'ONU était resté vacant pendant une longue période. Toutefois, l'UNICEF continue d'appuyer la réalisation de l'étude et il participera activement à l'examen lorsqu'il aura redémarré.
12. Accélérer la mise en place du « vivier de compétences » de l'UNICEF pour les situations d'urgence	Au 31 décembre 2007, la mise en place du vivier de compétences était toujours planifiée dans le cadre de la phase 2 du système SAP de gestion des ressources humaines dont la mise en service est actuellement prévue au quatrième trimestre de 2008. L'UNICEF a contribué activement à faire avancer les travaux de planification pour l'exécution de la phase 2 au quatrième trimestre.
13. Revoir les accords de longue durée conclus avec les fournisseurs après avoir mis à jour la liste d'articles d'urgence autorisés	L'UNICEF a répondu qu'il procédait à la mise à jour de sa liste d'articles d'urgence autorisés et qu'il établissait également une nouvelle liste de sources d'approvisionnement, l'achèvement des opérations étant maintenant prévu au troisième trimestre de 2008. Il a ajouté qu'on s'employait à améliorer la stratégie d'achat et d'entreposage sur la base des principes de la gestion par catégories de produits et que les arrangements à long terme conclus avec les fournisseurs seraient ensuite révisés, comme le Comité l'avait recommandé.

Recommandations non appliquées

14. Le Comité a constaté qu'une recommandation n'avait pas été appliquée. Dans son précédent rapport, il avait recommandé à l'UNICEF de surveiller de plus près les dates prévues d'arrivée des commandes locales d'urgence et les dates d'établissement de ces commandes (A/61/5/Add.2, chap. II). L'UNICEF a indiqué que cette recommandation était en cours d'application mais la Division des approvisionnements à Copenhague a déclaré qu'il était impossible de surveiller les commandes locales car les bureaux extérieurs géraient leurs propres achats par l'intermédiaire du Système de gestion des programmes (ProMS) et que l'UNICEF ne disposait donc d'aucun moyen pratique pour extraire des informations du système ProMS aux fins de la surveillance. En outre, le Système financier et logistique SAP (Systems, Applications and Products) permettrait de surveiller les achats effectués localement, mais il ne serait introduit dans les bureaux extérieurs qu'en 2008 et 2009, a-t-on ajouté.

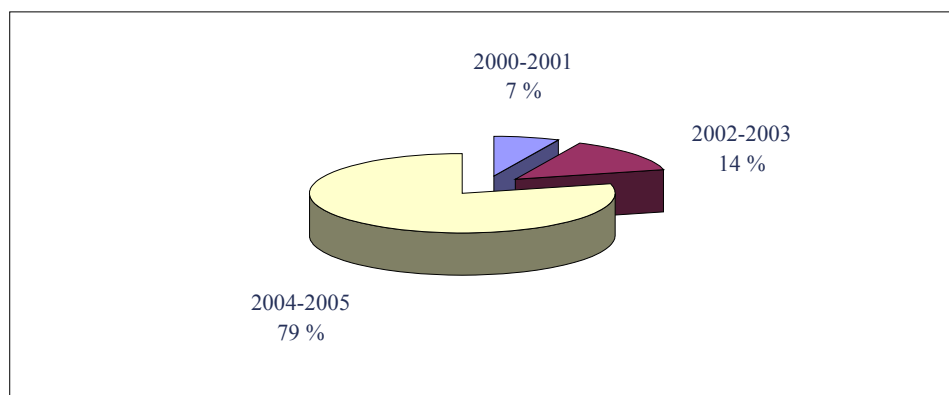
Répartition chronologique des recommandations antérieures

15. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices biennaux précédents qui étaient en cours d'application ou qui n'avaient pas encore été appliquées. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué à l'annexe I.

16. Sur les 14 recommandations qui étaient en cours d'application ou n'avaient pas encore été appliquées, 11 (soit 79 %) remontaient à l'exercice 2004-2005, 2 (soit 14 %) à l'exercice 2002-2003 et 1 (soit 7 %) à l'exercice 2000-2001, comme on le voit dans la figure II.I.

Figure II.I

État d'avancement de l'application des recommandations



2. Aperçu général de la situation financière

17. Les recettes de l'UNICEF se sont élevées à 5 milliards 760 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, contre 4 milliards 720 millions de dollars pour 2004-2005, soit une augmentation de 22 %. L'augmentation des recettes totales était due à une hausse des contributions volontaires, des intérêts créditeurs et des fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations. La hausse de 21 % des contributions volontaires, passées de 2 milliards 760 millions de dollars pour l'exercice antérieur à 3 milliards 350 millions de dollars pour l'exercice considéré, tenait principalement à une augmentation des ressources supplémentaires (55 %), mais aussi des ressources ordinaires (35 %) (voir le tableau II.2).

Tableau II.2
Comparaison des recettes de l'UNICEF, 2004-2005 et 2006-2007

Type de recettes	2004-2005		2006-2007		Augmentation/(diminution)	
	Montant ^a	Pourcentage	Montant ^a	Pourcentage	Montant ^a	Pourcentage
Ressources ordinaires	1 579	34	2 133	37	554	35
Fonds supplémentaires	1 616	34	2 503	43	887	55
Secours d'urgence et relèvement	1 520	32	1 129	20	(391)	(26)
Total	4 715		5 765		1 050	22

^a En millions de dollars des États-Unis.

18. La situation de trésorerie de l'UNICEF à la fin de l'exercice 2006-2007 était saine, les disponibilités représentant 65 % du total de l'actif. Les disponibilités à la fin de l'exercice n'avaient augmenté que de 2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les stocks détenus à la fin de 2007 étaient supérieurs de 80 % à ceux de la fin de 2005. Les principaux ratios financiers sont précisés dans le tableau II.3.

Tableau II.3
Principaux ratios financiers

Ratio	Exercice		Dividende et diviseur du ratio de 2007 ^a
	2004-2005	2006-2007	
Disponibilités/total de l'actif ^b	0,79	0,65	2 229/3 439
Disponibilités/total du passif ^c	2,82	2,79	2 229/799
Sommes à recevoir/total des disponibilités ^d	0,24	0,31	701/2 229
Engagements non réglés/total du passif ^e	0,36	0,34	274/799

^a En millions de dollars.

^b Un indicateur élevé dénote une situation financière saine.

^c Un indicateur bas dénote que les liquidités disponibles sont insuffisantes pour régler les dettes.

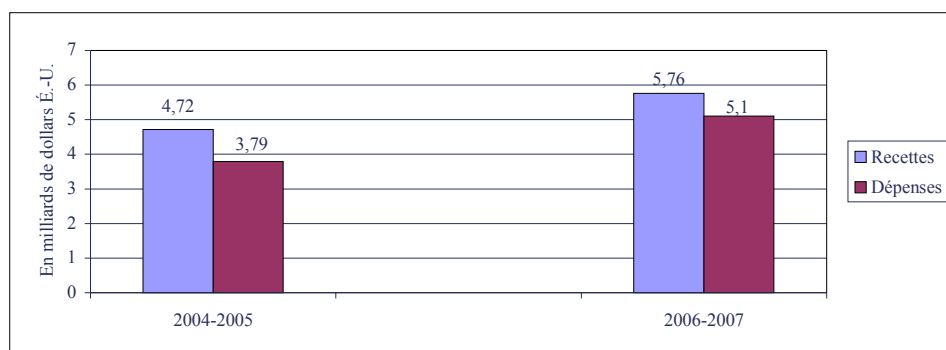
^d Un indicateur bas dénote une situation financière saine.

^e Un indicateur bas est un signe favorable, qui dénote qu'il n'y a pas d'accumulation d'obligations non réglées.

3. État des recettes et des dépenses

19. Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 5 milliards 760 millions de dollars, tandis que le montant des dépenses s'est établi à 5 milliards 100 millions de dollars, d'où un excédent, après passations par profits et pertes et ajustements sur exercices antérieurs, de 639 470 000 millions de dollars. La figure II.II permet de comparer les recettes et dépenses des exercices 2004-2005 et 2006-2007.

Figure II.II
Recettes et dépenses des exercices 2004-2005 et 2006-2007

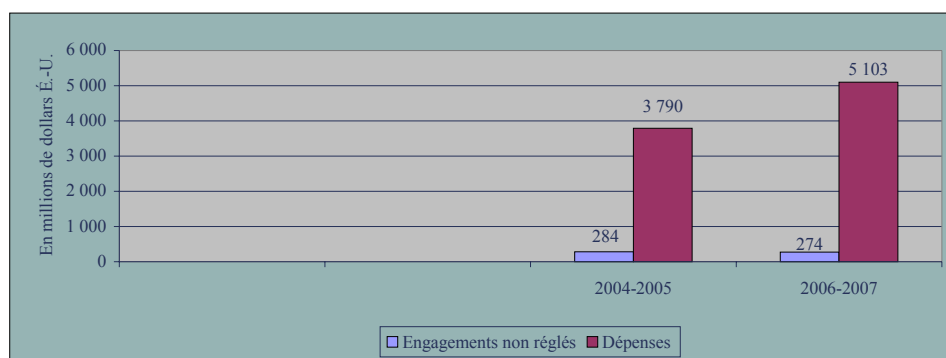


20. L'augmentation des dépenses de 1 milliard 31 millions de dollars, ou 35 %, était principalement due à une hausse de 1 milliard 33 millions de dollars des dépenses d'aide aux programmes.

Engagements non réglés

21. Au 31 décembre 2007, le montant des engagements non réglés s'élevait à 273 720 000 millions de dollars, soit 5 % du total des dépenses, en légère diminution de 10 millions (3,52 %) par rapport à l'exercice précédent. La figure II.III met en parallèle les montants des engagements non réglés et du total des dépenses pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

Figure II.III
Engagements non réglés comparés aux dépenses



Annulation d'engagements budgétaires en instance

22. Le Comité a noté que l'annulation des engagements souscrits au cours d'exercices antérieurs n'était pas correctement comptabilisée. Des engagements budgétaires en instance d'un montant de 25 790 000 dollars, relatifs à l'exercice 2004-2005 et pour lesquels des crédits alloués aux programmes étaient encore ouverts, ont été incorrectement déduits des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007, entraînant une sous-évaluation des dépenses de cet exercice. En outre,

l'annulation de 19 530 000 dollars d'engagements relatifs à l'exercice 2004-2005, pour lesquels les crédits alloués aux programmes étaient déjà clos, a été enregistrée sous la rubrique « recettes accessoires », ce qui a eu pour effet de surévaluer les recettes de l'exercice considéré.

23. De même, l'annulation d'engagements budgétaires souscrits dans la première année de l'exercice considéré mais dont les crédits avaient été clos a aussi été comptabilisée au titre des recettes accessoires.

24. Le Comité recommande à l'UNICEF : a) de comptabiliser l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs en ajustant en conséquence les réserves et les soldes des fonds; et b) d'enregistrer l'annulation d'engagements relatifs à l'exercice en cours en tant que réduction des dépenses plutôt que comme recettes.

25. L'UNICEF a fait remarquer que dans un souci de cohérence des données entre différentes périodes comptables et entre organismes, il prévoyait de maintenir en l'état la présentation des informations concernant ses engagements, tout en reconnaissant la nécessité de développer sa note relative aux principes comptables régissant le règlement des engagements.

Provision pour contributions à recevoir non recouvrables

26. L'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (État II) au 31 décembre 2007 comprend une provision pour contributions à recevoir non recouvrables d'un montant de 5 millions de dollars. La note 11 aux états financiers indique que c'est à la suite d'une recommandation formulée par le Comité que l'UNICEF maintient cette provision pour des contributions à recevoir qui pourraient n'être pas recouvrables. Le Comité des Commissaires aux comptes avait certes recommandé dans son rapport pour l'exercice biennal clos 1994-1995 (A/51/5/Add.2, chap. II, par. 37), que l'UNICEF constitue une réserve pour les sommes à recevoir dont le recouvrement est douteux afin que l'information financière relative à la valeur de réalisation de ses actifs soit exacte, mais sans préciser aucun montant.

27. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'UNICEF a comptabilisé une provision pour contributions à recevoir non recouvrables de 5 millions de dollars, mais ce montant est resté inchangé depuis, car les contributions non recouvrables passées par profits et pertes ont été déduites directement des recettes. Aucune provision supplémentaire n'a été inscrite au fur et à mesure des nouvelles annonces de contributions.

28. Les données et rapports comptables montrent que les promesses de contributions annoncées non recouvrables que l'UNICEF a passées par profits et pertes entre 2000 et 2007 ont varié selon l'exercice biennal de 8 120 000 dollars à 19 480 000 dollars, soit 5 % à 8 % des contributions à recevoir correspondant aux annonces faites durant l'exercice. Le tableau II.4 précise le détail des 50 460 000 dollars de contributions à recevoir qui ont été passés par profits et pertes au cours des quatre derniers exercices biennaux.

Tableau II.4
Passation par profits et pertes de contributions à recevoir

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant passé par profits et pertes</i>	<i>Solde des contributions à recevoir sur la base des annonces de l'exercice^a</i>	<i>Pourcentage passé par profits et pertes</i>
	<i>(En milliers de dollars)</i>		
2000-2001	10 411	190 352	5
2002-2003	12 453	261 962	5
2004-2005	8 119	178 380	5
2006-2007	19 479	242 653	8
Total	50 462		

^a Ce montant ne comprend pas le solde des annonces de contributions faites avant le début de l'exercice.

29. En 2006-2007, le même type de déduction directe de montants jugés non recouvrables a été effectuée par le programme Collecte de fonds et partenariats privés, pour une valeur totale de 1,960 000 dollars.

30. Étant donné l'importance des sommes à recevoir que l'UNICEF a dû passer par profits et pertes au cours des années, la provision de 5 millions de dollars pour les montants non recouvrables parmi les contributions à recevoir risque d'être insuffisante.

31. Le Comité recommande à l'UNICEF d'évaluer périodiquement la probabilité de recouvrement des montants inscrits en tant que contributions à recevoir et de prévoir des provisions suffisantes pour tout montant jugé douteux.

Reliquats d'engagements budgétaires en instance après règlement

32. La règle de gestion financière 112.18 de l'UNICEF dispose que les engagements budgétaires en instance auxquels des crédits du budget biennal ou des fonds de programme ont été alloués doivent être contrôlés périodiquement par des agents certificateurs. De même, en vertu des procédures prévues par ses instructions comptables, le Fonds est tenu de contrôler périodiquement ses engagements non réglés et d'annuler ceux qui ne sont plus d'actualité.

33. Le Comité a noté qu'à la fin de l'exercice 2006-2007 l'encours d'engagements non réglés s'élevait à 273 720 000 dollars, pour 24 997 engagements distincts. Après vérification de ces engagements au 31 décembre 2007, il s'avère que 6 548 d'entre eux (26 %), d'un montant global de 688 935 dollars, présentaient un solde de moins de 300 dollars. Parmi ces 6 548 engagements, il y en avait 4 472 (soit 18 % du total) dont le solde était même inférieur ou égal à 150 dollars, et 2 076 (8 % du total) dont le solde était compris entre 151 et 300 dollars.

34. L'UNICEF a expliqué qu'un grand nombre de ces engagements non réglés concernent des frais de fret, des droits de douane ou des coûts d'assurance, dont les montants sont actualisés après l'obtention de marchandises importées.

35. Le Comité estime qu'à moins d'être annulés, ces engagements non réglés risquent d'avoir collectivement pour effet : a) d'affecter les montants publiés dans

les états financiers pour les dépenses de l'exercice et les engagements en cours à la fin de celui-ci, dans la mesure où ces engagements ne représentent plus des sommes à payer; et b) d'entraîner une surévaluation des dépenses et des engagements comptabilisés au cours de l'exercice où ils ont été souscrits. Le Comité estime également que, même avant l'expiration du délai de 12 mois après la clôture de l'exercice, tout faible solde d'un engagement non réglé ne représentant plus une obligation de paiement à un tiers doit être annulé.

36. Le Comité recommande à l'UNICEF de veiller à ce que les bureaux extérieurs annulent les reliquats des engagements en instance dès que ceux-ci ont été intégralement réglés.

37. L'UNICEF a assuré le Comité qu'il a formalisé des procédures destinées à garantir la conformité à ses Règlement financier et règles de gestion financière.

Retards dans la présentation aux donateurs de rapports sur l'emploi des contributions reçues

38. Les contributions provenant de donateurs sont la principale source de recettes de l'UNICEF. Le Manuel des politiques et procédures de programmation dispose que le représentant de l'UNICEF dans chaque pays est responsable au premier chef de la présentation en temps voulu aux donateurs de rapports de qualité sur la manière dont leurs contributions ont été employées par le Fonds et sur les résultats de la mise en œuvre des programmes.

39. Le Comité a cependant relevé que les rapports aux donateurs de sept bureaux extérieurs avaient été présentés après les délais prévus, comme l'indique le tableau II.5.

Tableau II.5

Retards dans la présentation de rapports aux donateurs

Bureau extérieur	Nombre de rapports	Rapports présentés après les délais	Durée du retard
Ghana	12	5	3 à 31 jours
Bolivie	39	30	4 jours à 9 mois
Colombie	–	2	Plus de 3 mois
Bruxelles	35	8	Non précisé
Philippines	12	7	3 à 138 jours
Europe centrale et orientale/ Communauté d'États indépendants	–	59	Non précisé
Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe	39	18	26 à 796 jours

40. Les bureaux extérieurs cités dans le tableau II.5 ont donné différentes explications des retards intervenus dans la présentation de leurs rapports aux donateurs. Parmi les raisons citées figurent : a) les conditions de sécurité qui prévalaient en septembre 2007, des manifestations se déroulant à proximité du bureau de l'UNICEF; b) le temps supplémentaire nécessaire pour garantir la qualité des rapports; c) la communication tardive de données, ou la communication de données erronées, par les partenaires de réalisation; d) les retards intervenus dans la

traduction de documents destinés aux donateurs; e) les difficultés ou le manque d'aisance éprouvés par certains membres du personnel dans le maniement de la langue anglaise, langue d'établissement des rapports; et f) la remise tardive de rapports par les contreparties ou partenaires de réalisation.

41. Le Comité note avec préoccupation que cette présentation tardive de rapports pourrait décevoir les donateurs, qui comptent recevoir en temps utile des comptes rendus exacts, ce qui risque à terme d'entamer à l'avenir l'enthousiasme avec lequel ils contribuent aux activités de programme de l'UNICEF.

42. Le Comité recommande à l'UNICEF de déterminer les causes des retards dans la présentation de rapports aux donateurs par les bureaux extérieurs et de prendre des mesures pour que les rapports soient bien présentés conformément aux accords conclus avec les donateurs.

43. Les bureaux extérieurs ont reconnu les retards intervenus dans la présentation des rapports aux donateurs et ont affirmé que toutes les mesures seraient envisagées pour y remédier.

Objectifs de collecte de fonds

44. Pour être en mesure d'exécuter ses programmes, l'UNICEF dépend en grande partie de contributions provenant de sources étatiques. Le bureau de Tokyo de l'UNICEF est le principal responsable des activités de promotion et de collecte de fonds menées au Japon et en République de Corée. Chaque année, il prépare pour chaque catégorie de financement des projections de recettes, qui sont régulièrement mises à jour en fonction d'un dialogue avec le Gouvernement japonais.

45. Or, d'après sa fiche d'information sur les donateurs pour 2006, le bureau n'avait pas fixé pour les contributions en provenance du Gouvernement japonais d'objectif quantitatif sur lequel se guider dans ses efforts en vue d'atteindre le niveau désiré.

46. Au 30 septembre 2006, le bureau de Tokyo était encore 22 % en deçà des 184 140 000 dollars de contributions qu'il avait réussi à collecter en 2005.

47. L'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait, le bureau de Tokyo fixe un objectif annuel de contributions qui serve de référence pour l'évaluation des activités de programme concernant la collecte de fonds.

48. Le Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics de l'UNICEF a expliqué que l'UNICEF exige du bureau de Tokyo qu'il emploie une liste de vérification pour la mobilisation de ressources afin de guider ses activités et stratégies de collecte de fonds. À partir de cette liste, le bureau de Tokyo doit fixer des objectifs de mise en œuvre réalistes permettant de planifier les contributions, notamment en ce qui concerne les fonds supplémentaires et autres ressources.

Assistance en espèces consentie aux gouvernements sans obtention de reçus officiels

49. La circulaire financière n° 15 (Rév. 3) de l'UNICEF, prévoit de faire obtenir pour toute assistance en espèces consentie à un gouvernement, un reçu officiel du chef du service gouvernemental concerné ou du responsable officiellement chargé de la comptabilisation des fonds. Joint aux bordereaux de paiement correspondants,

il est à conserver dans les dossiers de l'UNICEF. Cette circulaire précise également que l'administrateur de programmes doit veiller à ce que les destinataires autorisés ou partenaires de réalisation accusent officiellement réception du transfert direct d'espèces, aux fins du bon enregistrement de la transaction et de la comptabilisation de la somme.

50. À l'occasion d'un contrôle de bordereaux de paiement relatifs à l'assistance en espèces consentie aux gouvernements, le Comité a noté que dans six bureaux extérieurs (Bangladesh, Égypte, Éthiopie, Ghana, Philippines et Sénégal), certains bordereaux de paiement n'étaient pas accompagnés de reçus officiels émis par les partenaires de réalisation. Au bureau de pays du Myanmar, cinq accusés de réception ne comportaient pas les tampons officiels des partenaires de réalisation.

51. En l'absence de reçus officiels ou d'accusés de réception signés, les montants versés en espèces risquent de ne pas être enregistrés dans les comptes du partenaire de réalisation.

52. Le Comité recommande à l'UNICEF de veiller à faire respecter par ses bureaux de pays les dispositions de la circulaire financière n° 15 (Rév. 3) sur la fourniture de reçus officiels par les bénéficiaires d'une assistance en espèces.

53. À la place des reçus officiels, les bureaux de pays d'Éthiopie et du Sénégal exigent des partenaires de réalisation qu'ils signent et renvoient une lettre de notification envoyée par l'UNICEF à chaque fois que des fonds sont transférés. Le bureau de pays du Sénégal a signalé avoir mis en place et adopté cette pratique avec l'aval du bureau régional après avoir rencontré des difficultés en tentant d'obtenir des partenaires de réalisation qu'ils émettent des reçus officiels.

54. Pour qu'il soit plus facile aux partenaires de réalisation d'accuser réception des fonds, le bureau de pays du Ghana a conçu un formulaire qui accompagne la lettre de notification envoyée à chaque fois que des fonds sont transférés à un partenaire. Le partenaire de réalisation est tenu de signer le formulaire accusant réception des fonds et de le renvoyer à l'UNICEF.

55. Le bureau de pays du Myanmar a promis de renforcer le dispositif par lequel il contrôle, en étroite collaboration avec les sections des finances et des programmes, la remise en temps voulu par les partenaires de réalisation d'accusés de réception portant des tampons officiels. Le bureau de pays de l'Égypte a fait remarquer que, pour limiter ce risque, les versements se font au moyen de virements bancaires, dont ce bureau estime qu'ils offrent des preuves suffisantes de la bonne réception des fonds, car ceux-ci sont portés directement au crédit du compte du partenaire de réalisation.

Retards importants de l'assistance en espèces

56. Dans un rapport au Conseil d'administration daté du 30 mai 2002, le Fonds indiquait que le montant versé au titre de l'assistance en espèces doit couvrir les dépenses prévues pour une période de trois mois au maximum et que le destinataire de l'assistance en espèces présente à l'UNICEF un rapport financier et d'activité dans un délai de six mois, ou de neuf mois dans des cas exceptionnels, après que les fonds ont été versés (E/ICEF/2002/AB/L.5, par. 40).

57. De même, la circulaire financière n° 15 (Rév. 3) dispose que les partenaires de réalisation doivent soumettre la documentation pertinente, en particulier les preuves de l'utilisation effective des fonds versés au titre de l'assistance en espèces, dans un

délai de six mois, ou de neuf mois dans des cas exceptionnels, après que le transfert des fonds.

58. Un contrôle des rapports de suivi des transferts directs en espèces effectués à partir des comptes de programmes de six bureaux extérieurs (bureaux de pays de la Bolivie, du Kenya, du Panama, du Sénégal et de la Thaïlande; et Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest) a montré qu'une partie de leurs transferts en espèces aux partenaires de réalisation étaient restés en instance pendant plus de six mois après que le versement avait été autorisé. En moyenne, le délai écoulé avant la remise du rapport d'exécution était compris entre six et neuf mois. Au bureau de pays du Panama, l'assistance en espèces fournie à 14 partenaires de réalisation est restée en instance pour des périodes comprises entre 10 et 154 mois.

59. L'examen des états récapitulatifs sur l'assistance en espèces du Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et du Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes montre que 14 de leurs partenaires de réalisation n'ont pas été en mesure de fournir des rapports financiers et d'activité, ce qui explique que l'assistance en espèces soit restée en instance pour des périodes allant de 9 à 47 mois. Les raisons citées étaient la rotation du personnel, les retards dans la mise en œuvre des projets, les lenteurs dans l'utilisation des fonds et une documentation incomplète.

60. Au bureau de pays de l'Inde (New Delhi et Mumbai), les rapports sur l'utilisation des espèces attendus de 12 partenaires de réalisation (9 relevant de New Delhi et 3 de Mumbai) n'avaient pas été présentés six mois après réception des transferts en espèces. À New Delhi, des transferts en espèces non soldés d'un montant global de 5 756 dollars effectués en faveur de trois partenaires de réalisation sont restés en instance pendant plus de cinq ans. Pour régler ce problème, la direction a exigé des rapports hebdomadaires de suivi indiquant les partenaires de réalisation interdits de toute assistance en espèces supplémentaire.

61. L'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait, ses bureaux extérieurs : a) suivent de près l'assistance en espèces consentie aux gouvernements pour s'assurer que ces fonds sont employés conformément aux objectifs des projets approuvés; b) règlent tous les cas d'assistance en espèces en instance; et c) n'effectuent de nouveaux transferts d'espèces aux partenaires de réalisation qu'après que ceux-ci auront remis les rapports sur l'utilisation des fonds déjà reçus.

Incohérences entre le tableau des pouvoirs et le tableau des autorisations de gestion de documents

62. La politique de l'UNICEF en ce qui concerne les personnes habilitées à autoriser, certifier, ordonner, et approuver différentes opérations financières et à effectuer les versements est décrite dans le tableau des pouvoirs, qui sert de base au tableau des autorisations de gestion de documents dans le système de gestion des programmes. C'est conformément à la circulaire financière n° 34 ainsi qu'au tableau des pouvoirs qu'est définie l'autorité financière de chaque responsable appelé à autoriser, certifier, ordonner et approuver des opérations financières, ainsi que pour signer des documents. C'est dans le tableau des autorisations de gestion de documents que sont fixés aussi les montants maximaux que tel ou tel fonctionnaire est autorisé à certifier ou ordonner. Ces responsabilités doivent normalement être approuvées par le chef de bureau, qui appose sa signature dans le tableau des

pouvoirs. Aucun changement ne peut être apporté au tableau des autorisations de gestion de documents s'il n'a été au préalable enregistré dans le tableau des pouvoirs.

63. Dans les bureaux de pays de la Roumanie et de l'Inde, le Comité a constaté que les tableaux des autorisations de gestion de documents n'avaient pas été immédiatement mis à jour à la suite de changements dans les fonctions de membres du personnel. En Roumanie, certaines responsabilités inscrites dans le tableau des pouvoirs pour l'approbation d'avances de caisse jusqu'à 10 000 dollars et de demandes de fonds jusqu'à 60 000 dollars, et pour l'approbation d'autorisations de paiement jusqu'à 3 000 dollars, n'étaient pas reprises dans le tableau des autorisations de gestion de documents.

64. Au Bureau régional pour l'Asie du Sud, le Directeur régional adjoint pouvait approuver une demande de fonds jusqu'à 1 million de dollars et autoriser une avance de caisse jusqu'à 100 000 dollars, tandis que dans le tableau des pouvoirs ses limites d'autorisation étaient dans les deux cas de 15 000 dollars par opération.

65. Ce bureau régional a expliqué que le progiciel ne permet pas l'autorisation, la certification ou l'approbation d'une transaction dépassant les seuils financiers paramétrés dans le tableau des autorisations de gestion de documents. Cependant, en raison des incohérences entre ces paramètres et le tableau des pouvoirs, le Comité craint que des transactions hors limites n'aient pu être autorisées, certifiées ordonnées et signées.

66. Au bureau de pays de l'Inde, le Comité a relevé 19 cas d'incohérence entre le tableau des pouvoirs et les paramètres du tableau des autorisations de gestion de documents. Le bureau de pays de l'Inde a expliqué que 18 des incohérences relevées étaient dues au fait qu'un responsable assurait l'intérim d'un supérieur hiérarchique disposant d'autorisations plus importantes dans le tableau des pouvoirs.

67. Un examen de 20 paiements effectués par le bureau de pays de l'Inde au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a montré que dans neuf cas des responsables avaient certifié des demandes de paiement bien que les montants en jeu dépassent leurs limites autorisées.

68. Les bureaux de pays de la Roumanie et de l'Inde ont expliqué que : a) l'attribution de responsabilités temporaires intervenait par courrier électronique plusieurs fois par mois, voire par semaine, et que formaliser systématiquement ces attributions par une inscription au tableau des pouvoirs prendrait beaucoup de temps; et b) dans les cas où un responsable exerce provisoirement les fonctions d'un supérieur hiérarchique (ce qui crée une incohérence entre le tableau des pouvoirs et le tableau des autorisations de gestion de documents), il fallait effectuer régulièrement des contrôles pour veiller à redéfinir manuellement les paramètres du système de gestion des programmes dès que prend fin la période de responsabilité temporaire.

69. L'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait, ses bureaux extérieurs : a) contrôlent régulièrement les modifications effectuées dans le tableau des autorisations de gestion de documents; b) mettent périodiquement à jour leur tableau des pouvoirs; et c) fixent des procédures garantissant que les autorisations financières paramétrées dans le système de gestion des programmes soient conformes aux données du tableau des pouvoirs.

4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

Disponibilités et dépôts à terme – éléments de rapprochement non comptabilisés

70. L'article 111.4 du Règlement financier de l'UNICEF stipule que tous les comptes bancaires doivent être rapprochés des états fournis par les banques à intervalles réguliers à déterminer par le Contrôleur.

71. En outre, les instructions comptables et le manuel des procédures financières à l'usage des bureaux extérieurs stipulent que les éléments de rapprochement ainsi que les écarts constatés entre les écritures comptables et les opérations qui figurent dans les états de rapprochement bancaires et qui appellent des ajustements doivent être régularisés immédiatement par le fonctionnaire des finances compétent, aucun ajustement ne devant être reporté sur l'exercice suivant.

72. L'examen des états de rapprochement de 275 comptes bancaires effectué par le Comité a fait apparaître que divers éléments de rapprochement ne figuraient pas dans les registres de l'UNICEF au 31 décembre 2007, comme on peut le voir au tableau II.6.

Tableau II.6

Éléments de rapprochement non comptabilisés

(En dollars des États-Unis)

Dépôts non comptabilisés	5 714 630
Charges et frais bancaires non comptabilisés	(1 914 951)
Chèques périmés	174 859
Différence entre les soldes des comptes bancaires des bureaux extérieurs comptabilisés par l'UNICEF (données du système SAP) et les soldes comptabilisés par les bureaux eux-mêmes	(344 492)
Sous-évaluation des disponibilités dans les soldes bancaires (montant net)	3 630 046

73. Les charges et frais bancaires non comptabilisés concernaient des éléments de rapprochement datant d'exercices antérieurs, depuis le 15 octobre 2004 jusqu'au 30 novembre 2007, mais ils apparaissaient toujours dans les états de rapprochement bancaires au 31 décembre 2007.

74. Dans le cas du Bureau de pays de l'Inde, les états de rapprochement bancaires pour l'un des comptes faisaient apparaître de nombreux éléments de rapprochement qui n'avaient été comptabilisés que 2 à 10 mois plus tard; pour un autre compte, des éléments de rapprochement pour la période allant de janvier 2006 à décembre 2007 n'avaient pas encore été comptabilisés à fin février 2008. Au Bureau de pays des Philippines, de nombreux chèques impayés émis en 2005 étaient déjà périmés lorsqu'ils ont été comptabilisés en octobre 2006.

75. Au Bureau de pays du Nigéria, quatre chèques périmés avaient été annulés entre deux et six mois après la date d'expiration de leur validité. L'état de rapprochement bancaire du Bureau de pays de la Colombie montrait que trois chèques étaient restés en circulation pendant des périodes allant de 6 à 13 mois. De

même, au Bureau de pays de l'Inde, certains chèques étaient restés en circulation pendant des périodes allant de six à neuf mois.

76. Le Comité recommande que l'UNICEF passe en revue tous les éléments de rapprochement apparaissant sur les états de rapprochement bancaires mensuels des bureaux extérieurs et apporte aux écritures les ajustements nécessaires immédiatement après chaque examen mensuel.

77. L'UNICEF a indiqué que là où le contexte opérationnel dans lequel fonctionnent les bureaux extérieurs le permettait, il s'efforcerait de faire en sorte que tous les éléments de rapprochement soient passés en revue et comptabilisés de façon appropriée pendant le mois suivant celui sur lequel porte l'état de rapprochement bancaire.

Contributions non acquittées depuis longtemps

78. Le Comité a relevé dans le rapport du Bureau du financement du programme sur les résultats de l'examen et de l'analyse du solde d'environ 40 millions de dollars que faisait apparaître le compte relatif aux contributions dues depuis longtemps (autres ressources), un montant de 2,7 millions de dollars à recevoir, qui représentait en fait la différence, due aux fluctuations des taux de change de change, entre l'équivalent en dollars des contributions annoncées en monnaie locale par le donateur en 2001 et en 2002 et leur équivalent en dollars à la date de leur réception. Considérant que le donateur avait versé l'intégralité de la contribution annoncée en monnaie locale, on ne pouvait sans doute pas s'attendre à recevoir une somme supplémentaire pour éliminer ce solde.

79. L'UNICEF a accepté, comme le Comité de recommandait, d'examiner le montant de 2,7 millions de dollars comptabilisé comme sommes à recevoir de donateurs ayant entièrement honoré leurs engagements.

Comptabilisation tardive des annonces de contribution confirmées

80. La vérification des annonces de contribution faites par 42 pays pour l'année 2006 a montré que les contributions de 15 pays n'avaient pas été comptabilisées en recettes dès la réception de leur confirmation écrite. Alors que les annonces de contribution sont censées être comptabilisées dès réception de leur confirmation écrite, des retards allant de 7 à 253 jours ont été constatés concernant la comptabilisation des contributions à recevoir et des recettes par le groupe de la collecte de fonds et le groupe des contributions.

81. Le Comité recommande que l'UNICEF prenne des mesures appropriées pour veiller à ce que les annonces de contributions confirmées par écrit soient comptabilisées sans délai comme recettes et comme contributions à recevoir.

Soldes négatifs des comptes débiteurs

82. Au 31 décembre 2007, la rubrique Débiteurs divers (fonctionnaires), qui regroupe plusieurs comptes, faisait apparaître un solde de 21 580 000 de dollars. Le Comité a constaté lors de sa vérification que ce montant représentait un solde net, une fois pris en considération les soldes négatifs de plusieurs comptes représentant au total 6 380 000 dollars au 31 décembre 2007. Les soldes négatifs des comptes débiteurs peuvent soit signifier que les sommes recouvrées ont été supérieures aux sommes dues, l'excédent devenant en fait une charge de l'entité qui a procédé au

recouvrement des fonds, soit résulter d'erreurs d'écriture lors de la comptabilisation des sommes dues et des sommes recouvrées.

83. L'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, d'examiner de près les soldes négatifs de la rubrique Débiteurs divers (fonctionnaires) et de procéder aux ajustements appropriés.

84. L'UNICEF a fait observer que les soldes négatifs étaient parfois imputables à des aspects particuliers de la configuration du système utilisé, mais a accepté de passer en revue les soldes négatifs afin d'assurer l'exactitude des montants qui seraient inscrits à la rubrique considérée dans les futurs états financiers.

Écarts entre les soldes des comptes d'inventaire de la Division des approvisionnements

85. Le système financier et logistique SAP (Système, applications et produits), est la principale source de données de l'UNICEF pour la récupération de données sur les entrées et sorties des stocks et la consommation.

86. Il ressort d'un examen des documents comptables de la Division des approvisionnements que les comptes d'inventaire concernant les matières premières et les produits finis faisaient apparaître des soldes de 330 000 dollars et de 32 080 000 dollars respectivement, soit au total 32 410 000 dollars au 31 décembre 2007, soit un écart de 2 550 000 dollars par rapport au solde de 29 860 000 dollars résultant des données extraites du système SAP.

87. L'examen détaillé du rapport d'inventaire établi sur la base des données du système SAP fait apparaître les écarts suivants :

- a) Pour 241 articles d'une valeur totale de 360 000 dollars, les quantités n'étaient pas indiquées;
- b) Pour 162 articles d'une valeur totale négative de 2 420 000 dollars, les quantités étaient indiquées pour 31 articles et non pour les 131 autres.
- c) Pour 51 articles, les quantités étaient indiquées, mais non les valeurs correspondantes.

88. La Division des approvisionnements a expliqué que la différence de 2 550 000 dollars était imputable au fait que les coûts étaient calculés selon la méthode de la moyenne mobile et que la base de données du système SAP offrait des données fiables quant à la quantité des articles, mais non sur leur valeur comptable. Cette base de données était par conséquent utilisée principalement pour fournir des informations d'ordre quantitatif car elle permettait d'obtenir rapidement une vue d'ensemble de l'état des stocks dans tous les lieux et pôles de distribution.

89. Étant donné que le système SAP sert de base de données commune pour l'établissement de tous les rapports d'inventaire, le Comité considère que les rapports établis à partir des données qui s'y trouvent doivent contenir des informations identiques, qu'elles soient d'ordre logistique ou financier, et que les valeurs et quantités doivent être exactes.

90. L'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de déterminer les causes des écarts constatés dans le compte d'inventaire, en particulier dans le cas des comptes faisant apparaître des soldes négatifs, et de procéder à une évaluation du système SAP pour y apporter éventuellement des améliorations.

91. L'UNICEF a précisé que le temps nécessaire pour rectifier le rapport considéré serait de 12 mois car ce travail impliquait l'utilisation de ressources informatiques qui étaient à l'heure actuelle concentrées sur la mise en place et le lancement du progiciel de gestion intégré.

Biens fonciers

92. L'article 13.1 du Règlement financier de l'UNICEF stipule que le Directeur exécutif présente des comptes biennaux concernant le compte de l'UNICEF, y compris les comptes relatifs aux immobilisations.

93. Un examen du fonds des immobilisations a révélé l'existence de documents confirmant que l'UNICEF est propriétaire de parcelles de terrain dont détail au tableau II.7 ci-après.

Tableau II.7

Liste des biens fonciers non comptabilisés de l'UNICEF

<i>Emplacement</i>	<i>Superficie</i>	<i>Coût (juste valeur de marché) (en dollars É.-U)</i>	<i>Observations</i>
Bamako	8 400 m ²	Non déterminé	Terrain cédé; titre foncier au nom de l'UNICEF
Santiago		Non déterminé	
Ghana	Non déterminé	Non déterminé	Terrain cédé; titre foncier et acte translatif de propriété en faveur de l'UNICEF
Haïti	Non déterminé	165 000	L'acte translatif de propriété porte également sur un bâtiment

94. Le Comité a examiné le plan de comptes de l'UNICEF et a noté qu'aucun compte n'était prévu pour les biens fonciers, alors qu'il en existait pour les immobilisations et les dépenses d'équipement (bâtiments, logements, matériel et machines, etc.). En outre, il a constaté que l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds ne comportait aucune rubrique concernant les biens fonciers. Les parcelles appartenant à l'UNICEF n'étaient pas mentionnées non plus dans les notes relatives aux états financiers. Dans la note 14, il est indiqué que les immobilisations de l'UNICEF comprenaient uniquement des bâtiments à usages de bureaux et des logements pour le personnel.

95. Le Comité craint que l'UNICEF n'ait négligé ses obligations en vertu du Règlement et des règles financières en ne comptabilisant pas les biens fonciers dans ses registres et en n'en tenant pas compte dans les états financiers.

96. Le Comité recommande que l'UNICEF procède à l'inventaire complet de tous ses biens fonciers et en rapproche les résultats des éléments d'actifs s'y rapportant, afin d'en déterminer correctement la valeur pour l'inscrire dans les documents comptables.

97. L'UNICEF a accepté de passer en revue la documentation concernant ses biens fonciers et immeubles sis à New York et dans les bureaux extérieurs afin de recenser tous les biens fonciers sur lesquels l'UNICEF détient un titre, d'en déterminer la valeur correctement et de l'inscrire dans les comptes.

Bail

98. L'UNICEF loue à l'United Nations Development Corporation (UNDC) un immeuble connu sous le nom de « Three United Nations Plaza », en vertu d'un bail daté du 13 août 1984. Le 11 janvier 1994, l'UNDC et l'UNICEF ont signé un avenant portant modification de l'article 17 du bail original, stipulant que les parties étaient d'accord pour qu'à l'expiration du bail, les titres afférents à toutes parties de l'immeuble et de la place adjacente et toutes parties du terrain sous-jacent seraient cédés au détenteur du bail (ou à l'Organisation des Nations Unies, si cette dernière en avait fait la demande), francs de tous privilèges et autres charges, autres que les « dérogations autorisées » énoncées à l'annexe I ou établies, admises, autorisées ou acceptées par les parties, directement ou indirectement.

99. Comme l'exigeait le bail modifié, l'accord de cession signé par la ville de New York, la New York City Development Corporation, l'UNDC et l'UNICEF en 1995 énonçait diverses conditions que devait remplir l'UNICEF pour prendre possession de l'immeuble « Three UN Plaza ». Il y était en particulier spécifié que l'UNICEF devait avoir conservé son siège mondial dans la ville de New York de façon continue et sans interruption à compter de la date de la signature (1995) jusqu'au 2 juillet 2026. En outre, l'UNICEF et/ou l'Organisation des Nations Unies devaient avoir occupé de façon continue et sans interruption la partie de l'immeuble « Three UN Plaza » cédée à l'UNICEF en vertu du bail de sous-location signé par l'UNDC et l'UNICEF à compter de la date de signature (1995) jusqu'au 2 juillet 2026.

100. Les loyers mensuels payés par l'UNICEF se composent du loyer de base (32,50 dollars par pied carré à compter du 12 janvier 1994 et jusqu'à la date d'expiration) et du montant effectif, sujet à majorations, des frais de fonctionnement – impôts, réparations et entretien des locaux – toutes ces dépenses tant comptabilisées au fur et à mesure. Sur la base du loyer spécifié dans le bail, le montant total des sommes versées depuis la date d'entrée en vigueur du bail modifié s'élevait à 82 millions de dollars environ au 31 décembre 2007 et la valeur des sommes restant à payer est d'environ 109 millions de dollars. En conséquence, le montant total des paiements atteindrait 191 millions de dollars à l'expiration du bail modifié. En 2026, c'est-à-dire dans 18 ans, les titres de propriété concernant l'immeuble « Three UN Plaza » seront finalement cédés à l'UNICEF contre paiement d'un dollar symbolique, si les conditions stipulées ont été remplies, c'est-à-dire s'il a occupé de façon continue et sans interruption l'immeuble en question et maintenu son siège mondial dans la ville de New York.

101. Vu les clauses du bail modifié, l'UNICEF a signé, semble-t-il, un bail avec transfert de propriété entrant dans la catégorie des contrats de location-financement. L'UNICEF, toutefois, considère son bail comme un contrat de location simple depuis le premier jour et depuis la date de signature du bail modifié.

102. L'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de fournir des informations dans les notes relatives aux états financiers concernant les clauses du bail, le coût des biens fonciers considérés et la charge à approvisionner au titre des loyers restant à payer jusqu'à l'expiration du bail.

103. Les clauses du bail ont entre-temps été présentées dans la note 23 relative aux états financiers.

Soldes négatifs des comptes créditeurs

104. Dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds (état II), les comptes créditeurs au 31 décembre 2007 s'élevaient à 123 450 000 dollars. La ventilation des groupes de comptes classés à cette rubrique, comme indiqué dans la note 10, apparaît au tableau II.8 ci-après.

Tableau II.8

Composition des comptes créditeurs

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Groupes de comptes</i>	
Organismes des Nations Unies	26,70
Fournitures, services et fret	71,38
Divers	25,37
Total	123,45

105. Les groupes de comptes ne présentaient aucun solde négatif. La vérification a toutefois fait apparaître que les montants indiqués représentaient les soldes nets de divers créditeurs et vendeurs. Une vérification plus approfondie a fait apparaître que l'UNICEF avait 1 187 créditeurs, dont des entités gouvernementales, des entités du système des Nations Unies et des vendeurs et fournisseurs. Les comptes de 155 d'entre eux présentaient des soldes négatifs allant de 7 628 dollars à 487 834 dollars, pour un total de 1 350 000 dollars.

106. Les soldes négatifs pouvant soit indiquer que les sommes versées étaient supérieures aux sommes dues soit résulter d'une erreur, le Comité craint que l'existence de tels soldes ne soit due à ce que les charges n'auraient pas été comptabilisées à la date des engagements de dépense correspondants et que, de ce fait, la comptabilisation de paiements ultérieurs se serait traduite par des soldes négatifs.

107. Le Comité recommande à l'UNICEF d'examiner les comptes créditeurs présentant des soldes négatifs et d'apporter les ajustements nécessaires dans les documents comptables.

108. L'UNICEF a indiqué que les raisons de ces soldes négatifs seraient examinées et que des mesures seraient prises pour redresser les comptes selon qu'il conviendrait.

5. Charges liées à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Assurance maladie après la cessation de service

109. L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/264, a noté que les Normes comptables internationales pour le secteur privé exigeaient de faire figurer dans les états financiers proprement dits le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et la valeur des prestations futures,

cette règle étant applicable qu'elles soient ou non financées par capitalisation. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé d'approuver l'établissement d'un compte distinct spécialement affecté à la comptabilisation des charges d'assurance maladie après la cessation de service et des opérations s'y rapportant. Pour ce qui est de l'UNICEF, les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007 sont indiquées dans la note 20 relative aux états financiers. L'UNICEF a précisé que la résolution de l'Assemblée n'était pas très claire sur le point de savoir si toutes les entités du système des Nations Unies étaient tenues de comptabiliser la totalité de ces charges, ainsi que sur la question du moment auquel cette opération devait se faire : au 31 décembre 2007 ou lors de la mise en application du progiciel de gestion intégré.

110. Sur la base des calculs communiqués par l'actuaire conseil, un montant de 292 380 000 dollars a été indiqué dans les notes comme représentant la totalité des charges à payer au 31 décembre 2005, l'actuaire recruté pour revoir l'évaluation au 31 décembre 2007 n'ayant pas achevé cette évaluation à la date de publication des états financiers. Il a été précisé ultérieurement (note 20) que l'actuaire avait indiqué à titre préliminaire que les charges à cet égard avaient sensiblement augmenté, leur montant total au 31 décembre 2007 représentant 482,7 millions de dollars.

111. L'évaluation précédente relative à l'assurance maladie après la cessation de service, effectuée au 31 décembre 2005, était fondée sur le montant brut des charges à payer pour les fonctionnaires actifs qui remplissaient à cette date les conditions requises pour prendre leur retraite, et pour ceux qui ne les remplissaient pas encore, ainsi que pour les fonctionnaires de l'UNICEF ayant pris leur retraite pendant l'exercice biennal 2004-2005. Les données ont été obtenues des sources suivantes : a) données de recensement fournies par l'UNICEF et données fournies par l'Organisation des Nations Unies concernant les primes d'assurance et les cotisations des fonctionnaires; b) statistiques sur les remboursements accordés aux fonctionnaires retraités aux États-Unis dans le cadre de divers plans d'assurance maladie, y compris le Medical Insurance Plan; c) rentrées prévues au titre des montants pris en charge par Medicare (États-Unis) pour l'achat de médicaments; et d) diverses hypothèses économiques et actuarielles.

112. Afin de provisionner les charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le fonds de réserve établi à cette fin, qui était de 60 millions de dollars au 31 décembre 2005, a été porté à 150 millions au 31 décembre 2007, avec l'approbation du Conseil d'administration de l'UNICEF. Étant donné toutefois que les charges de l'UNICEF avaient sensiblement augmenté et que le total à provisionner atteignait 482,7 millions de dollars au 31 décembre 2007, le fonds de réserve de 150 millions n'était plus suffisant.

Reliquats de congé payés et indemnité de rapatriement

113. Dans la note 21, l'UNICEF a indiqué que les charges à provisionner au titre des reliquats de congés payés et de l'indemnité de rapatriement représentaient au total au 31 décembre 2007 un montant de 85 640 000 dollars, dont détail au tableau II.9. Les montants correspondant à l'indemnité de rapatriement ont été calculés à partir de moyennes produites par le système SAP. Le montant correspondant aux reliquats de congés payés a été obtenu à partir de la moyenne des cinq dernières années. Les montants estimatifs annuels ont été comparés aux calculs effectués dans chaque bureau de pays, bureau régional ou bureau extérieur, où chaque fonctionnaire a multiplié le solde de ses jours de congé par son traitement d'une

journée, en dollars des États-Unis. Au 31 décembre 2007, une somme de 18,3 millions de dollars a été réservée pour provisionner les charges liées à la cessation de service et les prestations dues en cas de licenciement (à l'exclusion de l'assurance maladie après la cessation de service).

Tableau II.9

**État comparatif des charges liées à la cessation de service
(à l'exclusion de l'assurance maladie après la cessation de service) :
exercices 2004-2005 et 2006-2007)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005
Reliquats de congés payés	45 155	38 902
Indemnité de rapatriement	40 488	36 909
Total	85 643	75 811

114. Le Comité recommande que l'UNICEF : a) envisage d'indiquer dans ses états financiers proprement dits les charges liées à la cessation de service qui doivent être provisionnées; et b) mette en place des mécanismes permettant de les provisionner intégralement.

6. Informations fournies avec les états financiers

Informations détaillées concernant le portefeuille de placements

115. Les Normes comptables du système des Nations Unies prévoient la présentation d'informations détaillées sur le portefeuille de placements, afin de permettre au lecteur de se faire une idée suffisamment claire de l'importance des placements au regard de la position financière et des flux de trésorerie de l'organisation.

116. Les placements d'une valeur de 445 millions de dollars indiqués dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds étaient décrits dans la note 9 comme composés de valeurs à revenu fixe, comptabilisées au coût après amortissement, leur valeur marchande actuelle étant estimée à 446 millions de dollars. L'état présenté par le responsable des placements pour le mois de décembre 2007 montrait que les valeurs détenues par l'UNICEF consistaient en diverses obligations, bancaires ou autres, rachetables, dont l'échéance était d'un an ou plus. Aucune autre information n'a été présentée à ce sujet.

117. Le Comité recommande que l'UNICEF présente des informations détaillées sur le portefeuille de placements, y compris sur la valeur marchande des placements, à la fois pour les placements à court terme et les placements à long terme.

Source de financement des réserves

118. L'article 56 des Normes comptables pour le système des Nations Unies impose l'obligation de présenter un certain nombre d'informations concernant les comptes de réserve, notamment la source de financement de chaque fonds d'immobilisation ou compte de réserve, de sorte que l'utilisateur puisse mieux comprendre la nature

des réserves. Dans la note 7, aux paragraphes 31 à 34 des notes relatives aux états financiers, qui porte sur les réserves au titre des services d'achat, des assurances et des biens immobilisés, aucune information n'est fournie concernant la source de financement, contrairement à ce qui a été fait dans le cas des réserves au titre des charges liées à l'assurance maladie après la cessation de service.

119. L'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à présenter dans les états financiers des informations sur la source de financement des réserves en ce qui concerne les services d'achat, les assurances et les biens immobilisés.

7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

120. L'examen des préparatifs de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par l'UNICEF a fait apparaître qu'il n'existait pas de plan à ce sujet. L'élaboration d'un plan est l'une des cinq mesures d'exécution d'une importance cruciale énoncées dans un rapport du 10 mars 2008 établi par un groupe de travail chargé d'étudier les préparatifs de la mise en œuvre des normes. Sur son site Web, l'UNICEF présente des informations sur les préparatifs de la mise en œuvre des normes IPSAS mais ne fait aucune mention de l'adoption d'un plan à ce sujet.

121. Le Comité recommande que l'UNICEF établisse un plan exposant les diverses mesures à prendre en vue de la mise en œuvre complète des normes IPSAS d'ici à 2010.

122. L'UNICEF a indiqué que l'exécution du projet IPSAS était en bonne voie et serait achevée en 2010 au plus tard. Une analyse des insuffisances a été réalisée et distribuée pendant le premier trimestre de 2008; elle portait sur chacun des principaux secteurs dans lesquels l'application des normes aurait des incidences sur les pratiques de fonctionnement, résumait les besoins et servirait de base à l'élaboration d'un plan et d'un calendrier d'exécution détaillés. En outre, l'UNICEF a indiqué que le Conseil d'administration avait approuvé les prévisions de dépenses à ce sujet en janvier 2008, qu'un spécialiste de l'application des normes IPSAS avait été recruté et que l'on procédait actuellement au recrutement d'une équipe chargée du projet.

8. Gestion des achats et des marchés

Absence de justificatifs pour l'évaluation des fournisseurs

123. À l'article 7.6 du chapitre 10 du Manuel des achats de l'UNICEF, il est stipulé que toutes les informations concernant les fournisseurs doivent être conservées dans un dossier comprenant notamment la notice personnelle des intéressés ainsi que des copies des états financiers, des rapports annuels, des rapports d'inspection, des certificats de qualité, de la correspondance concernant des problèmes de qualité et de tout autre document se rapportant aux prestations des fournisseurs.

124. À la Division du secteur privé, l'évaluation des fournisseurs se fait dans le cadre d'un processus consultatif auquel participent le fonctionnaire chargé du contrôle de la production, le fonctionnaire chargé des achats, leurs supérieurs hiérarchique et le Chef du Bureau des services d'appui. Toutefois, aucun rapport écrit n'est établi pour justifier les résultats des évaluations. La Division a indiqué

qu'établir une évaluation par écrit de chaque fournisseur était une tâche impossible et déraisonnable car l'ampleur du travail administratif nécessaire excéderait les ressources disponibles.

125. Le Comité craint qu'en l'absence d'évaluation concernant les prestations des fournisseurs, ceux dont les services n'ont pas donné satisfaction ne se voient adjuger de nouveaux marchés.

126. L'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, d'établir des évaluations écrites de tous les fournisseurs afin de réduire le risque d'adjuger par inadvertance des marchés à des fournisseurs qui n'ont pas donné satisfaction.

127. La Division du secteur privé a indiqué qu'en janvier 2008, un nouvel outil informatique avait été mis en place pour les appels d'offres et qu'on y trouvait une évaluation préliminaire des fournisseurs. Des critères étaient en cours d'élaboration pour l'évaluation des services fournis.

Livraisons effectuées après la date spécifiée/dommages-intérêts

128. Le Comité a constaté que des articles avaient été livrés après les dates spécifiées; les délais se situaient entre 48 et 72 jours dans le cas du Bureau de pays des Philippines, entre 5 et 187 jours pour le Bureau de pays du Myanmar et entre 37 et 240 jours pour le Bureau de pays de l'Éthiopie. En outre, les commandes ne comportaient aucune clause concernant des pénalités en cas de retard. Ces retards avaient des incidences sur le calendrier d'exécution des activités au titre des programmes.

129. Le Bureau de pays du Myanmar a expliqué que les délais étaient principalement imputables aux modifications constamment apportées par le Gouvernement à la réglementation en matière d'importation et aux difficultés que rencontraient de ce fait les fournisseurs car la plupart des matières premières étaient importées de pays voisins.

130. L'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de faire en sorte que les bureaux de pays des Philippines, du Myanmar et de l'Éthiopie incluent dans les bons de commande une clause prévoyant une pénalisation en cas de retard de livraison, conformément aux dispositions du Manuel des approvisionnements de l'UNICEF.

131. Le Comité a constaté, lors de ses vérifications, que le Bureau de pays des Philippines avait récemment imposé des pénalités pour les retards de livraison. Un avenant au contrat type prévoit désormais des délais de livraison ainsi qu'une pénalité lorsque ces délais ne sont pas respectés.

132. Le Bureau de pays de l'Éthiopie a indiqué qu'il suivrait de près le respect des délais de livraison. Toutefois, le logiciel utilisé ne permettait pas d'insérer une clause supplémentaire dans le modèle de bon de commande.

9. Gestion des biens durables

Fournitures destinées aux projets non distribuées

133. Il importe de tenir un état détaillé des fournitures de l'UNICEF qui sont stockées dans les entrepôts gouvernementaux, séparément des dossiers de l'administration du pays concerné, afin de faciliter le suivi au personnel de

l'UNICEF et aux auditeurs. D'autre part, il importe d'utiliser ou de créer un système d'information gouvernemental sur l'état des stocks de l'UNICEF dans les entrepôts gouvernementaux, conformément au Manuel des approvisionnements (chap. 14, sect. 1, par. 4.8).

134. En général, l'entreposage et la distribution des fournitures de l'UNICEF destinées aux projets relèvent de la responsabilité des gouvernements partenaires, mais il existe des situations où soit aucun gouvernement n'est en place, soit une évaluation menée par le bureau de pays a montré que les autorités locales n'étaient pas en mesure de gérer les fournitures ni de les livrer à temps. La réalisation des objectifs du programme s'en trouve sérieusement compromise. Dans de telles situations, l'UNICEF devrait envisager d'apporter une assistance au gouvernement partenaire en matière de dédouanement, d'entreposage et de distribution à l'intérieur du pays (voir chap. 11, sect. 1, par. 2.2 du Manuel des approvisionnements).

135. En examinant l'inventaire au 30 septembre 2007 des entrepôts du bureau de pays du Myanmar, le Comité a constaté que des fournitures stockées dans quatre entrepôts gouvernementaux n'avaient pas été distribuées pendant des périodes comprises entre six mois et deux ans. Il s'agissait notamment de fournitures pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dont la plupart étaient des articles passés par profits et pertes ou réservés aux interventions d'urgence. Des articles obsolètes dont l'achat remontait à plus d'un an, d'une valeur de 78 071 dollars, étaient destinés à être passés par profits et pertes, mais la procédure avait été ralentie par les formalités bureaucratiques de l'État.

136. Le bureau de pays du Myanmar a expliqué que les fournitures pédagogiques stockées à l'entrepôt pendant une période de six mois à deux ans avaient été distribuées en octobre et novembre 2007. Des livres pour enfants d'une valeur de 170 000 dollars n'avaient pas pu être distribués en raison du retard pris dans la production de coffrets-bibliothèques. Le Bureau a également insisté sur le fait que les fournitures scolaires devaient être envoyées deux fois par an conformément au calendrier de l'année scolaire, qui va de juin à mars. Cela avait entraîné des retards, puisque les écoles devaient recevoir les fournitures pour l'année scolaire suivante avant la rentrée des classes en juin. Par conséquent, il arrivait que des fournitures commandées l'année précédente restent dans l'entrepôt afin de respecter le plan de distribution correspondant au calendrier scolaire. Le bureau de pays du Myanmar a également indiqué qu'au 26 novembre 2007, l'inventaire des fournitures sanitaires et nutritionnelles stockées à l'entrepôt avait baissé de 960 000 dollars.

137. De même, l'examen des inventaires du bureau de pays de la Bolivie au 30 mai 2007 a révélé que des fournitures, telles que des tuyaux en PVC et d'autres matériaux de construction, des chariots et des radios, qui avaient été achetées pour quatre programmes, n'avaient été distribuées qu'après un délai compris entre 154 et 343 jours après leur achat. Du matériel de bureau et une motocyclette étaient également restés entreposés pendant 176 à 343 jours. Les retards importants dans la distribution de fournitures nuisent à l'efficacité du programme et à l'utilisation rationnelle des espaces de stockage.

138. Le bureau de pays de la Bolivie a cité les raisons suivantes pour expliquer la distribution tardive des fournitures : a) les fournitures requises pour un programme particulier n'avaient pas été livrées immédiatement en raison de problèmes concernant les spécifications des articles, d'où de nombreux échanges de correspondance et de documentation; et b) les besoins en fournitures du programme

avaient été surestimés. Le bureau de pays a indiqué par ailleurs qu'il serait trop coûteux d'acheminer séparément certains articles en petite quantité et qu'il était plus rentable de les transporter en même temps que des commandes plus importantes. Il a cependant convenu qu'il y avait encore lieu d'améliorer le plan d'approvisionnement et les méthodes de travail.

139. Le Comité a également contrôlé 20 demandes de fournitures émises par le bureau de pays de l'Éthiopie entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 septembre 2007 et noté que seules deux d'entre elles étaient accompagnées de listes de distribution.

140. Ayant examiné l'état des stocks de l'entrepôt d'Addis-Abeba au 15 octobre 2007, le Comité a constaté que des fournitures d'une valeur de 708 280 dollars étaient demeurées dans un entrepôt de stockage de 2002 à 2005 en raison du non-paiement des droits de douanes par l'organisme gouvernemental destinataire, notamment des coûts liés au dédouanement, à la réception, au déchargement, au stockage, à l'assurance, au transport et à la distribution des fournitures, du matériel et des autres articles en cause après leur arrivée dans le pays. Le règlement de ces dépenses par l'organisme gouvernemental destinataire était prévu dans l'Accord de base de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement éthiopien.

141. L'UNICEF a accepté que, comme le Comité le recommandait :

a) **Le bureau de pays du Myanmar mette en place une stratégie d'achats permettant de garantir que les fournitures soient distribuées rapidement aux bénéficiaires après qu'elles ont été livrées;**

b) **Le bureau de pays de la Bolivie veille à ce que les besoins en fournitures fassent l'objet d'estimations réalistes et à ce que les fournitures soient distribuées aux programmes dans les délais prévus.**

142. L'UNICEF a également accepté que, comme le Comité le recommandait, le bureau de pays de l'Éthiopie : a) joigne des listes de distribution aux demandes de fournitures; et b) demande aux autorités éthiopiennes de débloquent les fournitures destinées aux programmes qui se trouvent dans des entrepôts de stockage, conformément au chapitre 14 du Manuel des approvisionnements.

Déclaration des biens durables dans les états financiers

143. D'après les instructions relatives à la clôture des comptes de l'UNICEF, les bureaux extérieurs sont tenus de soumettre un état récapitulatif certifié des biens durables pour l'année en cause, établi en suivant des pratiques rationnelles de gestion des inventaires, conformément à la règle de gestion financière 112.34 de l'UNICEF qui dispose que l'inventaire physique des fournitures, du matériel et des biens dont l'UNICEF est propriétaire ou qui lui ont été confiés doit être effectué tous les ans ou aux intervalles jugés nécessaires. Tous les états récapitulatifs certifiés des biens durables soumis par les bureaux de pays ont été examinés et compilés manuellement au siège de l'UNICEF afin de les intégrer dans les notes relatives aux états financiers.

144. Le Comité a relevé les anomalies suivantes dans les états récapitulatifs certifiés des biens durables que les bureaux extérieurs avaient soumis à l'UNICEF afin qu'ils servent de base à la déclaration des biens durables figurant dans les notes relatives aux états financiers :

a) Dans l'état récapitulatif soumis par le Bureau régional de l'Asie du Sud, les soldes d'ouverture pour 2006 présentaient un écart par rapport aux soldes de clôture pour l'année précédente, de 23 698 dollars pour le budget de programme et de 19 121 dollars pour le budget d'appui;

b) L'état récapitulatif au 31 décembre 2006 soumis par le bureau de pays du Yémen faisait apparaître un solde d'ouverture pour le matériel d'un montant de 434 560 dollars imputé sur le budget de programme et le budget d'appui, tandis que l'état récapitulatif au 31 décembre 2005 faisait apparaître un solde de clôture d'un montant de 443 917 dollars, soit un écart de 9 357 dollars. L'inventaire des biens durables établi au 31 décembre 2006 à partir de la base de données des inventaires locaux de biens durables, une fois rapproché de l'état récapitulatif soumis à la Division de la gestion financière et administrative, a permis de constater un écart de 149 640 dollars;

c) L'état récapitulatif du bureau de pays de l'Éthiopie au 31 décembre 2006 comprenait des biens dont la valeur unitaire était inférieure à 1 500 dollars;

d) Les soldes d'ouverture et de clôture des biens durables au 1^{er} janvier 2006 et au 31 décembre 2007 pour le bureau de zone du Sud-Soudan, tels que soumis à la Division de la gestion financière, n'étaient pas accompagnés d'inventaires détaillés qui auraient permis de les vérifier. Seul a été présenté l'inventaire au 31 décembre 2007 des biens durables pour le bureau de Juba et les sept bureaux de zone. La valeur totale de ces biens était de 3 750 000 dollars, ce qui représentait un écart de 2 570 000 dollars par rapport au solde de clôture de 6 320 000 dollars déclaré à la Division.

145. Puisque les chiffres relatifs aux biens durables déclarés par les bureaux extérieurs figurent dans les notes relatives aux états financiers, il est impératif que le siège de l'UNICEF puisse être raisonnablement sûr de leur exactitude.

146. Le Comité recommande, et l'UNICEF a accepté, que des mesures soient prises pour améliorer la fiabilité des inventaires établis dans les bureaux extérieurs.

Cession de biens durables non déclarés

147. L'examen des états récapitulatifs certifiés des biens durables pour 2006 et 2007 a révélé que du matériel informatique d'une valeur de 171 984 dollars avait été cédé en 2007. L'examen du rapport correspondant du Comité de contrôle du matériel pour 2007 a permis de constater par ailleurs que celui-ci avait approuvé la cession de quatre serveurs HP RP8400 lors de l'achat avec reprise de deux serveurs Superdome. Avec l'autorisation du Comité de contrôle du matériel, un montant de 171 894 dollars a été déduit de l'état récapitulatif certifié pour 2007. Il a cependant été établi que la valeur comptable des quatre serveurs HP cédés aurait dû être de 1 410 000 dollars, comme indiqué dans le tableau II.10.

Tableau II.10

Informations concernant les serveurs cédés lors de l'achat avec reprise

(Dollars des États-Unis)

<i>Numéro de bon de commande</i>	<i>Numéro de série</i>	<i>Montant</i>
45027785	USR41520CN	171 984,30
45027785	USR41520CP	171 984,30
4503511 (facture n° 5FS5891)	USR43075AC	295 424,41
4503511 (facture n° 5FS5891)	USR43136OJ	492 445,39
4503511	Mises à niveau	278 252,95
Total		1 410 091,35

148. Seul un des quatre serveurs HP indiqués dans le rapport du Comité de contrôle du matériel (USR41520CN) figurait dans l'état récapitulatif certifié des biens durables pour 2006. Les trois autres serveurs, d'une valeur de 1 240 000 dollars, qui ont été cédés en 2007, n'y figuraient pas.

149. En outre, des cessions d'une valeur de 824 272 dollars ont été réalisées en 2006. L'examen du rapport correspondant du Comité de contrôle du matériel pour 2006 et des registres accompagnant l'autorisation accordée par le Comité a révélé que l'état récapitulatif certifié des biens durables pour 2006 ne faisait pas état, dans la colonne des cessions, de la cession de biens d'une valeur de 444 324 dollars. Ces exemples révèlent des lacunes dans la gestion des biens durables.

150. L'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner ses processus de gestion des biens durables et ses mécanismes de contrôle de sa comptabilité matières.

10. Gestion des ressources humaines

Consultants, experts et personnel temporaire

151. L'UNICEF recourt aux services de consultants et de vacataires pour l'exécution de ses programmes, dans le cadre d'accords de services spéciaux, qui doivent être approuvés et signés à la fois par l'UNICEF et les consultants ou vacataires avant le début des travaux. Le Comité a relevé 94 accords de services spéciaux dans cinq bureaux régionaux ou de pays (à savoir le bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et les bureaux de pays de l'Éthiopie, de l'Inde, des Philippines, et du Viet Nam) pour lesquels l'UNICEF avait autorisé les consultants ou vacataires à commencer leur travail ou autorisé leur rémunération avant que les contrats soient signés, en violation des dispositions du paragraphe 6.2.83 du Manuel des ressources humaines (Vol. II).

152. Au bureau de pays de l'Inde, certains consultants ou vacataires avaient été payés alors que les dispositions des sections 5.13 et 5.14 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7 concernant l'appréciation du comportement professionnel n'avaient pas été respectées. Les anomalies suivantes ont été identifiées : a) l'absence d'évaluation des résultats du vacataire au regard des prestations attendues; b) l'exécution incomplète des services attendus; et c) la soumission d'un document de réflexion qui ne correspondait pas au produit convenu. Le comportement professionnel d'un consultant doit obligatoirement être

évalué afin de mesurer la qualité du travail fourni préalablement au versement d'honoraires.

153. Par ailleurs, lorsque les consultants et vacataires doivent effectuer des voyages au nom des bureaux régionaux ou de pays, des certificats de bonne santé et des certificats médicaux doivent être établis systématiquement afin de garantir que les consultants sont en état de voyager et à l'abri des maladies, en particulier dans les pays pour lesquels des vaccinations sont obligatoires, conformément aux dispositions du paragraphe 6.2.126 du Manuel des ressources humaines. Le Comité a noté que les dossiers relatifs à 11 accords de services spéciaux au Myanmar, à 9 accords en Éthiopie et à 17 accords aux Philippines ne contenaient pas de certificat de bonne santé ou contenaient des certificats postérieurs au début du travail des consultants.

154. En outre, afin de s'assurer que les consultants et vacataires répondent pleinement aux normes de l'UNICEF, il est recommandé aux bureaux d'utiliser une liste de vérification (voir annexe A du Manuel des ressources humaines) qui doit être remplie, classée et vérifiée périodiquement par le supérieur hiérarchique concerné pendant la durée du contrat. Les documents relatifs aux contrats et le cahier des charges doivent également être complets, à jour et facilement consultables.

155. Le bureau de pays de l'Égypte ne s'est pas plié à l'obligation d'utiliser la liste de vérification, estimant qu'elle était trop longue et peu commode et présumant que son utilisation était facultative. Le bureau a accepté de penser à mettre en place un mécanisme de contrôle systématique et simplifié. Le Comité a noté que plusieurs exemplaires originaux d'accords de services spéciaux manquaient dans les dossiers du bureau de pays des Philippines.

156. En ce qui concerne le recours des entreprises extérieures, dont la sélection doit faire intervenir un appel à la concurrence, il a été constaté que le bureau de zone du Sud-Soudan à Juba avait engagé certains de ses vacataires auprès d'une source unique, ce qui était contraire aux dispositions du paragraphe 6.2.73 du Manuel des ressources humaines. Le bureau de zone s'est justifié en évoquant les compétences spécialisées de l'entreprise ou l'urgence de la situation. Le Comité a noté qu'au bureau de pays du Nigéria, une entreprise extérieure avait bénéficié d'une période d'engagement ininterrompue de mai 2005 à mai 2007, représentant un marché d'une valeur total de 7 070 000 dollars. Bien que l'entreprise ait été sélectionnée initialement à l'issue d'un appel à concurrence, ses contrats avaient été renouvelés sans mise en concurrence, exception faite de la prorogation de deux accords de services spéciaux, en violation des dispositions de l'instruction administrative CF/AI/1991-011.

157. Le Comité recommande que l'UNICEF respecte les conditions fixées pour le recrutement de consultants dans le Manuel des ressources humaines et les instructions administratives pertinentes s'agissant des procédures de sélection, de la signature d'accords de services spéciaux avant le début des travaux, des certificats médicaux et de l'appréciation du comportement professionnel.

11. Informatique

Séparation des fonctions dans le système informatique

158. Le Comité a examiné les opérations de gestion de la paie dans le module Ressources humaines du système SAP (Systems, Applications and Products) en prenant comme échantillon les états de paie des administrateurs recrutés sur le plan international établis à l'échelle mondiale pour la période allant du 31 janvier au 30 septembre 2007. Il a noté que le Groupe des états de paie avait des droits d'accès qui lui permettaient d'imputer certains postes sur des sources de financement directement à partir des allocations de crédits aux programmes. Le Groupe peut exécuter cette opération soit lorsque le solde des demandes de liquidités est déficitaire pour une période de paie donnée, soit lorsqu'aucune demande de liquidités n'a été établie pour un poste particulier auquel des crédits suffisants ont été affectés.

159. Le Comité a relevé que les fonctions suivantes, qui sont du ressort de la Division de la gestion financière et administrative, avaient également été exercées par le Groupe des états de paie :

- a) Exécution d'opérations de correction pour affecter des fonds à des postes directement par prélèvement sur le solde des crédits alloués disponibles lorsque d'autres bureaux extérieurs n'avaient pas établi les demandes de liquidités nécessaires dans les délais prescrits avant l'arrêté définitif des états de paie afin d'assurer le versement des traitements à la fin du mois. Le bureau extérieur concerné est informé dans les plus brefs délais, par courrier électronique, qu'il doit intégrer les corrections effectuées par le Groupe des états de paie au siège pour assurer la transposition des écritures relatives aux traitements versés dans le système ProMS;
- b) Exécution d'opérations de correction, lorsque les délais sont trop courts, pour modifier la date de fin de validité d'une demande de liquidités qui n'a pas été close le dernier jour civil du mois;
- c) Exécution d'une opération de report à partir du module de comptabilité financière pour saisir les données salariales dans les comptes financiers;
- d) Examen d'écritures incorrectes passées dans les comptes, transcription des montants effectifs, retranscription des écritures erronées et arrêté définitif des écritures.

160. Étant donné que les engagements de financement (ou les demandes de liquidités) et les éléments relatifs à la structure de répartition des tâches étaient rattachés au module financier SAP-FLS et que les opérations de report relevaient de la compétence de la Division de la gestion financière et administrative, ces opérations rentraient généralement dans le cadre des attributions de la Division.

161. Les droits d'accès/d'administration du Groupe des états de paie, qui n'est pas placé sous l'autorité de la Division de la gestion financière et administrative d'un point de vue fonctionnel, étaient incompatibles avec le principe de séparation des fonctions généralement appliqué.

162. L'UNICEF a fait remarquer que les transcriptions dans le module SAP de gestion des ressources humaines ont toujours été effectuées au niveau des allocations de crédits aux programmes et que le Groupe des états de paie n'avait pas administré les affectations de fonds à des postes. Il a ajouté que les dépenses

salariales étaient imputées directement sur les allocations de crédits et corrélées à la demande de liquidités retranscrite établie par le bureau extérieur. Toutefois, dans les cas exceptionnels où la source de financement n'était pas automatiquement mise à jour (pour des raisons techniques ou autres), la Division de la gestion financière et administrative actualisait la répartition des coûts sur la base des informations fournies par le bureau concerné au sujet de l'allocation de crédits aux programmes et/ou des crédits alloués au titre des ressources générales du bureau en question.

163. S'agissant de la remarque de l'UNICEF selon laquelle la Division de la gestion financière et administrative avait mis à jour la répartition des coûts à la suite d'erreurs détectées et d'observations formulées, le Conseil estime que seul le bureau extérieur était autorisé à apporter des corrections en révisant les demandes de liquidités à la hausse ou en procédant à d'autres ajustements, par l'intermédiaire du système ProMS, celles-ci devant ensuite être reportées dans le module SAP-FLS.

164. Le Comité recommande à l'UNICEF d'évaluer les fonctions existantes dans le domaine du traitement de la paie en vue d'assurer une séparation adéquate des tâches.

Pouvoirs financiers dans la liste des autorisations accordées pour les documents du Système de gestion des programmes

165. Dans une note consultative de décembre 2005, la Division de la gestion financière et administrative a défini les tâches de l'Administrateur des systèmes et de l'Administrateur des applications. Elle indiquait notamment que l'Administrateur des applications ne devait pas avoir de pouvoirs en matière de gestion financière ni d'autres droits quelconques à l'égard des systèmes.

166. Le Comité a néanmoins relevé que des pouvoirs financiers avaient été délégués à l'Administrateur des applications désigné pour le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, par exemple pour les allocations de crédits aux programmes jusqu'à concurrence de 200 000 dollars et la certification des factures jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars et qu'il figurait sur la liste des signataires en tant que fonctionnaire des paiements.

167. En évaluant les processus d'exécution des tâches au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, le Comité a constaté que le pouvoir de certification attribué par l'Administrateur des applications au fonctionnaire chargé des achats pour les factures dans la liste des autorisations accordées pour les documents du système ProMS n'était pas en concordance avec le tableau des pouvoirs publié par le Directeur régional. Dans le tableau des pouvoirs, le fonctionnaire chargé des achats était désigné comme le deuxième agent suppléant pour les engagements de dépenses relatifs aux commandes et non comme un agent certificateur pour les paiements. Le fait d'autoriser le fonctionnaire chargé des achats à cumuler ces deux fonctions était incompatible avec le principe de séparation des tâches applicable dans le cadre du contrôle interne. Le Bureau régional a reconnu cette irrégularité.

168. Au bureau de pays de la Jordanie, certains droits tels que celui de procéder à des affectations de crédits aux programmes jusqu'à concurrence de 4 250 000 dollars et à des allocations au titre du budget d'appui jusqu'à concurrence de 400 000 dollars ont été délégués à l'Administrateur des applications dans le cadre du système ProMS.

169. Le Comité recommande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et le bureau de pays de la Jordanie se conforment à la règle qui interdit d'accorder des pouvoirs financiers quelconques à l'Administrateur des applications.

12. Gestion des programmes et des projets

Résultats prévus dans les projets

170. Un examen des plans de travail annuels de 2006 et 2007 pour le projet sur la santé en matière de procréation et la santé des enfants du bureau extérieur de Mumbai et du plan de travail annuel du Bureau régional pour l'Asie du Sud a fait apparaître que les résultats prévus n'avaient pas été exprimés « en termes de changement » avec des résultats précis, mesurables et réalisables. Il est donc impossible de procéder à une évaluation objective des principaux résultats obtenus pour le programme. Au bureau de pays du Ghana, le plan de travail annuel ne donnait pas de précisions sur les activités, le calendrier et le budget.

171. Le Comité recommande à l'UNICEF de veiller à ce que tous les bureaux extérieurs fournissent des chiffres de référence et des objectifs précis afin d'améliorer encore la mesurabilité des résultats pour les projets.

Non-utilisation du Système de gestion des programmes aux fins de la planification et du suivi

172. Le Système de gestion des programmes, dont le Manuel des politiques et procédures de programmation prescrit l'usage en tant que principal instrument permettant de planifier, d'exécuter et d'enregistrer toutes les opérations relatives au plan de travail annuel de manière efficace, n'a pas été utilisé comme prévu au Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et au bureau de zone du Sud-Soudan.

173. Au Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes, les produits et les activités prévus, les calendriers d'exécution, les résultats des projets et d'autres données n'étaient pas indiqués de façon détaillée dans le plan de travail annuel et les dossiers établis pour les programmes et projets dans le système ProMS étaient incomplets; la copie papier du plan de travail annuel ne contenait donc pas les informations voulues.

174. Au bureau de zone du Sud-Soudan, le rapport type relatif aux projets généré par le système ProMS n'avait pas été établi. Certes, le Bureau a établi le bilan de fin d'année, mais les indications concernant le budget et les dépenses qui figuraient dans ce document étaient présentées uniquement par projet et non par activité; ainsi, certaines informations sur des points clefs tels que la comparaison entre les produits prévus et les produits effectivement exécutés et entre les dépenses réelles et les crédits inscrits au budget n'ont pas pu être obtenues. Dans le programme relatif à la santé, l'outil de suivi du plan de travail annuel n'a été utilisé que dans 3 des 16 projets, mais pour ces projets (politiques et planification sectorielles, soins de santé intégrés pour les enfants/soins de santé primaires et programme « VUE-plus »), certaines informations essentielles n'ont pas été fournies, comme celles qui ont trait aux résultats des activités et aux progrès réalisés dans l'exécution des produits des programmes de pays.

175. Le Comité recommande que l'UNICEF veille à ce que le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et le bureau de zone du Sud-Soudan : a) utilisent pleinement le système ProMS en tant qu'instrument de suivi de l'exécution des programmes et des demandes de ressources; et b) forment tous les chefs de secteur et les administrateurs de programmes et de projets à l'utilisation des outils de gestion des programmes inclus dans le système ProMS.

Analyse comparative du plan de travail annuel détaillé par rapport aux résultats effectivement obtenus

176. Conformément aux directives relatives à l'établissement des rapports annuels des bureaux de pays pour 2007, la Division des politiques et de la planification de l'UNICEF a prescrit un modèle à suivre pour que les réalisations des programmes soient présentées de manière uniforme. Les directives stipulaient également que les rapports annuels devaient comprendre une analyse des résultats effectivement obtenus par rapport aux prévisions du plan de travail annuel.

177. Cet objectif n'a toutefois pas été atteint étant donné qu'il n'a été procédé à aucune analyse comparative des activités détaillées qui sont indiquées pour chaque programme dans le plan de travail annuel et des résultats effectifs attestés par les données enregistrées dans l'instrument de suivi du plan de travail. On a également noté que les documents (le plan de travail annuel et son instrument de suivi) n'étaient pas annexés aux rapports annuels des bureaux de pays. Le rapport du bureau de zone du Sud-Soudan était le seul à présenter une comparaison entre le nombre d'activités exécutées (502) et le nombre d'activités prévues (550) dans le plan de travail annuel.

178. Le Directeur de la Division des politiques et de la planification estime qu'il est redondant et superflu donc d'annexer les plans de travail annuel et les instruments de suivi aux rapports annuels des bureaux de pays puisque ces documents peuvent déjà être consultés par des examinateurs potentiels par l'intermédiaire du système ProMS.

179. L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait veiller à ce que la Division des politiques et de la planification mentionne dans les directives relatives aux rapports annuels des bureaux de pays pour 2008 la nécessité d'incorporer dans la section 2.2 du document une analyse comparative du plan de travail annuel par rapport aux résultats effectivement obtenus, tels qu'ils sont enregistrés dans l'instrument de suivi du plan de travail.

Remboursements effectués dans le cadre des programmes

180. Étant donné que le plan de travail annuel décrit les produits annuels prévus, les activités que les partenaires d'exécution (gouvernements ou organisations non gouvernementales) doivent entreprendre et l'appui que l'organisme des Nations Unies doit fournir, il sert de cadre de référence pour les réserves de fonds, la planification et la demande de fournitures, les contrats, les autorisations de voyage, les apports en numéraire et les décaissements. Les décaissements ne peuvent donc être effectués que sur la base d'un plan de travail annuel approuvé.

181. Le rapport du bureau de pays de l'Inde sur l'exécution du budget du programme, que le Comité a examiné, ne portait que sur le volume des crédits

budgétaires utilisés et ne faisait pas mention des fonds remboursés dans le cadre du programme (4 050 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007), qui avaient dû être reprogrammés, du taux effectif d'utilisation de ces fonds et des soldes inutilisés correspondants.

182. Lorsqu'il a examiné les virements de fonds aux partenaires d'exécution, le Comité a relevé que, sur le montant de 4 050 000 dollars de remboursements effectués dans le cadre du programme, les 199 920 dollars encaissés en 2006 étaient liés à des virements opérés en 2004 et 2005 et que les 14 580 dollars encaissés en 2006 et 2007 étaient liés à des programmes pour lesquels les allocations de crédits étaient closes. Les remboursements avaient déjà été comptabilisés comme dépenses lorsque les fonds virés ont été décaissés.

183. Le Comité est préoccupé par le fait que les dépenses sont surévaluées de façon répétitive pour chaque exercice biennal à cause des remboursements.

184. Le Comité recommande que l'UNICEF veille à ce que le bureau de pays de l'Inde : a) évalue les propositions de projets pour déterminer si les financements demandés par les partenaires d'exécution sont adéquats et identifier les facteurs probables qui entraveront leur mise en œuvre; b) renforce le contrôle de l'exécution des projets; et c) contrôle la reprogrammation et l'utilisation des fonds remboursés et enregistre des informations à ce sujet.

13. Activités productrices de recettes

Rétention par les comités nationaux de recettes provenant de la vente de cartes de vœux et d'articles-cadeaux

185. En vertu de la disposition 9.04 du supplément spécial du Règlement financier de l'UNICEF relatif à l'opération Cartes de vœux, les comités nationaux peuvent être autorisés à conserver jusqu'à 25 % des recettes brutes provenant de la vente des produits de l'opération (cartes de vœux et articles-cadeaux, par exemple), conformément à des accords d'accréditation conclus entre les comités et l'UNICEF.

186. Les vérifications ont révélé des disparités importantes dans les pourcentages retenus par rapport aux 25 % autorisés. Sur les 36 comités nationaux qui ont présenté des déclarations finales de recettes et de dépenses pour 2006, 4 seulement avaient des pourcentages inférieurs à 25 % et les 32 autres avaient des pourcentages supérieurs. L'un d'eux appliquait même un pourcentage de 100 %.

187. La Division du secteur privé a indiqué que la règle 9.04 serait révisée à l'occasion d'une mise à jour générale du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNICEF qui serait effectuée en corrélation avec la mise en application des normes IPSAS. Par ailleurs, selon elle, la formule qui consistait simplement à appliquer le pourcentage de 25 % de manière uniforme compromettrait la croissance future des recettes provenant de la collecte de fonds et ne tenait pas compte des besoins particuliers des différents comités ou des stades de développement qu'ils avaient atteints.

188. Le Comité estime néanmoins que la Division aurait pu maximiser les contributions que les comités nationaux versent à l'UNICEF si elle avait fait appliquer de manière rigoureuse le pourcentage de 25 % fixé pour la part des recettes brutes provenant de la vente de cartes de vœux et de cadeaux qui peut être retenue.

189. Le Comité recommande que l'UNICEF veille à ce que la Division du secteur privé fasse respecter la règle de gestion financière 9.04 relative aux recettes que les comités nationaux sont autorisés à conserver.

190. Le Comité recommande également que l'UNICEF étudie la possibilité d'appliquer le pourcentage de 25 % à tous les comités nationaux pour la part des recettes à conserver.

Recettes de la Division du secteur privé déterminées sur la base des déclarations provisoires de recettes et de dépenses

191. Pour permettre à l'UNICEF de déterminer le montant estimatif des recettes à inclure dans son rapport financier annuel, le produit brut de la vente de cartes et d'articles-cadeaux est comptabilisé sur la base des déclarations provisoires de recettes et de dépenses reçues des comités nationaux à la fin de l'année. Il est ajusté l'année suivante, une fois reçues les déclarations définitives. De même, les dépenses estimatives connexes engagées par les comités nationaux et le coût des marchandises livrées sont comptabilisés sur la base des déclarations provisoires et ajustés après réception des déclarations définitives.

192. Par ailleurs, la règle 9.09 du supplément spécial relatif à l'opération Cartes de vœux dispose que toutes les recettes provenant de l'opération sont comptabilisées par le Contrôleur pour l'exercice auquel elles se rapportent et enregistrées sur la base des rapports financiers qui sont présentés à l'opération par ses agents de vente.

193. Les dates limites de soumission des déclarations de recettes et de dépenses, telles qu'elles sont spécifiées dans les instructions finales et dans le calendrier de planification et de soumission des comités nationaux pour la campagne 2006-2007, sont indiquées dans le tableau II.11.

Tableau II.11

Dates limites de soumission des déclarations de recettes et de dépenses

<i>Année</i>	<i>Déclaration provisoire</i>	<i>Déclaration définitive</i>
2006	31 janvier 2007	31 mai 2007
2007	31 janvier 2008	31 mai 2008

194. En vertu de l'instruction comptable 2007/03, la date limite imposée à l'UNICEF pour la présentation des états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 était fixée au 31 mars 2008. La date limite que la Division du secteur privé devait, quant à elle, respecter pour l'accomplissement de toutes les opérations préalables à la consolidation était fixée au 8 février. L'échéance du 31 mai 2008 indiquée dans le calendrier de soumission pour l'année 2007 était donc postérieure à celle fixée pour la présentation du rapport financier, à savoir le 8 février 2008.

195. Il en résulte que l'enregistrement des recettes de la Division du secteur privé était fondé sur les estimations figurant dans les déclarations provisoires de recettes et de dépenses fournies par les comités nationaux. La Division a expliqué, auparavant, que les comités nationaux présentaient leurs déclarations provisoires annuelles à la fin du mois de février et que, avec les modes de fonctionnement

actuels, ils ne seraient pas en mesure de présenter leurs déclarations définitives le 31 janvier au plus tard, comme on le leur demandait.

196. Le Comité recommande que l'UNICEF veille à ce que la Division du secteur privé, agissant en consultation avec les comités nationaux, revoie le calendrier de soumission afin que la date limite de présentation des déclarations définitives de recettes et de dépenses soit synchronisée avec celle fixée pour la présentation du rapport financier.

197. La Division du secteur privé a fait observer que, compte tenu des spécificités de l'opération Cartes de vœux, il ne serait pas possible d'appliquer la recommandation sans procéder, au préalable, à des modifications techniques fondamentales et que cette question serait examinée dans le cadre de la réflexion sur une stratégie à plus long terme concernant les futurs modèles d'activité pour les cartes de vœux et les articles-cadeaux.

14. Gestion des voyages

Présentation tardive des bordereaux de remboursement de frais de voyage

198. La vérification des autorisations de voyage et des demandes et bordereaux de remboursement de frais de voyage établis pour l'exercice biennal au siège et dans neuf bureaux extérieurs (bureaux de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de la Bolivie, de la Colombie, de l'Éthiopie, de Genève, de Tokyo, du Yémen et Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes) a fait apparaître que les demandes/bordereaux de remboursement avaient été présentés après le délai prescrit de 15 jours, en contravention des dispositions du Manuel d'administration (chap. 8, sect. 1, par. 5.10). On comptait jusqu'à 99 jours de retard au bureau de Tokyo et 194 jours au Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes.

199. La présentation tardive des bordereaux de remboursement entraîne également des retards dans la comptabilisation des frais de voyage. Le Comité note avec préoccupation que cela risque de nuire à l'exactitude du compte relatif aux frais de voyage du fait que des avances non liquidées sont temporairement consignées comme sommes à recevoir.

200. L'UNICEF a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) respecter les consignes et directives relatives à la présentation des documents relatifs aux voyages; et b) veiller à ce que les avances sur frais de voyage soient régularisées dans un délai de 15 jours après l'accomplissement du voyage.

201. L'UNICEF a fait observer qu'il veillerait à ce que les cadres contrôlent régulièrement les voyages en temps voulu et fassent appliquer des mesures de recouvrement en opérant des retenues sur les traitements lorsque les documents réglementaires ne sont pas présentés dans les délais prescrits.

Absence de programme de voyages

202. Le Manuel des ressources humaines (vol. II, chap. 12, sect. 3, par. 12.3.80) dispose que les fonctionnaires doivent présenter une demande locale d'autorisation de voyage au moins deux semaines avant la date de départ prévue et être munis d'un formulaire d'autorisation signé avant d'effectuer un voyage en mission. Le Manuel d'administration de l'UNICEF contient une disposition identique (chap. 8, sect. 3, par. 4.2).

203. Lors de l'examen des déplacements effectués au bureau de pays de la Bolivie, le Comité a constaté qu'un certain nombre de fonctionnaires avaient présenté leurs demandes d'autorisation de voyage un jour avant la date du déplacement alors que, d'après les instructions, les demandes doivent être formulées par chaque secteur et soumises à l'administration 72 heures à l'avance. Au bureau de pays des Philippines, il a relevé que les autorisations de voyage avaient été délivrées après le commencement du voyage ou après son achèvement.

204. Ni le bureau de pays de la Bolivie ni celui des Philippines n'avaient des programmes de voyages pour 2006 et 2007, ce qui accentuait le risque d'absence d'une évaluation de l'utilité des missions effectuées pour les activités relatives aux programmes.

205. Le bureau de zone du Sud-Soudan n'avait pas non plus élaboré de programme de voyages pour 2006-2007. Au lieu de cela, un rapport sur les indicateurs de voyage a été établi et tous les déplacements effectués par des administrateurs ont été contrôlés mensuellement lors des réunions de l'équipe de gestion de zone et trimestriellement lors des réunions de l'équipe de gestion de pays. Le bureau a fait savoir au Comité qu'il n'était pas possible d'établir un programme de voyages pour l'ensemble de la zone compte tenu du caractère urgent des activités qu'il devait entreprendre au Sud-Soudan. Néanmoins, le bureau a l'intention d'élaborer un tel programme à partir de 2009.

206. Le Comité recommande que l'UNICEF veille à ce que les bureaux de pays de la Bolivie et des Philippines et le bureau de zone du Sud-Soudan : a) présentent les demandes d'autorisation de voyage en temps voulu; et b) établissent un programme de voyages conformément aux dispositions du Manuel d'administration du Fonds.

15. Fonction d'audit interne

207. Le Bureau de la vérification interne des comptes a pour politique d'auditer les bureaux de pays au moins une fois tous les cinq ans. Sa charte des compétences et attributions a été promulguée en février 2005 et la politique tendant à vérifier les comptes de chaque bureau de pays au cours d'une période n'excédant pas cinq années est en vigueur depuis lors. Elle a également été utilisée dans le modèle de risques de 2003 à 2007 et le modèle de risques mondial pour 2008.

208. L'examen d'une liste des activités du Bureau de la vérification interne a indiqué que 113 bureaux extérieurs avaient été audités et que 16 ne l'avaient pas été au cours des années 2006 et 2007. Parmi ceux qui n'avaient pas été audités figuraient notamment les bureaux des pays suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Bhoutan, Brésil, Congo, Costa Rica, Érythrée, Gambie, Ghana, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mexique, Népal, Pérou et Uruguay. Toutefois, des explications accompagnées d'éléments vérifiables ont été communiquées pour l'annulation des 16 audits, qui étaient prévus dans le plan de travail du Bureau pour 2008.

209. Il ressortait de la même liste que 17 bureaux extérieurs avaient été audités plus d'une seule fois au cours de la période considérée, comme indiqué au tableau II.12.

Tableau II.12
**Liste des bureaux audités à plus d'une reprise par le Bureau
 de la vérification interne, de 2003 à 2007**

Bureau de pays	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Bélarus	X				X	2
Burundi	X			X		2
Djibouti	X			X		2
Bangladesh		X		X		2
Indonésie	X	X	X	X	X	5
Kenya	X				X	2
Pakistan	X			X		2
Iraq		X	X	X		3
Nigéria		X		X		2
Inde		X		X		2
Éthiopie			X		X	2
Rwanda	X				X	2
Zambie	X			X		2
Zimbabwe	X			X		2
Sri Lanka			X		X	2
Kazakhstan	X				X	2
Ex-République yougoslave de Macédoine	X			X		2

210. Le Bureau n'aurait donc pas réalisé son objectif de vérifier les comptes de tous les bureaux extérieurs sur une période de cinq années puisque 16 bureaux n'avaient pas été audités au cours des cinq années précédentes (2003-2007), tandis que 17 bureaux avaient fait l'objet d'au moins deux audits au cours de la même période. L'UNICEF a expliqué que le Bureau avait vérifié les comptes de tous les bureaux de pays au moins une fois depuis 2001.

211. L'UNICEF a invoqué d'autres raisons d'avoir procédé à des audits à répétition, à savoir : a) 9 des bureaux visés faisaient partie des 10 principaux bureaux de pays pour l'allocation de ressources au titre du budget-programme pour la période allant de 2003 à 2007; b) conformément à sa charte et chaque fois que possible, le Bureau avait accordé le rang de priorité le plus élevé aux 10 principaux bureaux, avec la réalisation d'un audit tous les deux ans – les comptes des petits bureaux, du Bélarus et du Kazakhstan, devaient être vérifiés en 2007, avant ceux du bureau de la Gambie, pour économiser les ressources d'audit; et c) un rang élevé de priorité avait été accordé aux bureaux du Burundi, de Djibouti, du Kenya, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe compte tenu des risques observés dans les différents modèles et au cours de consultations.

212. Au 30 juin 2008, 11 des 16 bureaux de pays avaient fait l'objet d'un audit. Les comptes des 5 derniers devaient être vérifiés entre juillet et septembre 2008.

16. Constatations des audits internes

213. En 2007, 23 bureaux de pays et 1 bureau de zone ont été audités par le Bureau de la vérification interne des comptes. Sur les 385 observations d'audit publiées, 70 % ont reçu une suite favorable. En 2006, 27 bureaux de pays ont été audités et 490 observations publiées. Seules neuf de ces dernières étaient restées sans effet, et elles concernaient toutes le même bureau de pays.

214. Vingt des observations non suivies d'effet datant de 2007 et deux de 2006 faisaient mention d'un « risque élevé ». Le Comité constate avec préoccupation qu'elles portent sur des problèmes qui doivent être traités immédiatement.

215. Cinq observations et recommandations importantes sont récapitulées dans le tableau II.13.

Tableau II.13

Récapitulatif des observations et recommandations du Bureau de l'audit interne

Observation	Recommandations
1. Suivi et cession des biens durables. La base de données sur les stocks n'était ni exacte ni à jour, notamment la valeur des ventes des véhicules n'était pas correctement reportée, la sortie de stocks de 400 articles obsolètes n'était pas comptabilisée et les numéros d'inventaire d'articles de matériel de communications avaient été effacés.	Le bureau devrait examiner le fonctionnement du Comité de contrôle du matériel une fois par an pour garantir l'application des principes établis pour la cession du matériel durable, qui sont énoncés dans la circulaire financière 10. Il devrait veiller à ce que les recommandations dudit Comité soient mises en œuvre avec diligence et en temps opportun.
2. Fonctionnement du Comité de contrôle du matériel. Le Comité ne s'est pas réuni régulièrement, n'a pas tenu correctement les minutes de ses réunions et n'a pas rendu compte des mesures prises pour la cession de cinq véhicules, et d'articles de matériel informatique et de matériel de télécommunication. L'application des recommandations du Comité concernant la cession d'articles de matériel durable et son fonctionnement avait pris un retard considérable.	Le bureau devrait arrêter des procédures appropriées pour suivre, enregistrer et céder le matériel durable de sorte que tous les articles en stock soient comptabilisés. Il devrait désigner des responsables pour l'examen de tous les articles obsolètes stockés dans l'entrepôt et le rapprochement de la base de données et des biens physiques effectivement présents.
3. Planification et programmation insuffisantes des activités. Certains programmes et bureaux de zone affichaient des taux d'utilisation inférieurs à 50 % à la fin octobre 2007. Les programmes Santé et nutrition (avec un taux de 48 %), Eau et assainissement (24 %) et VIH/sida (21 %) en sont des exemples. Ce faible taux et la tendance à utiliser des montants importants de ressources programmatiques au cours du dernier trimestre de l'année résultaient de divers facteurs, dont une mauvaise planification des activités et l'incapacité de mettre en œuvre les activités envisagées.	Le bureau devrait faire en sorte que les activités soient programmées de manière réaliste dans les plans de travail annuels et que les calendriers d'exécution tiennent compte des plans établis par les partenaires; il devrait également prendre des mesures afin que les demandes d'apports aux programmes soient reçues des partenaires suffisamment longtemps avant le lancement prévu des activités pour être traitées en temps opportun.

Observation	Recommandations
	Le bureau devrait définir des modalités d'examen et d'ajustement périodiques des activités envisagées, tenant compte des effectifs disponibles et des capacités du partenaire d'exécution de gérer la réalisation des activités prévues, et veiller à ce que les allocations de fonds soient périodiquement ajustées et reportées en fonction des activités qui peuvent être exécutées.
4. Séparation inappropriée des fonctions financières. Au moment de l'audit, le responsable des opérations assurait de multiples tâches incompatibles. Faute de personnel, le fonctionnaire chargé des fonctions comptables était également l'administrateur du système de gestion des programmes (ProMS). Pour compenser, le responsable des opérations n'exerçait pas les tâches de fonctionnaire chargé des paiements. Cette mesure ne peut toutefois pas suffire à prévenir les opérations inappropriées.	Le bureau devrait revoir les responsabilités confiées au responsable des opérations pour garantir une séparation claire des tâches, conformément à la circulaire financière 34 relative à l'exécution financière.
5. Transfert de matériel de valeur élevée à une organisation non gouvernementale. Le bureau a fait don à une ONG d'un engin de forage acquis en 2000 pour une valeur de 406 805 dollars dans le cadre d'un accord avec le Church of Christ Rural Water Supply Development Project. Toutefois, le bureau a continué à financer les travaux de réparation et d'entretien de l'appareil, y compris les pièces de rechange d'un coût de 35 000 dollars. L'auditeur a considéré que l'accord comportait un risque élevé puisque le partenaire était une petite ONG locale.	Le bureau devrait renforcer les normes et procédures de remise de matériel à des ONG, afin que les donations de matériel de grande valeur soient justifiées et prévues – à titre exceptionnel – dans les accords de coopération opérationnelle, et que les motifs de renouvellement des accords soient exposés comme il convient. Le bureau devrait expliquer la donation de l'engin de forage à l'ONG, qui n'était pas prévue dans l'accord de coopération opérationnelle.

17. Passation par profits et pertes et cessions

216. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Conseil exécutif de l'UNICEF a approuvé la passation par profits et pertes des éléments d'actif visés dans le tableau II.14.

Tableau II.14

Éléments d'actifs passés par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2006-2007

(En dollars des États-Unis)

Stocks	820 594
Créances irrécouvrables	285 347
Actifs divers	393 749
Contributions irrécouvrables	19 478 783
Total	20 978 473

18. Versements à titre gracieux

217. En application de la règle de gestion financière 113.9 de l'UNICEF, l'Administration a informé le Comité qu'il n'y avait pas eu de versements à titre gracieux au cours de l'exercice biennal.

19. Cas de fraude ou de présomption de fraude

218. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNICEF a signalé au Comité un total de 58 cas de fraude ou de présomption de fraude (contre 42 cas au cours de l'exercice 2004-2005). Un examen détaillé a révélé que le Fonds n'avait pas encore calculé le montant des pertes subies dans la majorité des cas.

C. Remerciements

219. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice générale et le personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président par intérim de la Commission
de vérification des comptes
de la République des Philippines
(Vérificateur principal)
Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005^a**

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
1. Revoir la répartition des ressources par pays compte tenu des priorités stratégiques et de l'allocation de fonds supplémentaires	20	2004-2005		X	
2. Prévoir dans la stratégie de collecte de fonds des moyens d'accroître la part des ressources ordinaires par rapport à l'ensemble des recettes	21	2004-2005	X		
3. Vérifier si la capacité d'absorption permet de faire face à l'accroissement du nombre des dossiers de projets à financer à l'aide de fonds supplémentaires	29	2004-2005	X		
4. Revoir la procédure applicable à l'inscription et à la vérification des engagements non réglés au titre de fournitures destinées aux programmes	36	2004-2005	X		
5. Mener rapidement à bonne fin l'examen du plan d'assurance maladie, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies	42	2002-2003		X	
6. Modifier la présentation de ses états financiers en ce qui concerne le recouvrement des coûts (états I et IV) ou soumettre au Conseil d'administration une nouvelle définition des dépenses d'appui aux programmes	47	2000-2001		X	
7. Revoir et améliorer la procédure de déclaration de la valeur de ses biens durables	54	2004-2005	X		
8. Étudier l'ensemble des contributions à recevoir depuis longtemps et prendre les mesures qui s'imposent	58	2004-2005	X		
9. Revoir les manuels et le supplément spécial au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF	62	2004-2005		X	
10. Faire en sorte que la Division du secteur privé revise ses principes de calcul de la provision pour créances irrécouvrables et veille à ne pas inclure les montants passés par profits et pertes dans les provisions pour créances irrécouvrables	66	2004-2005	X		
11. Ajouter une annexe sur les déclarations financières et les virements de fonds dans les accords passés avec les comités nationaux	72	2002-2003		X	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 B (A/61/5/Add.2), chap. II.

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
12. Harmoniser la comptabilisation des recettes provenant des collectes de fonds dans le secteur privé	78	2004-2005		X	
13. Calculer, contrôler et communiquer aux comités nationaux le montant des dépenses d'appui globales (recettes et dépenses) afin qu'elles soient expliquées et publiées comme il convient	81	2002-2003	X		
14. Fixer et en suivre la réalisation, dans le cadre de la stratégie mondiale de collecte de fonds, un pourcentage cible pour la part des contributions thématiques dans les autres ressources	86	2004-2005	X		
15. Fixer et suivre la réalisation des montants cibles pour les collectes de fonds auprès du secteur privé menées par les bureaux de pays où ces activités présentent un fort potentiel de croissance	88	2004-2005	X		
16. Examiner la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour voir s'il serait rentable de faire fabriquer localement une partie des produits	91	2004-2005	X		
17. Réviser le document E/ICEF/Organization/Rev.3 pour aligner les responsabilités de chaque service sur les engagements fondamentaux en faveur des enfants dans les situations d'urgence	99	2004-2005		X	
18. Accélérer l'élaboration du « vivier de compétences » pour les situations d'urgence	104	2004-2005		X	
19. Porter à l'attention du Comité permanent interorganisations la question de la définition et du recrutement des ressources humaines nécessaires pour les situations d'urgence	106	2004-2005	X		
20. Arrêter des normes de qualité pour les plans de préparation-réponse aux situations d'urgence et en surveiller l'application	108	2004-2005	X		
21. Envisager de partager son centre d'opérations ouvert 24 heures sur 24 avec d'autres organismes des Nations Unies	110	2004-2005	X		
22. Surveiller de plus en plus les dates prévues d'arrivée des commandes locales d'urgence et les dates d'établissement de ces commandes	113	2004-2005			X
23. Actualiser le plan de préparation et d'intervention de la Division des approvisionnements concernant les situations d'urgence	115	2004-2005	X		

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
24. Établir et faire appliquer des normes de qualité concernant les volets approvisionnements et logistique des plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise	118	2004-2005	X		
25. Accroître la proportion de bureaux extérieurs qui utilisent le module de planification des approvisionnements	121	2004-2005	X		
26. Mettre à jour la liste des articles d'urgence autorisés	124	2004-2005		X	
27. Revoir les accords de longue durée conclus avec les fournisseurs après avoir mis à jour la liste des articles d'urgence autorisés	128	2004-2005		X	
28. Évaluer la fiabilité et la précision des principaux indicateurs de résultats de la Division des approvisionnements	130	2004-2005	X		
29. Respecter les règles relatives à la séparation des fonctions de l'agent certificateur et de l'agent ordonnateur	133	2004-2005	X		
30. Revoir régulièrement tous les profils d'utilisateur du système SAP pour que les fonctions qui doivent être séparées le soient effectivement	135	2004-2005	X		
31. Établir une directive régissant les investissements dans la recherche-développement afin d'éviter de consentir de nouvelles avances pour des articles qui n'ont pas été essayés ou sont défectueux	141	2004-2005	X		
32. Adopter et appliquer une politique selon laquelle les contrats créant des engagements financiers importants doivent être soumis à l'avis du conseiller (juridique) principal	144	2004-2005	X		
33. Examiner la mesure dans laquelle le bureau de l'UNICEF en Chine peut continuer d'accroître ses activités d'achats pour le compte d'autres bureaux de pays	149	2004-2005	X		
34. Réexaminer les relations avec les comités nationaux en tirant les enseignements de la collecte de fonds menée à la suite du tsunami	157	2004-2005	X		
35. Indiquer aux bureaux extérieurs une méthode appropriée pour structurer les programmes d'urgence d'une manière qui faciliter l'établissement de rapports	159	2004-2005	X		
36. Revoir les directives sur la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions	163	2004-2005	X		

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
37. Faire en sorte que les bureaux régionaux examinent régulièrement l'état et la qualité des plans de préparation aux situations et aux interventions d'urgence des bureaux de pays	165	2004-2005	X		
38. Achever de mettre au point le manuel d'évaluation rapide et le communiquer aux membres du Comité permanent interinstitutions pour qu'il serve de base à l'élaboration d'une méthodologie commune	168	2004-2005	X		
39. Aider les bureaux de pays afin qu'ils réalisent des évaluations plus détaillées conformément aux principaux engagements pris en faveur des enfants dans les situations d'urgence	170	2004-2005		X	
40. Établir des budgets et des plans de travail pluriannuels détaillés qui précisent l'utilisation des fonds reçus en sus du montant initialement demandé	176	2004-2005	X		
41. Allouer immédiatement des fonds aux bureaux de pays en cas d'appel d'urgence ou dans le cadre d'autres plans d'action approuvés	179	2004-2005	X		
42. Solliciter systématiquement l'approbation explicite des donateurs pour étendre ou modifier la zone géographique ou le domaine d'action prioritaire auxquels des fonds étaient initialement destinés	183	2004-2005	X		
43. Étudier la question de la gestion du personnel nécessaire en période de pointe lors de l'examen stratégique des ressources humaines	186	2004-2005	X		
44. Étudier la procédure applicable aux engagements temporaires de durée déterminée en cas de situation d'urgence lors de l'examen stratégique des ressources humaines	188	2004-2005	X		
45. Améliorer la qualité de la planification de l'approvisionnement et de la distribution des fournitures en situation d'urgence	193	2004-2005	X		
46. Déterminer des moyens d'évaluer rapidement et d'améliorer les capacités financières et administratives des partenaires de réalisation dans le cadre des situations d'urgence	195	2004-2005		X	
47. Normaliser le montant des allocations versées au titre des sessions de formation, des ateliers et d'autres activités financières au moyen d'une assistance en espèces	197	2004-2005	X		
48. Mettre en conformité avec les dispositions de la circulaire financière 15 (Rev. 3) la gestion de l'assistance en espèces en Indonésie et à Sri Lanka	199	2004-2005	X		

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
49. Entretenir des contacts plus étroits avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de garantir que les procédures financières régissant l'exécution directe par le Bureau de projets de construction préservent bien les intérêts de l'UNICEF	203	2004-2005		X	
50. Examiner les moyens nécessaires pour s'acquitter pleinement, dans le cadre du Comité permanent interorganisations, des responsabilités de chef de file du groupe sectoriel	207	2004-2005		X	
51. Contrôler la participation des cadres supérieurs de terrain aux mécanismes de coordination interinstitutions	217	2004-2005		X	
52. Avertir systématiquement les directeurs régionaux, le Groupe des Nations Unies pour le développement et, le cas échéant, le Comité de haut niveau sur la gestion lorsque la coordination interinstitutions laisse à désirer	218	2004-2005		X	
53. Plaider, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour que les autres organismes des Nations Unies présents en Chine bénéficient pour leurs installations des mêmes conditions préférentielles	225	2004-2005		X	
54. Plaider systématiquement pour que, lorsqu'une crise humanitaire survient et que de nouveaux locaux ou des locaux plus grands sont nécessaires, les équipes de pays des Nations Unies envisagent de s'installer sous le même toit	227	2004-2005		X	
55. Faire de la participation active des bureaux de pays à la mise en place de services communs l'un des critères d'évaluation de la performance des représentants de pays et, en concertation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, rechercher les moyens d'accroître la proportion de services communs dans les bureaux extérieurs	237	2004-2005		X	
56. En concertation avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, rechercher les moyens de faire en sorte que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement soient élaborés plus ponctuellement et présentent plus d'utilité	243	2004-2005		X	
57. En concertation avec le Département des opérations de maintien de la paix, délimiter précisément les mandats des bureaux de pays et ceux des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfance	247	2004-2005		X	

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
58. Tirer les conséquences du fait que l'UNICEF n'a pas fourni d'information aux fins de l'exécution commune, au niveau des districts, du Projet de lutte coordonnée contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles par la création de capacités et la sensibilisation	252	2004-2005		X	
59. Inviter l'équipe de pays des Nations Unies en Chine à élaborer et approuver, pour la lutte contre le VIH/sida, un plan opérationnel général et intégré qui permette de réduire les doubles emplois et d'obtenir un maximum de résultats	258	2004-2005		X	
60. Inviter l'équipe de pays des Nations Unies en Chine à élaborer des projets que les organismes puissent exécuter ensemble	260	2004-2005		X	
61. Analyser le programme de lutte contre le VIH/sida pour déterminer s'il correspond bien au mandat de l'UNICEF	262	2004-2005		X	
62. Entamer des négociations au niveau approprié en vue de la conclusion d'un accord-cadre	270	2004-2005		X	
63. Veiller à ce que les services d'achat déterminent si le pourcentage facturé par l'UNICEF au titre des frais de gestion est approprié, en se référant à la pratique des services d'achat des organismes des Nations Unies et autres services publics d'achat	272	2004-2005		X	
64. Suivre l'évolution de la proportion des achats effectués en concertation avec des organismes des Nations Unies	277	2004-2005		X	
65. Prendre de nouvelles mesures pour encourager les autres organismes des Nations Unies à recourir aux services d'achat de l'UNICEF, y compris dans le cadre des accords à long terme	279	2004-2005		X	
66. S'efforcer de procéder à des achats en commun pour les articles qui intéressent également le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (tentes, bâches, couvertures, bidons pliables, moustiquaires, etc.) dans tous les cas où cela se traduirait par des économies ou des gains d'efficacité pour le système des Nations Unies dans son ensemble	282	2004-2005		X	
67. Mettre en place un système global de gestion des risques propre à améliorer les processus de gouvernance et de contrôle de la gestion	294	2004-2005		X	
68. Revoir le mandat du comité de vérification interne des comptes en prenant en considération l'examen du système de gouvernance des Nations Unies	300	2004-2005		X	

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
69. Favoriser l'expansion rapide des activités du Bureau de l'audit interne touchant tous les domaines d'activité du siège, notamment les technologies de l'information	306	2004-2005	X		
70. Accorder un rang de priorité élevé à l'examen de l'adéquation des ressources du Bureau de l'audit interne au développement nécessaire des activités et aux diverses possibilités de répondre à ces besoins	307	2004-2005	X		
71. Accélérer l'approbation de ses nouvelles procédures de lutte contre la fraude	310	2004-2005	X		
72. Revoir les procédures d'audit interne et collaborer avec le Comité de vérification des comptes pour que celui-ci améliore notablement les délais de parution de ses rapports	313	2004-2005	X		
73. Prendre des mesures pour renforcer les processus internes d'assurance de la qualité	317	2004-2005	X		
74. Mettre à jour les définitions d'emploi des cadres supérieurs	321	2004-2005	X		
75. Établir des rapports d'évaluation du comportement professionnel pour tous ses fonctionnaires, y compris les sous-secrétaires généraux	323	2004-2005	X		
76. Établir des directives régissant les cadeaux reçus ou donnés, enregistrer ces cadeaux et envisager la publication d'une instruction unique à cet effet valable pour toute l'organisation	325	2004-2005	X		
77. Définir des indicateurs détaillés, mesurables et réalisables pour toutes les unités administratives	328	2004-2005	X		
78. Établir un plan de voyage pour les fonctionnaires du Bureau de la Directrice générale	331	2004-2005	X		
79. Accroître la permutabilité des directeurs généraux adjoints, s'agissant en particulier de la supervision des divisions	332	2004-2005	X		
80. Veiller à ce que les notes de synthèse à l'intention de la Directrice générale soient établies dans les délais prescrits et selon le mode commun de présentation	334	2004-2005	X		
81. Revoir la gestion des aide-mémoire et rapports établis par le Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures	340	2004-2005	X		

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
82. Élaborer les directives relatives à l'assistance temporaire visée à la section 2 du chapitre 6 du Manuel des ressources humaines	342	2004-2005		X	
83. Définir et éliminer les causes de la défaillance des contrôles financiers qui a abouti au paiement de services d'assistance temporaire en l'absence du contrat requis	344	2004-2005		X	
84. Communiquer aux cadres supérieurs des statistiques sur le respect des délais dans la présentation de documents par leurs bureaux et divisions	347	2004-2005		X	
85. Proposer au Conseil d'administration d'étendre aux déplacements de son président le champ d'application des directives relatives aux visites sur le terrain	349	2004-2005		X	
86. Consulter le Siège de l'ONU sur les pratiques de référence relatives au recrutement en tant que fonctionnaires d'anciens représentants auprès du Conseil d'administration	353	2004-2005		X	
87. Mettre en place un système d'alerte informatisé et établir des statistiques concernant l'utilisation des ressources informatiques et télématiques	357	2004-2005		X	
88. Effectuer plus régulièrement des évaluations de vulnérabilité des pare-feu, en prenant en considération les pratiques optimales en vigueur à l'ONU et dans le secteur privé	359	2004-2005		X	
89. Installer des contrôles de sécurité logicielle afin de mieux protéger les moyens informatiques contre la fraude ou l'utilisation abusive	361	2004-2005		X	
90. Renforcer la sécurité de la consultation à distance des systèmes informatiques, compte dûment tenu du contexte interinstitutions	363	2004-2005		X	
91. Assurer une séparation adéquate des tâches dans les systèmes informatiques	368	2004-2005		X	
92. Revoir la politique d'accès élargi au système de production	370	2004-2005		X	
93. Adopter et appliquer une méthode de calcul du coût total des grands projets informatiques, dépenses de personnel comprises	379	2004-2005		X	
94. Justifier les choix des systèmes informatiques et télématiques, en réalisant des analyses de coûts-avantages des solutions proposées par des fournisseurs multiples	385	2004-2005		X	
95. Mettre à niveau les processus d'assurance de qualité informatique en les alignant sur les pratiques optimales	387	2004-2005		X	

<i>Sujet</i>	<i>Paragraphe de référence^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
96. Publier une circulaire sur la suite à donner aux recommandations d'audit	389	2004-2005	X		
Total			82	13	1
Pourcentage			85	14	1

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, numérotés de I à VII, et les notes et annexes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la Directrice générale. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Directrice générale, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'UNICEF qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'UNICEF.

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président par intérim
de la Commission de vérification des comptes
de la République des Philippines
(Vérificateur principal)
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

Chapitre IV

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

État I

Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2006-2007			2004-2005	
		Autres ressources				
		Ressources ordinaires	Fonds supplé-mentaires	Secours d'urgence et relèvement	Total	Total
Recettes						
Contributions volontaires						
De gouvernements	(tableau 1)	1 003 701	1 719 154	625 974	3 348 829	2 757 214
À déduire : versement au budget d'appui biennal	(note 3, tableau 1)	(29 086)			(29 086)	(24 177)
		974 615	1 719 154	625 974	3 319 743	2 733 037
De sources non gouvernementales/privées	(tableau 1)	9 003	674 586	199 926	883 515	1 140 406
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	(tableau 1)		108 925	303 131	412 056	146 523
Division du secteur privé	(note 4)	783 569			783 569	579 690
Autres recettes						
Intérêts		262 160			262 160	91 054
Recettes accessoires	(note 5)	78 867			78 867	59 882
Ajustements de change		24 939			24 939	(35 319)
Total, recettes		2 133 153	2 502 665	1 129 031	5 764 849	4 715 273
Dépenses						
Assistance au titre des programmes		1 276 617	1 993 731	1 365 181	4 635 529	3 309 260
Appui aux programmes	(état IV)	298 557			298 557	301 615
Total, coopération au titre des programmes		1 575 174	1 993 731	1 365 181	4 934 086	3 610 875
Gestion et administration	(état IV)	148 964			148 964	179 724
Sécurité	(état IV)	20 736			20 736	
Total, dépenses		1 744 874	1 993 731	1 365 181	5 103 786	3 790 599

		2006-2007			2004-2005	
		Ressources ordinaires	Autres ressources		Total	Total
			Fonds supplé- mentaires	Secours d'urgence et relèvement		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		388 279	508 934	(236 150)	661 063	924 674
Sommes passées par profits et pertes et ajustements au titre d'exercices antérieurs	(note 6)	2 231	12 045	7 314	21 590	12 466
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		386 048	496 889	(243 464)	639 473	912 208
Solde des réserves au 1 ^{er} janvier		89 081			89 081	59 014
Dotation à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	(note 7)	(90 000)			(90 000)	(30 000)
Dotation à la réserve pour les prestations dues à la cessation de service	(note 7)	(10 000)			(10 000)	
Augmentation des réserves	(note 7)	108 439			108 439	30 067
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		547 284	652 190	703 875	1 903 349	1 021 141
Réserves et solde des fonds au 31 décembre		1 030 852	1 149 079	460 411	2 640 342	1 992 430

Les notes explicatives font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

État II

Actif, passif et réserves et solde des fonds au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2007	2005
Actif			
Disponibilités et dépôts à terme	(note 8)	2 229 829	2 194 511
Placements	(note 9)	445 000	
Comptes débiteurs			
Contributions à recevoir	(note 10, tableau 2)	251 288	187 049
À déduire : provisions pour contributions à recevoir irrécouvrables	(note 11)	(5 000)	(5 000)
Montant net des contributions à recevoir		246 288	182 049
Débiteurs divers	(note 12)	454 576	353 319
Stocks	(note 13)	46 079	25 542
Bâtiments	(note 14)	17 831	15 821
Total, actif		3 439 603	2 771 242
Passif			
Contributions reçues d'avance	(note 15)	40 500	18 058
Comptes créditeurs	(note 16)	273 724	283 727
Engagements non réglés	(note 17)	123 445	100 873
Fonds d'affectation spéciale	(note 18, tableau 3)	314 570	336 585
Assurance maladie	(note 19)	47 022	39 569
Total, passif		799 261	778 812
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Pour les services d'achats	(note 7)	2 000	2 000
Pour l'assurance	(note 7)	115	115
Pour les immobilisations	(note 7)	27 126	26 966
Pour l'assurance maladie après la cessation de service	(note 7)	150 000	60 000
Pour les prestations dues à la cessation de service	(note 7)	18 279	
Total, réserves		197 520	89 081
Solde des fonds			
Ressources ordinaires		833 332	547 284
Fonds supplémentaires		1 149 079	652 190
Secours d'urgence et relèvement		460 411	703 875
Total des fonds		2 442 822	1 903 349
Total, réserves et solde des fonds		2 640 342	1 992 430
Total, passif, réserves et solde des fonds		3 439 603	2 771 242

Les notes explicatives font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

État III

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent net des recettes sur les dépenses	639 473	912 208
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(64 239)	82 044
(Augmentation) du solde des débiteurs divers	(101 257)	(8 421)
(Augmentation) diminution d'autres éléments de l'actif	(20 537)	2 977
Augmentation des contributions reçues d'avance	22 442	15 308
Augmentation du solde des comptes créditeurs	30 025	28 737
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(10 003)	155 836
À déduire : réduction ou annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs	(19 530)	(17 766)
À déduire : Intérêts créditeurs	(262 160)	(91 054)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	214 214	1 079 865
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
(Augmentation) des placements	(445 000)	
(Augmentation) du poste bâtiments	(2 010)	(2 792)
À ajouter : Intérêts créditeurs	262 160	91 054
Encaisse nette provenant des activités de placement	(184 850)	88 262
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Réduction ou annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs	19 530	17 766
Augmentation (diminution) du solde des fonds d'affectation spéciale	(22 015)	47 188
Dotation à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	90 000	30 000
Dotation à la réserve pour les prestations dues à la cessation de service	10 000	
Prélèvement sur les ressources ordinaires	(100 000)	(30 000)
Augmentation du poste immobilisations	160	67
Augmentation de la réserve pour les prestations dues à la cessation de service	8 279	
Encaisse nette provenant des activités de financement	5 954	65 021
Augmentation nette des disponibilités et dépôts à terme	35 318	1 233 152
Disponibilités et dépôts à terme au 1^{er} janvier	2 194 511	961 355
Disponibilités et dépôts à terme au 31 décembre	2 229 829	2 194 511

État IV

Ouvertures de crédit pour l'exercice biennal 2006-2007, au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ouvertures de crédits				Dépenses ^a			Total	Montants inutilisés
	Montants initiaux	Montants supplémentaires	Transferts/ajustements	Montants révisés	Appui aux programmes	Gestion et administration	Sécurité		
Appui aux programmes									
Bureaux de pays et bureaux régionaux	390 257		2 217	392 474				364 749	27 725
Siège	114 365		1 699	117 064	111 859			111 859	5 205
Total partiel			3 916	509 538	476 608			476 608	32 930
Gestion et administration		9 600	(3 916)	247 856		241 617		241 617	6 239
Total partiel	746 794	10 600		757 394	476 608	241 617		718 225	39 169
Sécurité	26 204			26 204			20 736	20 736	5 468
Total	772 998	10 600		783 598	476 608	241 617	20 736	738 961	44 637
^a Dépenses					476 608	241 617	20 736	738 961	
À déduire: Recouvrements au titre des activités d'emballage et de manutention					13 659			13 659	
Recouvrements au titre de projets financés par des fonds supplémentaires					91 874	43 235		135 109	
Recouvrements au titre de projets relatifs aux secours d'urgence et au relèvement					61 052	28 731		89 783	
Commissions au titre de l'administration des fonds d'affectation spéciale non liés à des passations de marchés et du programme des administrateurs auxiliaires						3 067		3 067	
Contributions des gouvernements au titre des dépenses locales					462			462	
Prélèvement sur les recettes au titre du remboursement de l'impôt national sur le revenu					11 004	17 620		28 624	
Total partiel					178 051	92 653		270 704	
Montant net des dépenses (état I)					298 557	148 964	20 736	468 257	

État V

Recettes et autres rentrées de fonds, dépenses et décaissements, et variations des réserves et des soldes des fonds (ensemble des ressources financières) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007				2004-2005	
	Autres ressources					
	Ressources ordinaires	Fonds supplé-mentaires	Secours d'urgence et relèvement	Fonds d'affectation spéciale	Total	Total
Soldes en début d'exercice	547 284	652 190	703 875	331 892	2 235 241	1 289 515
Recettes/rentrées de fonds	2 133 153	2 502 665	1 129 031	1 602 459	7 367 308	6 072 701
Fonds disponibles	2 680 437	3 154 855	1 832 906	1 934 351	9 602 549	7 362 216
Dépenses/décaissements	1 744 874	1 993 731	1 365 181	1 629 723	6 733 509	5 084 509
Passations par profits et pertes/ajustements au titre d'exercices antérieurs	2 231	12 045	7 314		21 590	12 466
Dotation à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	90 000				90 000	30 000
Dotation à la réserve pour les prestations dues à la cessation de service	10 000				10 000	
Soldes en fin d'exercice	833 332	1 149 079	460 411	304 628	2 747 450	2 235 241

État VI

État au 31 décembre 2007 des engagements approuvés et des ouvertures de crédits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>		Total
		<i>Fonds supplémentaires</i>	<i>Secours d'urgence et relèvement</i>	
Solde inutilisé des fonds alloués aux programmes au 1 ^{er} janvier 2006	1 100 526	928 221	721 983	2 750 730
Engagements approuvés par le Conseil d'administration				
Nouveaux programmes ou nouvelles ouvertures de crédits	2 257 645	2 581 091	1 116 855	5 955 591
Programmes complémentaires	269 570			269 570
Passation par profits et pertes de contributions annoncées		(12 045)	(7 314)	(19 359)
Soldes inutilisés de programmes arrivés à échéance	(16 753)			(16 753)
Solde inutilisé du budget d'appui biennal	(44 637)			(44 637)
Recouvrements imputés au compte budgétaire	(270 704)			(270 704)
Total partiel	3 295 651	3 497 261	1 831 524	8 624 436
Dépenses	1 744 874	1 993 731	1 365 181	5 103 786
Solde inutilisé des fonds alloués aux programmes, au 31 décembre 2007	1 550 777	1 503 531	466 343	3 520 651
Solde des fonds au 31 décembre 2007	833 331	1 149 075	460 411	2 442 817
Engagements à imputer sur les recettes futures	717 446	354 456	5 932	1 077 834

État VII

État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : ressources ordinaires, fonds supplémentaires et fonds de secours d'urgence et de relèvement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	Total programmes	Total dépenses	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Afrique					
Afrique du Sud	6 445	29 687	36 132	15 611	20 521
Angola	36 733	95 166	131 899	93 159	38 740
Bénin	9 852	38 387	48 239	26 228	22 011
Botswana	3 029	6 129	9 158	5 313	3 845
Burkina-Faso	39 301	21 960	61 261	30 440	30 821
Burundi	16 806	43 968	60 774	45 602	15 172
Cameroun	8 993	28 622	37 615	16 500	21 115
Cap-Vert	4 047	284	4 331	1 481	2 850
Comores	3 309	6 648	9 957	4 549	5 408
Congo	7 183	11 352	18 535	13 577	4 958
Côte d'Ivoire	12 085	43 314	55 399	43 037	12 362
Érythrée	9 380	43 272	52 652	35 588	17 064
Éthiopie	38 453	274 220	312 673	175 805	136 868
Gabon	828	6 607	7 435	4 335	3 100
Gambie	2 248	8 689	10 937	5 268	5 669
Ghana	23 434	60 483	83 917	48 704	35 213
Guinée	6 742	35 491	42 233	22 150	20 083
Guinée-Bissau	6 446	16 585	23 031	11 146	11 885
Guinée équatoriale	1 852	5 246	7 098	2 559	4 539
Kenya	30 729	58 172	88 901	61 248	27 653
Lesotho	4 417	31 495	35 912	11 608	24 304
Libéria	18 145	75 816	93 961	47 632	46 329
Madagascar	25 275	60 700	85 975	37 144	48 831
Malawi	23 386	89 939	113 325	58 976	54 349
Mali	14 728	96 684	111 412	37 711	73 701
Maurice	28	(6)	22	(3)	25
Mauritanie	6 301	11 719	18 020	12 307	5 713
Mozambique	20 743	117 535	138 278	67 910	70 368
Namibie	6 764	9 522	16 286	8 128	8 158
Niger	21 133	77 381	98 514	67 468	31 046
Nigéria	146 345	115 731	262 076	184 530	77 546
Ouganda	60 414	100 002	160 416	114 392	46 024
République centrafricaine	5 610	32 382	37 992	24 053	13 939
République démocratique du Congo	64 879	404 936	469 815	238 367	231 448
République-Unie de Tanzanie	24 560	70 235	94 795	43 640	51 155
Rwanda	8 776	63 484	72 260	24 889	47 371
Sao Tomé-et-Principe	953	4 274	5 227	2 093	3 134
Sénégal	11 657	28 868	40 525	20 139	20 386

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	Total programmes	Total dépenses	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Sierra Leone	13 921	49 790	63 711	31 527	32 184
Somalie	40 252	126 452	166 704	109 315	57 389
Swaziland	6 757	14 780	21 537	11 218	10 319
Tchad	30 222	44 755	74 977	53 503	21 474
Togo	4 683	26 207	30 890	10 639	20 251
Zambie	11 724	34 646	46 370	25 387	20 983
Zimbabwe	14 551	85 315	99 866	49 642	50 224
Coopération régionale	6 613	4 959	11 572	3 350	8 222
Total pour la région	860 732	2 611 883	3 472 615	1 957 865	1 514 750
Amérique latine et Caraïbes					
Argentine	3 846	6 458	10 304	6 226	4 078
Barbade	266		266		266
Belize	675	4 076	4 751	1 844	2 907
Bolivie	15 966	15 880	31 846	17 604	14 242
Brésil	5 823	33 169	38 992	26 665	12 327
Chili	1 017	2 641	3 658	2 356	1 302
Colombie	6 189	20 280	26 469	15 053	11 416
Costa Rica	801	3 842	4 643	1 232	3 411
Cuba	1 433	5 694	7 127	2 997	4 130
El Salvador	2 989	6 799	9 788	4 911	4 877
Équateur	3 822	5 824	9 646	6 001	3 645
Guatemala	12 952	5 698	18 650	11 460	7 190
Guyana	4 845	2 627	7 472	3 288	4 184
Haïti	10 848	31 776	42 624	25 796	16 828
Honduras	2 579	9 402	11 981	5 161	6 820
Jamaïque	1 659	7 339	8 998	3 594	5 404
Mexique	4 573	13 918	18 491	8 928	9 563
Nicaragua	6 099	16 393	22 492	11 339	11 153
Panama	750	2 850	3 600	1 555	2 045
Paraguay	1 097	6 016	7 113	3 520	3 593
Pérou	5 801	9 691	15 492	7 717	7 775
République dominicaine	1 923	6 796	8 719	3 627	5 092
Suriname	1 877		1 877		1 877
Uruguay	1 886	1 621	3 507	1 987	1 520
Venezuela (République bolivarienne du)	930	5 841	6 771	3 639	3 132
Coopération régionale	6 052	29 471	35 523	16 229	19 294
Total pour la région	106 698	254 102	360 800	192 729	168 071
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	43 817	43 889	87 706	43 729	43 977
Chine	69 430	24 887	94 317	45 074	49 243
Îles du Pacifique	7 323	40 588	47 911	15 985	31 926
Indonésie	279 789	132 301	412 090	219 031	193 059
Malaisie	4 467	1 775	6 242	4 086	2 156

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	Total programmes	Total dépenses	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Mongolie	2 062	8 346	10 408	4 416	5 992
Myanmar	57 176	49 749	106 925	65 421	41 504
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 659	15 519	25 178	10 924	14 254
Philippines	34 985	14 837	49 822	30 327	19 495
République démocratique populaire lao	6 034	30 997	37 031	19 012	18 019
République populaire démocratique de Corée	4 872	28 924	33 796	23 502	10 294
Thaïlande	20 852	14 141	34 993	25 443	9 550
Timor-Leste	9 932	23 367	33 299	19 922	13 377
Viet Nam	29 973	17 735	47 708	25 910	21 798
Coopération régionale	4 163	366	4 529	2 636	1 893
Total pour la région	584 534	447 421	1 031 955	555 418	476 537
Asie du Sud					
Afghanistan	66 741	113 201	179 942	133 098	46 844
Bangladesh	126 083	95 274	221 357	84 185	137 172
Bhoutan	2 284	10 858	13 142	5 032	8 110
Inde	148 241	275 005	423 246	218 060	205 186
Maldives	33 474	7 082	40 556	31 748	8 808
Népal	14 672	59 903	74 575	39 157	35 418
Pakistan	92 978	193 346	286 324	195 401	90 923
Sri Lanka	127 704	40 712	168 416	102 804	65 612
Coopération régionale	3 270	(332)	2 938	2 272	666
Total pour la région	615 447	795 049	1 410 496	811 757	598 739
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Algérie ^a	1 878	6 235	8 113	3 114	4 999
Djibouti	2 880	13 916	16 796	9 760	7 036
Égypte	9 862	26 299	36 161	17 224	18 937
Enfants et mères palestiniens	20 203	50 568	70 771	46 208	24 563
Iran (République islamique d')	16 179	4 544	20 723	13 843	6 880
Iraq	47 719	86 900	134 619	92 322	42 297
Jordanie	2 161	9 925	12 086	2 954	9 132
Koweït	30		30		30
Liban	1 064	39 507	40 571	27 443	13 128
Maroc	3 288	16 385	19 673	10 552	9 121
Oman	393	1 819	2 212	1 083	1 129
République arabe syrienne	1 961	18 967	20 928	3 807	17 121
Soudan	81 057	313 892	394 949	324 664	70 285
Tunisie	1 114	4 097	5 211	2 023	3 188
Yémen	16 973	32 633	49 606	23 184	26 422
Coopération régionale	12 396	3 234	15 630	7 886	7 744
Total pour la région	219 158	628 921	848 079	586 067	262 012

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	Total programmes	Total dépenses	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Albanie	8 692	4 194	12 886	7 217	5 669
Arménie ^a	3 750	2 738	6 488	4 458	2 030
Azerbaïdjan	5 734	2 142	7 876	5 057	2 819
Bélarus	3 727	379	4 106	1 831	2 275
Bosnie-Herzégovine	5 277	3 942	9 219	5 824	3 395
Bulgarie	2 980	771	3 751	1 821	1 930
Croatie	866	2 232	3 098	1 877	1 221
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 558	2 395	6 953	3 620	3 333
Fédération de Russie	8 686	27 103	35 789	25 125	10 664
Géorgie	5 105	4 164	9 269	5 040	4 229
Kazakhstan	5 568	2 549	8 117	3 974	4 143
Kirghizistan	4 784	2 669	7 453	3 598	3 855
Kosovo (Serbie-et-Monténégro)	1 367	5 404	6 771	4 475	2 296
Moldova	7 447	7 711	15 158	9 343	5 815
Monténégro	—	2 687	2 687	1 097	1 590
Ouzbékistan	8 123	8 083	16 206	12 941	3 265
Roumanie	4 606	5 428	10 034	5 940	4 094
Serbie-et-Monténégro	6 500	3 865	10 365	4 641	5 724
Tadjikistan	6 058	7 974	14 032	8 504	5 528
Turkménistan	3 819	2 298	6 117	4 234	1 883
Turquie	14 704	6 459	21 163	12 623	8 540
Ukraine	5 322	12 010	17 332	11 184	6 148
Coopération régionale	8 479	(571)	7 908	(4)	7 912
Total pour la région	126 152	116 626	242 778	144 420	98 358
Assistance mondiale					
Grippe aviaire		16 126	16 126	10 266	5 860
Fonds pour les programmes d'urgence	50 711	77 188	127 899	73 833	54 066
Vaccination	5 840	1 729	7 569	4 252	3 317
Programmes multinationaux	147 949	442 732	590 681	291 699	298 982
Centre international pour le développement de l'enfant (Centre Innocenti)	7 910	7 682	15 592	7 223	8 369
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants		(3)	(3)		(3)
Total, assistance mondiale	212 410	545 454	757 864	387 273	370 591
Total, assistance au titre des programmes	2 725 131	5 399 456	8 124 587	4 635 529	3 489 058
Budget d'appui biennal					
Appui aux programmes	17 378	480 830	498 208	476 608	21 600
Gestion et administration	8 222	243 395	251 617	241 617	10 000
Sécurité		20 736	20 736	20 736	

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	Total programmes	Total dépenses	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Recouvrements imputés au compte budgétaire		(270 704)	(270 704)	(270 704)	
Total, budget d'appui biennal	25 600	474 257	499 857	468 257	31 600
Total	2 750 731	5 873 713	8 624 444	5 103 786	3 520 658

^a Les soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes pour l'Algérie et l'Arménie au 1^{er} janvier 2006 ont été rectifiés pour corriger une faute de frappe dans les soldes enregistrés au 31 décembre 2005 et publiés dans les états financiers de l'exercice précédent.

État VII.1

État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : ressources ordinaires

(En milliers de dollars de États-Unis)

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Afrique					
Afrique du Sud	1 406	6 688	8 094	2 814	5 280
Angola	16 380	18 429	34 809	20 943	13 866
Bénin	5 431	9 200	14 631	9 614	5 017
Botswana	1 626	1 892	3 518	2 169	1 349
Burkina Faso	34 710	2 671	37 381	18 339	19 042
Burundi	9 217	15 718	24 935	17 459	7 476
Cameroun	6 198	21 261	27 459	9 625	17 834
Cap-Vert	3 568	(93)	3 475	1 155	2 320
Comores	1 322	4 236	5 558	1 835	3 723
Congo	3 204	2 180	5 384	3 467	1 917
Côte d'Ivoire	7 425	12 176	19 601	14 463	5 138
Érythrée	2 399	10 415	12 814	5 055	7 759
Éthiopie	22 551	129 098	151 649	70 699	80 950
Gabon	653	3 225	3 878	1 291	2 587
Gambie	1 345	5 373	6 718	2 674	4 044
Ghana	18 847	2 933	21 780	11 828	9 952
Guinée	4 004	18 680	22 684	10 156	12 528
Guinée équatoriale	744	4 466	5 210	1 611	3 599
Guinée-Bissau	3 570	9 277	12 847	4 419	8 428
Kenya	16 769	8 867	25 636	15 115	10 521
Lesotho	1 748	6 506	8 254	3 095	5 159
Libéria	3 921	25 870	29 791	10 157	19 634
Madagascar	21 097	37 863	58 960	17 449	41 511
Malawi	6 413	42 641	49 054	18 747	30 307
Mali	8 360	75 988	84 348	24 025	60 323
Maurice	25		25		25
Mauritanie	3 531	2 798	6 329	4 256	2 073
Mozambique	9 291	25 580	34 871	21 930	12 941
Namibie	3 658	1 100	4 758	2 299	2 459
Niger	11 268	35 739	47 007	31 859	15 148
Nigéria	44 302	51 740	96 042	64 915	31 127
Ouganda	43 134	3 459	46 593	27 206	19 387
République centrafricaine	2 660	14 843	17 503	7 839	9 664
République démocratique du Congo	44 781	214 684	259 465	68 397	191 068
République-Unie de Tanzanie	13 985	47 932	61 917	27 834	34 083
Rwanda	4 981	50 103	55 084	15 147	39 937
Sao Tomé-et-Principe	635	3 672	4 307	1 552	2 755
Sénégal	3 993	17 890	21 883	8 747	13 136
Sierra Leone	4 735	30 719	35 454	15 878	19 576

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Somalie	11 968	23 259	35 227	17 984	17 243
Swaziland	3 771	1 400	5 171	2 737	2 434
Tchad	19 816	4 966	24 782	15 322	9 460
Togo	2 719	19 295	22 014	5 445	16 569
Zambie	5 304	23 960	29 264	15 757	13 507
Zimbabwe	2 414	14 165	16 579	7 164	9 415
Total pour la région	439 879	1 062 864	1 502 743	660 472	842 271
Amérique et Caraïbes					
Argentine	2 043	(17)	2 026	1 220	806
Belize	652	3 080	3 732	1 248	2 484
Bolivie	2 225	7 464	9 689	3 161	6 528
Brésil	865	6 710	7 575	3 682	3 893
Chili	726	741	1 467	822	645
Colombie	1 753	4 983	6 736	2 292	4 444
Costa Rica	709	3 601	4 310	1 162	3 148
Cuba	781	3 792	4 573	1 309	3 264
El Salvador	834	3 480	4 314	1 489	2 825
Équateur	2 365	212	2 577	1 788	789
Guatemala	4 914	(1 172)	3 742	2 072	1 670
Guyana	3 822	372	4 194	1 800	2 394
Haïti	3 185	8 168	11 353	7 848	3 505
Honduras	1 076	4 495	5 571	1 915	3 656
Jamaïque	862	3 165	4 027	1 355	2 672
Mexique	1 159	4 243	5 402	1 616	3 786
Nicaragua	1 694	5 247	6 941	2 433	4 508
Panama	477	2 031	2 508	822	1 686
Paraguay	881	4 155	5 036	1 867	3 169
Pérou	4 908	603	5 511	2 844	2 667
République dominicaine	1 045	3 800	4 845	1 852	2 993
Uruguay	1 744	13	1 757	1 027	730
Venezuela (République bolivarienne du)	670	1 885	2 555	1 925	630
Coopération régionale	3 207	14 855	18 062	5 105	12 957
Total pour la région	42 597	85 906	128 503	52 654	75 849
Asie orientale et Pacifique					
Cambodge	23 661	394	24 055	11 710	12 345
Chine	61 595	257	61 852	24 475	37 377
Îles du Pacifique	4 130	32 238	36 368	8 711	27 657
Indonésie	28 880	319	29 199	13 151	16 048
Malaisie	1 263	1 327	2 590	1 070	1 520
Mongolie	926	5 120	6 046	2 078	3 968
Myanmar	42 631	1 130	43 761	24 206	19 555
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 296	8 985	11 281	4 030	7 251
Philippines	10 135	220	10 355	5 896	4 459

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
République populaire démocratique de Corée	1 916	4 278	6 194	3 427	2 767
République populaire démocratique lao	2 023	9 949	11 972	4 578	7 394
Thaïlande	1 944	5 217	7 161	2 880	4 281
Viet Nam	20 628	192	20 820	8 243	12 577
Timor-Leste	1 654	2 660	4 314	3 615	699
Total pour la région	203 682	72 286	275 968	118 070	157 898
Asie méridionale					
Afghanistan	42 812	29 124	71 936	44 852	27 084
Bangladesh	68 899	(8 078)	60 821	26 421	34 400
Bhoutan	1 012	5 796	6 808	1 937	4 871
Inde	66 240	169 930	236 170	72 688	163 482
Maldives	1 327	2 501	3 828	1 607	2 221
Népal	6 252	28 211	34 463	14 025	20 438
Pakistan	37 201	8 114	45 315	30 197	15 118
Sri Lanka	1 029	4 800	5 829	1 705	4 124
Total pour la région	224 772	240 398	465 170	193 432	271 738
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Algérie	1 359	5 410	6 769	2 117	4 652
Djibouti	1 302	5 495	6 797	2 795	4 002
Égypte	2 892	14 155	17 047	6 232	10 815
Enfants et mères palestiniens	4 836	12 248	17 084	9 133	7 951
Iran (République islamique d')	7 036	(578)	6 458	4 276	2 182
Iraq	3 743	8 119	11 862	4 703	7 159
Jordanie	1 440	3 500	4 940	1 558	3 382
Liban	728	2 273	3 001	2 309	692
Maroc	1 849	6 859	8 708	2 968	5 740
Oman	141	150	291	140	151
République arabe syrienne	1 550	5 305	6 855	2 679	4 176
Soudan	8 743	21 826	30 569	22 016	8 553
Tunisie	999	3 459	4 458	1 611	2 847
Yémen	5 214	24 371	29 585	10 814	18 771
Coopération régionale	205	129	334	130	204
Total pour la région	42 037	112 721	154 758	73 481	81 277
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Albanie	3 916	(161)	3 755	1 787	1 968
Arménie	2 722	(6)	2 716	1 510	1 206
Azerbaïdjan	4 225	86	4 311	2 831	1 480
Bélarus	3 479	(148)	3 331	1 330	2 001
Bosnie-Herzégovine	2 373	400	2 773	1 882	891

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes ou crédits et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Bulgarie	2 464		2 464	1 234	1 230
Croatie	10	698	708	580	128
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 589	133	2 722	1 274	1 448
Fédération de Russie	4 811	(1)	4 810	1 860	2 950
Géorgie	3 547	61	3 608	1 689	1 919
Kazakhstan	3 924	79	4 003	2 197	1 806
Kirghizistan	4 689	52	4 741	2 269	2 472
Kosovo (Serbie-et-Monténégro)	820	1 877	2 697	1 483	1 214
Monténégro		1 853	1 853	588	1 265
Ouzbékistan	7 455	440	7 895	5 247	2 648
République de Moldova	828	3 595	4 423	1 399	3 024
Roumanie	3 174		3 174	1 711	1 463
Serbie-et-Monténégro	2 639	769	3 408	1 538	1 870
Tadjikistan	4 650	3 129	7 779	5 374	2 405
Turkménistan	3 840	447	4 287	2 624	1 663
Turquie	5 425	1 020	6 445	2 909	3 536
Ukraine	5 241	431	5 672	2 560	3 112
Coopération régionale	2 246	(239)	2 007		2 007
Total pour la région	75 067	14 515	89 582	45 876	43 706
Assistance mondiale					
Fonds pour les programmes d'urgence	18 674	76 050	94 724	70 849	23 875
Vaccination	737		737		737
Programmes multinationaux	27 481	56 128	83 609	61 783	21 826
Total, assistance mondiale	46 892	132 178	179 070	132 632	46 438
Total, assistance au titre des programmes	1 074 926	1 720 868	2 795 794	1 276 617	1 519 177
Budget d'appui biennal					
Appui aux programmes	17 378	480 830	498 208	476 608	21 600
Gestion et administration	8 222	243 395	251 617	241 617	10 000
Sécurité		20 736	20 736	20 736	
Recouvrements imputés au compte budgétaire		(270 704)	(270 704)	(270 704)	
Total, budget d'appui biennal	25 600	474 257	499 857	468 257	31 600
Total	1 100 526	2 195 125	3 295 651	1 744 874	1 550 777

État VII.2

État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : fonds supplémentaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Afrique					
Afrique du Sud	5 039	22 999	28 038	12 797	15 241
Angola	17 024	71 026	88 050	63 831	24 219
Bénin	3 498	27 453	30 951	14 906	16 045
Botswana	1 454	4 137	5 591	3 095	2 496
Burkina Faso	4 653	12 957	17 610	8 866	8 744
Burundi	5 110	7 602	12 712	8 172	4 540
Cameroun	2 738	7 361	10 099	6 818	3 281
Cap-Vert	479	377	856	326	530
Comores	1 871	1 714	3 585	1 925	1 660
Congo	2 547	6 722	9 269	7 830	1 439
Côte d'Ivoire	3 263	20 143	23 406	17 901	5 505
Érythrée	4 324	9 702	14 026	9 262	4 764
Éthiopie	11 809	110 726	122 535	73 035	49 500
Gabon	175	3 382	3 557	3 044	513
Gambie	798	3 207	4 005	2 467	1 538
Ghana	4 560	56 054	60 614	36 011	24 603
Guinée	2 848	10 984	13 832	7 307	6 525
Guinée-Bissau	2 207	6 350	8 557	5 319	3 238
Guinée équatoriale	1 108	780	1 888	948	940
Kenya	13 370	32 243	45 613	31 125	14 488
Lesotho	2 567	22 373	24 940	7 424	17 516
Libéria	4 453	25 626	30 079	11 092	18 987
Madagascar	4 002	16 605	20 607	13 891	6 716
Malawi	8 066	45 745	53 811	30 014	23 797
Mali	5 747	18 070	23 817	11 516	12 301
Maurice	3	(6)	(3)	(3)	
Mauritanie	2 456	5 560	8 016	5 290	2 726
Mozambique	10 392	85 362	95 754	38 552	57 202
Namibie	2 750	8 647	11 397	5 710	5 687
Niger	6 805	27 517	34 322	23 165	11 157
Nigéria	102 043	63 991	166 034	119 615	46 419
Ouganda	4 912	28 710	33 622	15 980	17 642
République centrafricaine	2 071	6 994	9 065	6 813	2 252
République démocratique du Congo	16 741	66 735	83 476	60 796	22 680
République-Unie de Tanzanie	9 614	19 261	28 875	12 143	16 732
Rwanda	4 161	13 650	17 811	9 674	8 137
Sao Tomé-et-Principe	2	597	599	226	373
Sénégal	7 097	10 738	17 835	11 237	6 598

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Sierra Leone	8 568	18 884	27 452	15 383	12 069
Somalie	17 969	39 555	57 524	27 600	29 924
Swaziland	2 814	12 140	14 954	8 193	6 761
Tchad	4 189	10 236	14 425	10 527	3 898
Togo	1 964	3 166	5 130	3 204	1 926
Zambie	6 317	10 075	16 392	8 783	7 609
Zimbabwe	7 362	57 663	65 025	30 679	34 346
Coopération régionale	588	1 480	2 068		2 068
Total pour la région	332 528	1 035 293	1 367 821	802 489	565 332
Amérique et Caraïbes					
Argentina	1 817	6 475	8 292	5 006	3 286
Barbade	54		54		54
Belize	23	996	1 019	596	423
Bolivie	13 740	6 768	20 508	13 021	7 487
Brésil	4 958	26 459	31 417	22 983	8 434
Chili	291	1 900	2 191	1 534	657
Colombie	2 706	14 269	16 975	10 831	6 144
Costa Rica	92	243	335	70	265
Cuba	651	1 902	2 553	1 693	860
El Salvador	609	3 278	3 887	1 556	2 331
Équateur	1 435	5 634	7 069	4 213	2 856
Guatemala	4 597	6 683	11 280	6 195	5 085
Guyana	1 018	2 259	3 277	1 487	1 790
Haïti	6 000	18 105	24 105	13 464	10 641
Honduras	1 548	4 652	6 200	3 065	3 135
Jamaïque	735	3 823	4 558	2 010	2 548
Mexique	2 545	7 565	10 110	5 981	4 129
Nicaragua	4 363	8 797	13 160	7 700	5 460
Panama	273	819	1 092	733	359
Paraguay	216	1 861	2 077	1 653	424
Pérou	887	6 176	7 063	3 446	3 617
République dominicaine	877	1 779	2 656	1 053	1 603
Suriname	1 877		1 877		1 877
Uruguay	142	1 608	1 750	960	790
Venezuela (République bolivarienne du)	244	3 968	4 212	1 712	2 500
Coopération régionale	2 173	14 223	16 396	10 606	5 790
Total pour la région	53 871	150 242	204 113	121 568	82 545
Asie orientale et Pacifique					
Cambodge	20 196	43 495	63 691	32 059	31 632
Chine	7 838	24 280	32 118	20 354	11 764
Îles du Pacifique	3 193	7 161	10 354	6 508	3 846
Indonésie	36 782	78 510	115 292	63 324	51 968

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Malaisie	185	462	647	338	309
Mongolie	1 122	3 226	4 348	2 338	2 010
Myanmar	7 961	43 138	51 099	32 374	18 725
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7 363	6 534	13 897	6 894	7 003
Philippines	24 849	10 587	35 436	20 776	14 660
République démocratique populaire lao	4 011	21 048	25 059	14 434	10 625
République populaire démocratique de Corée	1 084	4 205	5 289	3 091	2 198
Thaïlande	3 039	8 934	11 973	9 858	2 115
Timor-Leste	7 963	13 796	21 759	10 709	11 050
Viet Nam	9 208	17 543	26 751	17 573	9 178
Coopération régionale		619	619		619
Total pour la région	134 794	283 538	418 332	240 630	177 702
Asie méridionale					
Afghanistan	18 870	69 358	88 228	70 846	17 382
Bangladesh	54 480	88 056	142 536	50 650	91 886
Bhoutan	1 272	5 062	6 334	3 095	3 239
Inde	64 451	100 946	165 397	125 610	39 787
Maldives	453	689	1 142	240	902
Népal	8 420	22 112	30 532	19 850	10 682
Pakistan	9 449	80 249	89 698	51 091	38 607
Sri Lanka	5 852	14 076	19 928	10 361	9 567
Total pour la région	163 247	380 548	543 795	331 743	212 052
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Algérie	504	493	997	760	237
Djibouti	1 541	5 383	6 924	4 269	2 655
Égypte	6 970	12 124	19 094	10 992	8 102
Enfants et mères palestiniens	3 369	9 320	12 689	8 526	4 163
Iran (République islamique d')	1 726	5 486	7 212	2 336	4 876
Iraq	36 803	76 373	113 176	76 084	37 092
Jordanie	742	2 530	3 272	1 265	2 007
Liban	345	2 328	2 673	603	2 070
Maroc	1 367	9 530	10 897	7 517	3 380
Oman	252	1 669	1 921	943	978
République arabe syrienne	477	1 077	1 554	328	1 226
Soudan	7 337	67 513	74 850	43 716	31 134
Tunisie	115	638	753	412	341
Yémen	11 013	7 756	18 769	11 207	7 562
Coopération régionale	1 247	2 363	3 610	1 766	1 844
Total pour la région	73 808	204 583	278 391	170 724	107 667

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2007</i>
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Albanie	4 569	4 510	9 079	5 430	3 649
Arménie	1 028	2 744	3 772	2 948	824
Azerbaïdjan	1 509	2 056	3 565	2 226	1 339
Bélarus	246	529	775	501	274
Bosnie-Herzégovine	2 168	3 688	5 856	3 942	1 914
Bulgarie	516	771	1 287	587	700
Croatie	635	1 536	2 171	1 297	874
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 927	2 276	4 203	2 346	1 857
Fédération de Russie	2 917	19 293	22 210	13 437	8 773
Géorgie	1 273	4 128	5 401	3 121	2 280
Kazakhstan	1 644	2 470	4 114	1 777	2 337
Kirghizistan	95	2 617	2 712	1 329	1 383
Kosovo (Serbie-et-Monténégro)	1 608	3 597	5 205	2 704	2 501
Monténégro		834	834	509	325
Ouzbékistan	668	7 643	8 311	7 694	617
République de Moldova	6 619	4 116	10 735	7 944	2 791
Roumanie	1 426	5 428	6 854	4 229	2 625
Serbie-et-Monténégro	3 458	3 280	6 738	3 765	2 973
Tadjikistan	1 299	4 580	5 879	2 811	3 068
Turkménistan	(21)	1 851	1 830	1 610	220
Turquie	9 249	5 521	14 770	9 714	5 056
Ukraine	66	11 593	11 659	8 624	3 035
Coopération régionale	3 074	(139)	2 935	(3)	2 938
Total pour la région	45 973	94 922	140 895	88 542	52 353
Assistance mondiale					
Grippe aviaire		16 126	16 126	10 266	5 860
Fonds pour les programmes d'urgence	9 289	610	9 899	1 229	8 670
Vaccination	5 103	1 729	6 832	4 252	2 580
Programmes multinationaux	101 699	393 777	495 476	215 065	280 411
Centre international pour le développement de l'enfant (Centre Innocenti)	7 910	7 682	15 592	7 223	8 369
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants		(3)	(3)		(3)
Total, assistance mondiale	124 001	419 921	543 922	238 035	305 887
Total, assistance au titre des programmes	928 222	2 569 047	3 497 269	1 993 731	1 503 538

État VII.3

État des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 : fonds de secours d'urgence et de relèvement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Afrique					
Angola	3 329	5 711	9 040	8 385	655
Bénin	923	1 734	2 657	1 708	949
Botswana	(51)	100	49	49	
Burkina Faso	(62)	6 332	6 270	3 235	3 035
Burundi	2 479	20 648	23 127	19 971	3 156
Cameroun	57		57	57	
Comores	116	698	814	789	25
Congo	1 432	2 450	3 882	2 280	1 602
Côte d'Ivoire	1 397	10 995	12 392	10 673	1 719
Érythrée	2 657	23 155	25 812	21 271	4 541
Éthiopie	4 093	34 396	38 489	32 071	6 418
Gambie	105	109	214	127	87
Ghana	27	1 496	1 523	865	658
Guinée	9	5 827	5 836	4 687	1 149
Guinée-Bissau	550	958	1 508	1 408	100
Kenya	590	17 062	17 652	15 008	2 644
Lesotho	102	2 616	2 718	1 089	1 629
Libéria	9 771	24 320	34 091	26 383	7 708
Madagascar	176	6 232	6 408	5 804	604
Malawi	8 907	1 553	10 460	10 215	245
Mali	621	2 626	3 247	2 170	1 077
Mauritanie	314	3 361	3 675	2 761	914
Mozambique	1 060	6 593	7 653	7 428	225
Namibie	356	(225)	131	119	12
Niger	3 060	14 125	17 185	12 444	4 741
Ouganda	12 368	67 833	80 201	71 206	8 995
République centrafricaine	879	10 545	11 424	9 401	2 023
République démocratique du Congo	3 357	123 517	126 874	109 174	17 700
République-Unie de Tanzanie	961	3 042	4 003	3 663	340
Rwanda	(366)	(269)	(635)	68	(703)
Sao Tomé-et-Principe	316	5	321	315	6
Sénégal	567	240	807	155	652
Sierra Leona	618	187	805	266	539
Somalie	10 315	63 638	73 953	63 731	10 222
Swaziland	172	1 240	1 412	288	1 124
Tchad	6 217	29 553	35 770	27 654	8 116
Togo		3 746	3 746	1 990	1 756
Zambie	103	611	714	847	(133)

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Zimbabwe	4 775	13 487	18 262	11 799	6 463
Coopération régionale	6 025	3 479	9 504	3 350	6 154
Total pour la région	88 325	513 721	602 051	494 904	107 147
Amérique et Caraïbes					
Argentine	(14)		(14)		(14)
Barbade	212		212		212
Bolivie	1	1 648	1 649	1 422	227
Colombie	1 730	1 028	2 758	1 930	828
Costa Rica		(2)	(2)		(2)
Cuba	1		1	(5)	6
El Salvador	1 546	41	1 587	1 866	(279)
Équateur	22	(22)			
Guatemala	3 441	187	3 628	3 193	435
Guyana	5	(4)	1	1	
Haïti	1 663	5 503	7 166	4 484	2 682
Honduras	(45)	255	210	181	29
Jamaïque	62	351	413	229	184
Mexique	869	2 110	2 979	1 331	1 648
Nicaragua	42	2 349	2 391	1 206	1 185
Pérou	6	2 912	2 918	1 427	1 491
République dominicaine	1	1 217	1 218	722	496
Venezuela (République bolivarienne du)	16	(12)	4	2	2
Coopération régionale	672	393	1 065	518	547
Total pour la région	10 230	17 951	28 181	18 507	9 677
Asie orientale et Pacifique					
Cambodge	(40)		(40)	(40)	
Chine	(3)	350	347	245	102
Îles du Pacifique		1 189	1 189	766	423
Indonésie	214 127	53 472	267 599	142 556	125 043
Malaisie	3 019	(14)	3 005	2 678	327
Mongolie	14		14		14
Myanmar	6 584	5 481	12 065	8 841	3 224
Philippines	1	4 030	4 031	3 655	376
République populaire démocratique de Corée	1 872	20 441	22 313	16 984	5 329
Thaïlande	15 869	(10)	15 859	12 705	3 154
Timor-Leste	315	6 911	7 226	5 598	1 628
Viet Nam	137		137	94	43
Coopération régionale	4 163	(253)	3 910	2 636	1 274
Total pour la région	246 058	91 597	337 655	196 718	140 937

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Asie méridionale					
Afghanistan	5 059	14 719	19 778	17 400	2 378
Bangladesh	2 704	15 296	18 000	7 114	10 886
Inde	17 550	4 129	21 679	19 762	1 917
Maldives	31 694	3 892	35 586	29 901	5 685
Népal		9 580	9 580	5 282	4 298
Pakistan	46 328	104 983	151 311	114 113	37 198
Sri Lanka	120 823	21 836	142 659	90 738	51 921
Coopération régionale	3 270	(332)	2 938	2 272	666
Total pour la région	227 428	174 101	401 531	286 582	114 941
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Algérie	15	332	347	237	110
Djibouti	37	3 038	3 075	2 696	379
Égypte		20	20		20
Enfants et mère palestiniens	11 998	29 000	40 998	28 549	12 449
Iran (République islamique d')	7 417	(364)	7 053	7 231	(178)
Iraq	7 173	2 408	9 581	11 535	(1 954)
Jordanie	(21)	3 895	3 874	131	3 743
Koweït	30		30		30
Liban	(9)	34 906	34 897	24 531	10 366
Maroc	72	(4)	68	67	1
République arabe syrienne	(66)	12 585	12 519	800	11 719
Soudan	64 977	224 553	289 530	258 932	30 598
Yémen	746	506	1 252	1 163	89
Coopération régionale	10 944	742	11 686	5 990	5 696
Total pour la région	103 313	311 611	414 930	341 862	73 061
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Albanie	207	(155)	52		52
Bélarus	2	(2)			
Bosnie-Herzégovine	736	(146)	590		590
Croatie	221	(2)	219		219
Ex-République yougoslave de Macédoine	42	(14)	28		28
Fédération de Russie	958	7 811	8 769	9 828	(1 059)
Géorgie	285	(25)	260	230	30
Kosovo (Serbie-et-Monténégro)	(1 061)	(70)	(1 131)	288	(1 419)
Roumanie	6		6		6
Serbie-et-Monténégro	403	(184)	219	(662)	881
Tadjikistan	109	265	374	319	55
Turquie	30	(82)	(52)		(52)
Ukraine	15	(14)	1		1
Coopération régionale	3 155	(193)	2 962	(1)	2 961
Total pour la région	5 112	7 181	12 301	10 002	2 291

	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1^{er} janv. 2006</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 déc. 2007</i>
Assistance mondiale					
Fonds pour les programmes d'urgence	22 748	528	23 276	1 755	21 521
Programmes multinationaux	18 769	(7 173)	11 596	14 851	(3 255)
Total, assistance mondiale	41 517	(6 645)	34 872	16 606	18 266
Total, assistance au titre des programmes	721 983	1 109 54	1 831 524	1 365 181	466 342

Tableau 1

Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Ressources ordinaires			Autres ressources						
				Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			Total
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal				Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	
			Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	
Pays										
Afghanistan				600		600				600
Afrique du Sud	32		32		173	173	510		510	715
Albanie	1		1		31	31				32
Algérie	48		48		46	46				94
Allemagne	11 720		11 720	6 501	63 814	70 315	3 032	61 015	64 048	146 083
Andorre	38		38	501	1 638	2 139	61	102	163	2 340
Angola				10		10				10
Arabie saoudite	1 000		1 000	500	1 187	1 687	475	3 715	4 190	6 877
Argentine					6 737	6 737				6 737
Arménie	5		5		64	64				69
Australie	12 568		12 568	48 330	6 861	55 191	31 810	1 838	33 648	101 407
Autriche	3 320		3 320	3 954	925	4 879	1 454	650	2 104	10 303
Azerbaïdjan	19		19	329		329				348
Bahreïn							1 000		1 000	1 000
Bangladesh	69		69		26	26		5	5	100
Barbade	8		8							8
Bélarus	10		10							
Belgique	7 628		7 628	12 131	4 542	16 673	8 489	3 554	12 043	36 344
Belize	112		112							112
Bhoutan	29		29							29
Bolivie	125		125	225	140	365		381	381	871
Botswana					243	243				243
Brésil				585	14 255	14 840		13	13	14 853
Brunéi Darussalam	40		40							40
Bulgarie	7		7		4	4				11
Burkina Faso	11		11					9	9	20
Burundi	1		1							1

Donateur	Ressources ordinaires				Autres ressources						
					Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Total
Cameroun						148	148				148
Canada	27 790			27 790	165 817	8 002	173 819	35 761	5 372	41 133	242 742
Chili	154		(14)	140	84	1 246	1 330		5	5	1 475
Chine	2 433			2 433		3 458	3 458		5	5	5 896
Chypre	23			23							23
Colombie	832			832	364	4 175	4 539				5 371
Costa Rica	42		(42)	0							
Côte d'Ivoire						120	120				120
Croatie	51			51		1 582	1 582				1 633
Cuba	20			20							20
Danemark	63 341			63 341	19 475	4 278	23 753	20 308	1 570	21 877	108 971
Djibouti	1			1	414		414				415
Égypte						646	646		11	11	657
Émirats arabes unis	200			200	5 520		5 520		134	134	5 854
Équateur						2 028	2 028				2 028
Espagne	24 524			24 524	77 748	21 113	98 861	28 602	7 134	35 736	159 121
Estonie	64			64	17		17	49	18	67	148
États-Unis d'Amérique	251 460		(28 625)	222 835	182 262	75 577	257 839	104 081	30 738	134 819	615 493
Éthiopie	100			100							100
Ex-République yougoslave de Macédoine	6			6							6
Fédération de Russie	2 000			2 000		941	941		38	38	2 979
Fidji					65		65				65
Finlande	35 660			35 660	6 676	5 098	11 774	8 706	985	9 691	57 125
France	34 610			34 610	3 349	29 146	32 495	3 681	11 602	15 283	82 388
Gabon					204	815	1 019				1 019
Géorgie	4			4							4
Ghana	20			20							20
Grèce	700			700	152	81	233		1 911	1 911	2 844
Grenade	2			2							2
Guinée					550		550				550
Guinée-Bissau					50		50				50

Donateur	Autres ressources										Total
	Ressources ordinaires				Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	
Guyana	32			32							32
Honduras	63			63	200		200				263
Hong Kong (Chine)						5 261	5 261		3 248	3 248	8 509
Hongrie	152			152		700	700		27	27	879
Inde	1 783			1 783	4 829	2 179	7 008		6	6	8 797
Indonésie	200			200	1 224	1 771	2 995		926	926	4 121
Iran (République islamique d')	54			54		429	429		4	4	487
Irlande	32 226			32 226	6 205	2 046	8 251	25 102	800	25 902	66 379
Islande	1 033			1 033	693	4 107	4 800	322		322	6 155
Israël	120			120					10	10	130
Italie	16 129			16 129	26 237	23 097	49 334	10 806	15 628	26 434	91 897
Jamaïque	81		(81)	0							
Japon	37 191			37 191	175 302	23 579	198 881	50 077	11 370	61 447	297 519
Kazakhstan	70			70							70
Kenya						903	903				903
Koweït	1 200			1 200							1 200
Lettonie					21		21		23	23	44
Liban	5			5		266	266		30	30	301
Liechtenstein	32			32	125		125	85		85	242
Lituanie					98	24	122		21	21	143
Luxembourg	3 276			3 276	14 663	1 915	16 578	1 401	152	1 553	21 407
Madagascar	1			1	591	19	610				611
Malaisie	168			168		154	154		6	6	328
Mali	18			18							18
Maroc	168			168	366	87	453				621
Maurice	10			10							10
Mexique	428			428		7 195	7 195		1 053	1 053	8 676
Moldova	7			7	287		287				294
Monaco	40			40	71		71	44		44	155
Mongolie	22			22	509	10	519				541
Mozambique	4			4							4
Myanmar	4		(3)	1							1

Donateur	Ressources ordinaires			Autres ressources							Total
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
					Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	
Namibie	2			2		1	1				3
Népal	15			15							15
Nicaragua	6			6		3	3				9
Niger					60		60				60
Nigéria						801	801				801
Norvège	106 800			106 800	229 959	3 958	233 917	39 407	100	39 507	380 224
Nouvelle-Zélande	6 112			6 112	3 207	1 525	4 732	1 840	283	2 123	12 967
Oman					1 550	102	1 652		19	19	1 671
Ouzbékistan	1			1							1
Pakistan	200		(134)	66		20	20		27	27	113
Panama	54			54	300	316	616		1	1	671
Paraguay						9	9				9
Pays-Bas	74 632			74 632	169 698	25 559	195 257	61 649	10 537	72 186	342 075
Pérou						401	401		15	15	416
Philippines	112		(43)	69		1 756	1 756		8	8	1 833
Pologne	300			300		1 367	1 367		69	69	1 736
Portugal	367			367	118	3 185	3 303	359	1 652	2 011	5 681
Qatar	150			150			0	500		500	650
République arabe syrienne						8	8				8
République de Corée	5 000			5 000	570	5 062	5 632	6 729	900	7 629	18 261
République démocratique populaire lao	5			5							5
République dominicaine						21	21				21
République tchèque	371			371	100	1 194	1 294	256		256	1 921
Roumanie	181			181		1 987	1 987				2 168
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	77 888			77 888	252 290	45 585	297 875	50 659	13 386	64 045	439 808
Saint-Marin					15	101	116				116
Samoa	1			1							1
Sénégal					96		96				96
Serbie						327	327				327
Sierra Leone					802		802				802

Donateur	Ressources ordinaires				Autres ressources						
					Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Total
Singapour	100			100			0	50		50	150
Slovaquie	25			25		283	283				308
Slovénie	56			56		755	755	53	672	725	1 536
Sri Lanka	46			46						0	46
Suède	125 439			125 439	120 315	18 680	138 995	67 034	4 375	71 409	335 843
Suisse	29 154			29 154	4 897	10 988	15 885	2 186	2 393	4 579	49 618
Thaïlande	408		(123)	285		5 801	5 801		6	6	6 092
Trinité-et-Tobago	21			21							21
Tunisie	85		(21)	64		15	15				79
Turkménistan	2			2							2
Turquie	260			260		1 638	1 638	100	139	239	2 137
Ukraine						5	5				5
Uruguay						811	811				811
Venezuela (République bolivarienne du)	144			144		1 483	1 483				1 627
Viet Nam	27			27							27
Yémen	20			20							20
Total partiel, pays	1 003 329		(29 086)	974 243	1 551 811	466 629	2 018 440	566 678	198 691	765 369	3 758 052
Ajustements (recettes) afférents à des exercices antérieurs	372	8 136		8 508	(7 900)	(6 751)	(14 651)	(3 819)	(910)	(4 729)	(10 872)
Remboursement de contributions					(5 435)	(287)	(5 722)	(6 540)		(6 540)	(12 262)
Total, pays	1 003 701	8 136	(29 086)	982 751	1 538 476	459 591	1 998 067	556 319	197 781	754 100	3 734 918
Organismes intergouvernementaux											
Banque africaine de développement								500		500	500
Banque de développement du Conseil de l'Europe					90		90				90
Commission européenne					154 473		154 473	8 927		8 927	163 400
Fonds de l'OPEP					5 300		5 300				5 300
Office humanitaire de la Commission européenne					16 828		16 828	60 407		60 407	77 235

Donateur	Autres ressources										
	Ressources ordinaires				Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouver- nements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Total
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe					13		13				13
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies					390		390	350		350	740
Total partiel, organismes intergouvernementaux					177 094		177 094	70 184		70 184	247 278
Ajustements (recettes) afférents à des exercices antérieurs					4 839		4 839	911		911	5 750
Remboursement de contributions					(1 255)		(1 255)	(1 440)		(1 440)	(2 695)
Total, organismes intergouvernementaux					180 678		180 678	69 655		69 655	250 333
Total, gouvernements et organismes intergouvernementaux	1 003 701	8 136	(29 086)	982 751	1 719 154	459 591	2 178 745	625 974	197 781	823 755	3 985 251
Organisations non gouvernementales											
Afrique du Sud		1		1							1
Allemagne						15	15		22	22	37
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination						49 215	49 215				49 215
Bahamas						1 744	1 744				1 744
Bangladesh		2		2							2
Barbade		1		1							1
Bélarus		1		1							1
Canada						22 000	22 000				22 000
Costa Rica		1		1							1
Émirats arabes unis						255	255		1 002	1 002	1 257
États-Unis d'Amérique						105 396	105 396		1 070	1 070	106 466
Éthiopie		3		3							3

Donateur	Ressources ordinaires				Autres ressources							Total
					Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement				
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel		
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge						127	127					127
France						148	148					148
Hong Kong (Chine)									125	125		125
Îles Caïmanes		9		9								9
Jamaïque		2		2								2
Japon		798		798		1 061	1 061					1 859
NetAID Foundation									1	1		1
Pakistan												
Pays-Bas						220	220					220
Rotary International						11 818	11 818					11 818
Roumanie						64	64					64
Suisse		8		8		25 635	25 635					25 643
Thaïlande		19		19								19
Tunisie		22		22								22
Total partiel, organisations non gouvernementales		867		867		217 698	217 698		2 220	2 220		220 785
Ajustements (recettes) afférents à des exercices antérieurs						(201)	(201)		(75)	(75)		(276)
Remboursement de contributions						(2 502)	(2 502)					(2 502)
Total, organisations non gouvernementales		867		867		214 995	214 995		2 145	2 145		218 007
Total, gouvernements, organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales	1 003 701	9 003	(29 086)	983 618	1 719 154	674 586	2 393 740	625 974	199 926	825 900	4 203 258	

Donateur	Ressources ordinaires				Autres ressources							Total
					Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement				
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel		
Mécanismes interorganisations												
Banque mondiale						2 769	2 769		8 656	8 656	11 425	
Bureau de coordination des affaires humanitaires									155 827	155 827	155 827	
Département des opérations de maintien de la paix						80	80				80	
Fonds des Nations Unies pour la population						7 098	7 098		32	32	7 130	
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine						3 249	3 249		2 014	2 014	5 263	
Groupe des Nations Unies pour le développement						60 981	60 981				60 981	
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés						250	250				250	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture						35	35				35	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture						1 751	1 751				1 751	
Organisation mondiale de la Santé						2 832	2 832		5 241	5 241	8 073	
Programme alimentaire mondial						73	73				73	
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida						15 400	15 400		38	38	15 438	
Programme des Nations Unies pour le développement						11 399	11 399		127 548	127 548	138 947	
Programmes conjoints menés avec d'autres organismes des Nations Unies						3 419	3 419		4 527	4 527	7 946	
Total partiel, mécanismes interorganisations						109 336	109 336		303 883	303 883	413 219	

Donateur	Autres ressources										
	Ressources ordinaires				Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Versement au budget d'appui biennal	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouvernementaux	Sources non gouvernementales	Total partiel	Total
Ajustements (recettes) afférents à des exercices antérieurs						(10)	(10)				(10)
Remboursement de contributions						(401)	(401)		(752)	(752)	(1 153)
Total, mécanismes interorganisations					108 925	108 925		303 131	303 131		412 056
Total général	1 003 701	9 003	(29 086)	983 618	1 719 154	783 511	2 502 665	625 974	503 057	1 129 031	4 615 314
Récapitulation											
Comités nationaux				8 136			459 591			197 781	665 508
Gouvernements				974 615			1 538 476			556 319	3 069 410
Mécanismes interorganisations							108 925			303 131	412 056
Organisations non gouvernementales				867			214 995			2 145	218 007
Organismes intergouvernementaux							180 678			69 655	250 333
Total général				983 618			2 502 665			1 129 031	4 615 314
Contributions reçues en espèces											4 590 600
Contributions reçues en nature											24 714
Total des contributions											4 615 314

Tableau 2
**Sommes à recevoir au 31 décembre 2007 au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires
et des secours d'urgence et du relèvement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouver- nementales	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	
Gouvernements										
Allemagne				10		10				10
Andorre				7		7				7
Australie				1 710		1 710	5 966		5 966	7 676
Autriche				32		32				32
Azerbaïdjan	10		10							10
Belgique				384		384	359		359	743
Bhoutan	30		30							30
Burundi	1		1							1
Canada				5 920		5 920	2 589		2 589	8 509
Danemark				10 659		10 659				10 659
Djibouti	2		2							2
Émirats arabes unis							49		49	49
Espagne				3 498		3 498	8 595		8 595	12 093
États-Unis d'Amérique				46 139		46 139	46 859		46 859	92 998
France				6		6	584		584	590
Gabon				111		111				111
Grèce	123		123	73		73				196
Irlande				251		251				251
Italie				2 635		2 635				2 635
Kazakhstan	50		50							50
Luxembourg				755		755	729		729	1 484
Madagascar	1		1							1
Maroc	5		5							5

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouver- nementales	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	
Monaco	40		40							40
Mongolie				127		127				127
Népal	15		15							15
Norvège				4 494		4 494	107		107	4 601
Nouvelle-Zélande				20		20				20
Pays-Bas				3 284		3 284	56		56	3 340
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				19 563		19 563	2 353		2 353	21 916
République arabe syrienne	6		6							6
Samoa	1		1							1
Suède				5 509		5 509				5 509
Suisse				25		25				25
Viet Nam	20		20							20
Total partiel, gouvernements	304		304	105 212		105 212	68 246		68 246	173 762
Organismes intergouvernementaux										
Commission européenne				60 364		60 364	2 879		2 879	63 243
Fonds de l'OPEP				3 221		3 221				3 221
Office humanitaire de la Commission européenne				83		83	8 498		8 498	8 581
Total partiel, organismes intergouvernementaux				63 668		63 668	11 377		11 377	75 045
Organisations non gouvernementales										
Initiative micronutriments					1 238	1 238				1 238
Rotary international					991	991				991
Total partiel, organisations non gouvernementales					2 229	2 229				2 229

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organismes intergouver- nementaux	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouver- nementales	Sources non gouverne- mentales	Total partiel	
Mécanismes interorganisations										
ONU (Secrétariat)					77	77				77
Total partiel, mécanismes interorganisations					77	77				77
Ajustements										
Ajustements divers			175							175
Total partiel, ajustements divers			175							175
Total général	304		479	168 880	2 306	171 186	79 623		79 623	251 288
Récapitulation										
Gouvernements			304			105 212			68 246	173 762
Organismes intergouvernementaux						63 668			11 377	75 045
Organisations non gouvernementales						2 229				2 229
Mécanismes interorganisations						77				77
Ajustements divers			175							175
Total général			479			171 186			79 623	251 288

Tableau 3
**Fonds d'affectation spéciale, montants reçus, décaissements et soldes
pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Montants reçus et ajustements</i>	<i>Montants décaissés</i>	<i>Soldes au 31 décembre 2007</i>
Gouvernements et autres entités				
Services d'achats	119 878	971 121	854 102	236 897
Services d'achats pour le compte de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	113 595	286 266	406 088	(6 227)
Administrateurs auxiliaires	12 891	26 463	22 614	16 740
Autres fonds d'affectation spéciale	71 780	248 001	276 291	43 490
Total partiel	318 144	1 531 851	1 559 095	290 900
Système des Nations Unies				
Organisation internationale du Travail	2	(2)		
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	19			19
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	23		23	
Fonds des Nations Unies pour la population	121	1 983	1 675	429
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		14	13	1
Programme des Nations Unies pour le développement	12 400	12 692	21 437	3 655
Banque mondiale		214	214	
Programme alimentaire mondial	43	321	348	16
Organisation mondiale de la Santé	433	25 167	18 948	6 652
Autres	707	936	1 412	231
Activités de service partagées avec d'autres organismes des Nations Unies		1 994	1 640	354
Programmes conjoints menés avec d'autres organismes des Nations Unies		27 289	24 918	2 371
Total partiel	13 748	70 608	70 628	13 728
Solde (montant net)	331 892	1 602 459	1 629 723	304 628
Montant à recevoir pour les fonds d'affectation spéciale	4 693			9 942
Solde (montant brut)	336 585			314 570

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Présentation des objectifs et des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a donné pour mission à l'UNICEF de plaider la cause des droits des enfants, de contribuer à satisfaire leurs besoins élémentaires et de faciliter leur épanouissement. Le Fonds mobilise volonté politique et ressources matérielles afin d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à faire passer les enfants d'abord et à renforcer leurs capacités de mettre au point des politiques appropriées et de proposer des services aux enfants et à leur famille.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Normes comptables

2. Les états financiers sont établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, ainsi qu'aux normes comptables du système des Nations Unies.

3. Conformément à l'objectif d'harmonisation de la présentation des comptes des organismes des Nations Unies, les états financiers suivent maintenant les modèles convenus par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Exercice budgétaire

4. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, les comptes sont tenus sur la base d'un exercice biennal.

Unité de compte

5. L'unité de compte est le dollar des États-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU.

Comptabilisation des opérations exprimées en monnaies nationales

6. Les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses. Conformément à la décision 1990/28 du Conseil d'administration de l'UNICEF, les gains ou pertes de change sur le montant des contributions annoncées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés comme majoration ou diminution de ces contributions.

Recettes

7. Les recettes comprennent les ressources ordinaires, les fonds supplémentaires et les fonds destinés aux secours d'urgence et au relèvement. Les ressources ordinaires comprennent les contributions volontaires annuelles des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, les recettes nettes de la Division du secteur privé, les contributions non affectées recueillies auprès du public et d'autres recettes. Les fonds supplémentaires sont des contributions volontaires versées à l'UNICEF à des fins spéciales par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, dans le cadre des programmes approuvés par le Conseil d'administration. Les fonds destinés aux secours d'urgence et au relèvement correspondent aux contributions versées pour des opérations d'urgence.

8. Les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les contributions annoncées et reçues pour les exercices futurs à des fins spécifiées par les donateurs sont considérées comme recettes différées et sont comptabilisées comme « reçues d'avance ».

9. Les contributions reçues des comités nationaux sont comptabilisées comme recettes sur la base des encaissements, à l'exception des contributions aux fonds supplémentaires et aux secours d'urgence et au relèvement, qui peuvent être comptabilisées dès que l'annonce de contribution faite par un comité national est considérée comme valable. Une annonce de contribution est jugée valable lorsque des fonds ont été recueillis et que le Comité national s'est engagé à les verser à l'UNICEF en annonçant une contribution.

10. L'état des recettes et des dépenses ne comprend pas les recettes des fonds d'affectation spéciale ni les décaissements effectués par ces fonds.

11. Toutes les autres recettes perçues par l'UNICEF sont comptabilisées comme recettes accessoires, parmi les ressources ordinaires.

12. Les contributions en nature sont évaluées par l'Administration, en fonction des coûts que le Fonds supporterait normalement pour des articles analogues.

13. Les dons en nature gérés par l'UNICEF pour le compte de tiers ne figurent pas dans les comptes de l'UNICEF, bien qu'ils soient gérés par les services administratifs du Fonds.

Dépenses

14. Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité en droits constatés, excepté celles relatives aux rémunérations et prestations versées au personnel, qui sont comptabilisées uniquement sur la base des sommes effectivement décaissées.

15. Les charges comptabilisées d'avance comprennent les dépenses qui, normalement, ne sont pas imputables au budget de l'exercice en cours et qui seront inscrites comme dépenses au budget d'un exercice ultérieur.

16. Il n'est pas constitué de provision pour couvrir les prestations dues à la cessation de service du personnel temporaire recruté au moyen de contrats de durée

déterminée, des fonctionnaires en détachement, des administrateurs auxiliaires ou des fonctionnaires qui n'émargent pas au budget de l'UNICEF. Il n'est pas non plus constitué de provision au titre des éventualités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des fonds étant alloués à cette fin dans le budget.

Disponibilités

17. Tous les fonds reçus sont déposés sur des comptes bancaires ouverts au nom de l'UNICEF, y compris les fonds versés au titre des fonds d'affectation spéciale, et comptabilisés comme disponibilités.

Stocks

18. Les fournitures destinées à l'exécution des programmes et stockées dans les entrepôts de la Division des approvisionnements de l'UNICEF sont comptabilisées au coût moyen. Tous les frais de transport des fournitures jusqu'à l'entrepôt sont considérés comme faisant partie du coût moyen. Les marchandises en transit sont évaluées au coût effectif.

Immobilisations

19. Les immobilisations comprennent des bâtiments et des logements pour le personnel. Elles sont comptabilisées au prix d'achat.

Consolidation

20. Le rapport financier et les états financiers présentent les recettes d'exploitation nettes et l'actif et le passif de la Division du secteur privé. Les opérations interservices entre l'UNICEF et la Division sont éliminées en consolidation.

Biens durables

21. Le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas compris dans les actifs de l'organisation. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'exercice au cours duquel elles ont été effectuées.

Division du secteur privé

Normes comptables

22. Les comptes de la Division du secteur privé sont établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, ainsi qu'au supplément spécial concernant l'opération Cartes de vœux.

Comptabilisation des opérations exprimées en monnaies nationales

23. Le produit des ventes est comptabilisé en monnaie locale lors de l'établissement des rapports financiers annuels. Il est converti en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre.

Provisions pour créances douteuses

24. Conformément aux principes comptables appliqués par la Division, une provision peut être constituée pour couvrir des créances jugées douteuses.

Stocks

25. Les stocks d'articles en cours de fabrication et de produits finis sont évalués au coût standard, tandis que les matières premières sont évaluées au coût moyen mobile. Les cartes et les produits datés invendus à la fin de la première année de la campagne et tous les autres produits en stock à la fin de la deuxième année de la campagne sont passés par profits et pertes. Dans ce cas ou en cas de report, les produits sont évalués au coût complet. Le matériel publicitaire et les supports promotionnels produits au cours de l'année mais destinés aux campagnes suivantes sont comptabilisés dans les stocks au coût standard.

Immobilisations

26. Les biens d'un coût égal ou supérieur à 100 000 dollars sont portés en immobilisations et amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

Passif

27. Les charges à payer sont comptabilisées dans les comptes de la Division conformément aux normes comptables reconnues et les procédures de séparation des exercices pertinentes appliquées de la même manière d'un exercice à l'autre.

Recettes

28. Le produit brut des ventes de cartes et autres marchandises est comptabilisé en monnaie locale sur la base des relevés provisoires de ventes reçus des partenaires à la fin de l'année. Il est converti en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre. Le produit est ajusté l'année suivante, une fois reçu le relevé définitif. À la fin de l'année, si un partenaire n'a pas transmis son relevé provisoire des ventes, le produit brut est calculé à partir du rapport moyen entre ventes annuelles et livraisons de l'année considérée.

29. Les recettes provenant des collectes de fonds privés ainsi que les dépenses connexes sont inscrites sur des lignes distinctes dans les comptes de la Division. Le produit net de la collecte de fonds dans le secteur privé déclaré par les comités nationaux est comptabilisé sur la base des rapports qu'ils ont présentés à la fin de l'année, tandis que celui des fonds privés collecté par les bureaux extérieurs est comptabilisé au versement des fonds.

Note 3**Versements au budget d'appui biennal**

30. Une partie des recettes est versée au budget d'appui biennal au titre de l'harmonisation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005
Contributions des gouvernements aux dépenses locales	462	346
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	28 624	23 831
Total	29 086	24 177

Note 4**Recettes de la Division du secteur privé**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007	Total	2004-2005
Recettes				
Produit brut des ventes	146 966	156 222	303 188	307 163
Collecte de fonds privés	351 595	359 762	711 357	529 341
Autres recettes	18 110	22 620	40 730	25 239
Total	516 671	538 604	1 055 275	861 743
Total des dépenses	124 118	147 588	271 706	282 053
Recettes nettes	392 553	391 016	783 569	579 690

Note 5**Recettes accessoires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005
Règlement d'engagements budgétaires d'exercices antérieurs	19 530	17 766
Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire ou vétuste	2 754	2 022
Commissions pour des services d'achat	23 402	12 689
Gains et pertes de change	10 113	15 183
Divers	23 068	12 222
Total	78 867	59 882

Note 6**Sommes passées par profits et pertes et ajustements
au titre d'exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Fonds supplé- mentaires</i>	<i>Secours d'urgence et relèvement</i>	<i>Total 2006-2007</i>	<i>Total 2004-2005</i>
Contributions irrécouvrables	120	12 045	7 314	19 479	8 119
Passation de stocks par profits et pertes et autres annulations	1 500			1 500	4 347
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	611			611	
Total	2 231	12 045	7 314	21 590	12 466

Note 7**Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Fonds reçus</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Solde au 31 décembre 2007</i>
Réserve pour les services d'achats	2 000			2 000
Réserve pour assurance	115			115
Réserve pour les immobilisations	26 966	160		27 126
Réserve pour assurance maladie après la cessation de service	60 000	90 000		150 000
Réserve pour les prestations dues à la cessation de service		38 999	20 720	18 279
Total	89 081	129 159	20 720	197 520

Réserve pour les services d'achats

31. Le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve pour les services d'achats, d'un montant de 2 millions de dollars. Il n'y a pas eu de changement dans la réserve au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

32. Les recettes et les dépenses correspondant aux services d'achats ont été les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>
Fonds reçus	44 261	28 710
Dépenses de personnel et charges connexes	20 859	16 021
Virement aux recettes accessoires	23 402	12 689

Réserve pour assurance

33. Le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'une réserve pour l'assurance de 200 000 dollars afin de couvrir les pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes de l'UNICEF non couvertes par une police souscrite auprès d'une société d'assurances. En 1987, l'UNICEF a constitué une réserve de 100 000 dollars pour assurer lui-même ses biens. Il n'y a pas eu de changements dans la réserve au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Réserve pour les immobilisations

34. Le Conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds de réserve devant permettre d'améliorer le contrôle des acquisitions futures d'immobilisations par l'UNICEF, principalement des immeubles de bureaux et des logements pour le personnel sur le terrain.

Réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service

35. En 2003, le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve capitalisée pour l'assurance maladie après la cessation de service, avec une première dotation de 30 millions de dollars provenant des ressources ordinaires. Le montant de la réserve a été augmenté de 90 millions de dollars au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007. Les dépenses consacrées aux retraités sont actuellement imputées sur les crédits budgétaires des exercices au cours desquels les versements seront effectués.

Réserve pour les prestations dues à la cessation de service

36. En 2006, le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve pour les prestations dues à la cessation de service, y compris les indemnités de licenciement, avec une première dotation de 10 millions de dollars provenant des ressources ordinaires. Cette réserve sera alimentée chaque année par le montant total net des contributions diminué des versements effectués. La réserve a augmenté de 8,3 millions de dollars au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007.

Note 8**Disponibilités et dépôts à terme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Dépôts à terme	2 100 992	2 125 318
Dépôts à vue – convertibles	116 130	61 636
Dépôts à vue – non convertibles	12 707	7 557
Total	2 229 829	2 194 511

Note 9

Placements

37. Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'organisation pour produire des recettes. Les placements sont comptabilisés à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission amortie. Au 31 décembre 2007, 445 millions de dollars étaient placés dans des valeurs à revenu fixe.

38. Au 31 décembre 2007, la valeur des placements s'élevait à 446 millions de dollars. La valeur des instruments financiers peut fluctuer pendant la période d'investissement sans affecter le montant dû à l'UNICEF à la date d'échéance.

Note 10

Ventilation chronologique des contributions à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Antérieures à 2005</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Total au 31 déc. 2007</i>	<i>Total au 31 déc. 2005</i>
Contributions à recevoir	5 867	2 768	24 612	218 041	251 288	187 049

Note 11

Provision pour contributions à recevoir non recouvrables

39. Conformément à la recommandation des vérificateurs externes des comptes (A/51/5/Add.2, par. 37), une provision de 5 millions de dollars a été constituée pour les contributions à recevoir dont le recouvrement est douteux.

Note 12

Débiteurs divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Sommes à recevoir :		
De comités nationaux et d'autres partenaires de la Division du secteur privé	393 074	309 692
À déduire : provisions pour créances douteuses de la Division du secteur privé	(9 348)	(7 265)
De gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'autres sources – fonds d'affectation spéciale	9 942	4 693
D'organismes des Nations Unies – autres	12 790	8 556
De gouvernements – autres	475	1 133
Des fonctionnaires	21 578	21 025
Intérêts acquis	18 258	6 640
Avances aux fournisseurs (marchandises et fret)	6 751	7 714
Dépôts et charges payées d'avance	1 054	967
Divers	2	164
Total	454 576	353 319

Note 13**Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Fournitures en stock destinées aux programmes	32 080	18 343
Matériel d'emballage en stock	332	304
Division du secteur privé		
Matières premières	3 358	2 809
Produits en cours de fabrication	33	116
Produits finis	10 276	3 970
Total	46 079	25 542

Note 14**Bâtiments stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Locaux de l'UNICEF à usage de bureaux</i>	<i>Logements de l'UNICEF</i>	Total 2007	Total 2005
Solde en début d'exercice, au 1^{er} janvier	15 194	627	15 821	13 029
Acquisitions	2 010		2 010	2 868
Amortissement	—	—	—	76
Solde en fin d'exercice, au 31 décembre	17 204	627	17 831	15 821

Note 15**Contributions reçues d'avance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	40 500	18 057
Divers	—	1
Total	40 500	18 058

40. Outre les contributions reçues d'avance, des contributions d'un montant de 464 millions de dollars ont été annoncées pour les années à venir.

Note 16**Engagements non réglés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Comptes des programmes	252 170	265 844
Budget d'administration	21 554	17 883
Total	273 724	283 727

Note 17**Comptes créditeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Sommes dues :		
Aux organismes des Nations Unies	26 699	18 831
Au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires		3 621
Fournitures, services et fret	71 381	65 954
Créditeurs divers	25 365	12 467
Total	123 445	100 873

Note 18**Fonds d'affectation spéciale**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Solde (montant net)	304 628	331 892
Montants à recevoir pour les fonds d'affectation spéciale	9 942	4 693
Solde (montant brut)	314 570	336 585

Note 19**Plan d'assurance maladie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2004-2005
Solde en début d'exercice	39 569	31 450
Primes	23 833	17 921
Dépenses	16 380	9 802
Solde en fin d'exercice	47 022	39 569

41. Le Plan d'assurance médicale est un régime d'assurance soins médicaux et dentaires offert par l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF, dans certains lieux d'affectation, aux agents des services généraux recrutés sur le plan local et aux administrateurs recrutés sur le plan national, et aux anciens fonctionnaires ainsi qu'aux membres de leur famille qui y ont droit. Les fonctionnaires et leur organisation se répartissent le coût des primes. Le solde représente la différence entre les primes et les dépenses.

Note 20

Charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

42. Afin de se faire une idée de l'ordre de grandeur, sur le plan financier, des charges auxquelles il pourrait être appelé à faire face au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'UNICEF a engagé un actuaire-conseil et l'a chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 des prestations de l'assurance maladie après le départ à la retraite.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur actuelle des prestations futures au 31 décembre 2005</i>	<i>Montant à provisionner au 31 décembre 2005</i>
Charge brute	589 213	368 946
À déduire : cotisations des retraités	121 769	76 566
Total	467 444	292 380

43. Le rapport de l'actuaire-conseil chargé de mettre à jour l'évaluation au 30 juin 2007 n'était pas disponible au moment de la publication des présents états financiers. Cependant les éléments préliminaires fournis par cet expert indiquent que l'obligation financière supportée par l'UNICEF a considérablement augmenté et que le montant à provisionner au 30 juin 2007 s'élève à 482,7 millions de dollars.

44. Les données susmentionnées concernant la valeur actuelle des prestations futures représentent les valeurs actualisées (déduction faite des cotisations des retraités) de toutes les prestations à verser plus tard à tous les retraités actuels et à tous les employés en activité appelés à prendre leur retraite à l'avenir, ou, en termes actuariels, le montant escompté des prestations dues après le départ à la retraite.

45. Les charges à payer au titre des prestations futures représentent la part de la valeur actualisée des prestations acquise entre la date de recrutement du fonctionnaire et la date d'évaluation. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont acquises lorsqu'ils atteignent la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs droits à prestations. Autrement dit, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après le départ à la retraite, la valeur actualisée des prestations futures et les charges à payer sont de montant égal. Les charges à payer, en termes actuariels, sont désignées comme droits acquis à prestations après le départ à la retraite.

46. Au 31 décembre 2007, le solde de la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service était de 150 millions de dollars.

Note 21**Autres obligations liées à la cessation de service**

47. Au 31 décembre 2007, le montant net du passif éventuel au titre des prestations à verser aux fonctionnaires était estimé à 84 millions de dollars, se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Congés annuels accumulés	45 155	38 902
Prime de rapatriement	40 488	36 909
Total	85 643	75 811

48. En 2006, le Conseil d'administration a autorisé la création d'une réserve pour les prestations dues à la cessation de service afin de couvrir les obligations relatives à la cessation de service et aux licenciements. Le solde de la réserve s'élevait à 18 millions de dollars à la fin de 2007.

Note 22**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

49. L'UNICEF fait partie des organismes affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour offrir des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'UNICEF est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

50. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 23**Biens durables**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2005
Coût des biens durables appartenant à l' UNICEF	45 532	44 611
Coût des biens durables confiés à la garde de l'UNICEF	97 082	83 676
Total	142 614	128 287

Note 24

Liquidités

51. D'après les procédures de l'UNICEF relatives aux liquidités, il convient que les soldes en espèces convertibles des ressources ordinaires représentent en fin d'année budgétaire 10 % au moins du montant des recettes au titre des ressources ordinaires prévu pour l'année suivante.

52. Le plan financier pour 2007 prévoit que les soldes en espèces convertibles des ressources ordinaires doivent s'élever au minimum à 115 millions de dollars.

53. Pour respecter ces procédures, compte non tenu des fonds d'affectation spéciale, les soldes en espèces sont censés se répartir comme indiqué ci-après entre ressources ordinaires et autres ressources :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>
Dépôts à terme, dépôts à vue (convertibles) et placements	810 997	1 536 555
Dépôts à vue non convertibles	12 707	
Total	823 704	1 536 555

54. En 2007, l'UNICEF a atteint le montant minimum fixé pour les liquidités.

Note 25

Contributions en nature

55. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007, l'UNICEF a fourni des contributions en nature aux organisations ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2006-2007</i>	<i>Total 2004-2005</i>
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination		512
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	89	118
Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	39	57
Total	128	687

Annexe I

Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour 2006 et 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Autres ressources							
	Ressources ordinaires		Fonds supplémentaires		Secours d'urgence et relèvement		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Recettes								
Contributions volontaires								
De gouvernements	537 981	465 720	904 971	814 183	292 420	333 554	1 735 372	1 613 457
À déduire : versement au budget d'appui biennal	(15 993)	(13 093)					(15 993)	(13 093)
	521 988	452 627	904 971	814 183	292 420	333 554	1 719 379	1 600 364
De sources non gouvernementales/privées	1 167	7 836	414 441	260 145	61 083	138 843	476 691	406 824
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations			58 836	50 089	175 121	128 010	233 957	178 099
Division du secteur privé	391 016	392 553					391 016	392 553
Autres recettes								
Intérêts	139 644	122 516					139 644	122 516
Recettes accessoires	25 589	53 278					25 589	53 278
Ajustements de change	10 723	14 216					10 723	14 216
Total, recettes	1 090 127	1 043 026	1 378 248	1 124 417	528 624	600 407	2 996 999	2 767 850
Dépenses								
Assistance au titre des programmes	743 479	533 138	1 080 510	913 221	692 862	672 319	2 516 851	2 118 678
Appui aux programmes	156 243	142 314					156 243	142 314
Total, coopération au titre des programmes	899 722	675 452	1 080 510	913 221	692 862	672 319	2 673 094	2 260 992
Gestion et administration	84 362	64 602					84 362	64 602
Sécurité	9 587	11 149					9 587	11 149
Total, dépenses	993 671	751 203	1 080 510	913 221	692 862	672 319	2 767 043	2 336 743
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	96 456	291 823	297 738	211 196	(164 238)	(71 912)	229 956	431 107
Sommes passées par profits et pertes et ajustements au titre d'exercices antérieurs	1 433	798	8 971	3 074	4 605	2 709	15 009	6 581
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	95 023	291 025	288 767	208 122	(168 843)	(74 621)	214 947	424 526

	<i>Autres ressources</i>							
	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Fonds supplémentaires</i>		<i>Secours d'urgence et relèvement</i>		<i>Total</i>	
	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Solde des réserves au 1 ^{er} janvier	134 855	89 081					134 855	89 081
Dotation à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service	(60 000)	(30 000)					(60 000)	(30 000)
Dotation à la réserve pour les prestations dues à la cessation de service		(10 000)						(10 000)
Augmentation des réserves	62 665	45 774					62 665	45 774
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	798 309	547 284	860 312	652 190	629 254	703 875	2 287 875	1 903 349
Réserves et solde des fonds au 31 décembre	1 030 852	933 164	1 149 079	860 312	460 411	629 254	2 640 342	2 422 730

Annexe II

Glossaire

Affectation (Earmarked). Fait de limiter à certaines fins, en vertu d'un accord ou d'une mesure administrative, l'utilisation d'un compte ou de son équivalent en éléments d'actif.

Annonce de contribution (Pledge). Promesse de don écrite par laquelle un donateur s'engage à verser à l'UNICEF une contribution volontaire. Même subordonné à l'approbation des organes législatifs du pays concerné, un engagement écrit est considéré comme une annonce de contribution.

Biens durables (Non-expendable property). Biens et matériel imputés sur le budget des services administratifs et dont le coût unitaire est supérieur ou égal à 1 500 dollars.

Budget (Budget). Plan financier d'exécution des activités prévues pour une période donnée. Le terme « budget » s'applique aux dépenses relatives à l'appui aux programmes, à la gestion et à l'administration, au programme d'assistance de l'UNICEF, ainsi qu'aux dépenses de la Division du secteur privé. Toutefois, le Conseil d'administration approuve des ouvertures de crédits uniquement pour les dépenses d'appui aux programmes et la part des programmes multinationaux financée par prélèvement sur les ressources ordinaires.

Comptabilisation en droits constatés ou comptabilité d'exercice (Accrual basis of accounting). La comptabilisation des recettes sur la base du fait générateur consiste à les rattacher à la période au cours de laquelle elles sont dues, et non pas à celle où elles sont encaissées. La comptabilisation des dépenses sur la base du fait générateur consiste à rattacher les coûts à l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées ou les dettes sont contractées, et non pas à celui où les montants correspondants sont décaissés.

Comptes vérifiés (Accounts, audited). États financiers de l'organisation pour un exercice donné ou à une date donnée, vérifiés par les commissaires aux comptes (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies).

Contributions à des fins spéciales (Specific contributions). Les recommandations concernant les programmes dépassent souvent le montant de l'assistance qui peut être financée au moyen des ressources ordinaires. Certaines sont approuvées par le Conseil d'administration comme pouvant être financées à l'aide de contributions versées par des donateurs au titre des fonds supplémentaires ou des fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement. Lorsqu'une contribution à des fins spéciales est versée pour un programme entrant dans cette catégorie, l'autorisation d'engagement de dépenses correspondante prend effet (généralement entre deux sessions du Conseil d'administration).

Contributions à recevoir (Contributions receivable). Contributions qui ont été annoncées à l'UNICEF mais qui ne seront versées que plus tard.

Contributions volontaires (Contributions, voluntary). Contributions offertes à l'UNICEF et acceptées sans référence à un barème de quotes-parts établi par un organe délibérant des Nations Unies.

Crédits budgétaires (Budget appropriation). Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour l'appui aux programmes, les dépenses de gestion et d'administration, et l'assistance aux programmes et sur lesquelles des engagements de dépenses peuvent être imputés à concurrence du montant approuvé.

Dépenses (Expenditure). Somme des montants décaissés et des engagements valables non réglés imputés sur les crédits ouverts ou alloués pour ledit exercice.

Dépenses engagées (Obligation). Les dépenses engagées correspondent au montant des commandes et des marchés passés, des services utilisés et des autres opérations imputées sur les ressources de l'exercice en cours. Elles peuvent être soit réglées au cours de l'exercice, soit maintenues dans les livres jusqu'à leur règlement ou leur annulation.

Disponibilités (Cash holdings). Montant global de toutes les disponibilités de l'organisation : espèces (pièces et billets), chèques, soldes des comptes courants ou à vue, comptes d'épargne et dépôts productifs d'intérêts.

Disponible dans des comptes productifs d'intérêts (Cash in interest-bearing deposits). Fonds provisoirement disponibles en sus des fonds nécessaires aux besoins immédiats, placés dans des comptes de dépôt à court terme productifs d'intérêts dont ils peuvent être retirés selon les besoins.

Disponible en banque (Cash in current bank accounts). Montant total détenu dans les comptes bancaires, pour répondre aux besoins opérationnels, tel qu'il figure dans les comptes de l'UNICEF.

Disponible en transit (Cash in transit). Fonds en cours de virement d'un compte bancaire de l'UNICEF à un autre, à un moment donné.

Élément d'actif (Asset). Un élément d'actif est une ressource possédée par l'organisation ou qui lui est due en raison d'un fait passé.

Élément du passif (Liability). Engagement existant en raison d'un fait passé, dont le règlement doit en principe entraîner pour l'organisation une sortie de fonds.

Encaisse (également dénommée « petite caisse ») (Cash-on-hand/petty cash). Sommes détenues en espèces par les fonctionnaires y autorisés afin de pouvoir régler de petites sommes pour le compte de l'organisation.

Exercice financier (Financial period). Période de deux ans (« exercice biennal ») sur laquelle portent les états financiers de l'organisation.

Fonds d'affectation spéciale (Trust funds). Fonds reçus par l'UNICEF principalement pour couvrir le coût des achats de fournitures et de services effectués par l'UNICEF pour le compte de tiers. Entrent aussi dans cette catégorie les fonds offerts par des donateurs au titre du programme de formation d'administrateurs auxiliaires, ainsi que les dépenses liées aux projets financés par la Banque mondiale et à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Ces fonds ne sont pas comptabilisés dans les recettes de l'UNICEF.

Inscription au compte de profits et pertes (Write-off). Écriture de régularisation constatant la perte ou la dépréciation d'un élément d'actif.

Liquidité obligatoire (Liquidity requirement). Pour couvrir les besoins de trésorerie, les soldes en espèces convertibles des ressources ordinaires doivent représenter en fin d'exercice annuel 10 % du montant des ressources ordinaires prévu pour l'année suivante.

Monnaie locale (Local currency). Monnaie du pays ou de la région dans laquelle sont tenus les comptes financiers locaux relatifs à une activité donnée ou dans laquelle s'effectuent les opérations financières locales.

Monnaies non librement utilisables par l'UNICEF (Currencies of « restricted use » for UNICEF). Monnaies dont l'utilisation est limitée, notamment quant à leur cessibilité et à leur convertibilité, par les règlements de change ou par la volonté du donateur. En l'absence de limitations de ce genre, les monnaies sont considérées par l'UNICEF comme étant librement utilisables.

Politique de trésorerie (Liquidity policy). En raison de la nature de l'exécution des programmes et des mouvements de trésorerie de l'UNICEF, des déséquilibres à court terme peuvent se produire de temps en temps entre les décaissements et les encaissements des ressources ordinaires. La politique de trésorerie de l'UNICEF permet de compenser ces déséquilibres passagers par des prélèvements d'un montant équivalant à la moitié au plus du solde des fonds supplémentaires.

Prévisions de dépenses (Budget estimate). Montant estimatif du coût des activités proposées au titre de l'appui aux programmes, des services administratifs et de la gestion ainsi que de l'assistance aux programmes, établi pour présentation au Conseil d'administration de l'UNICEF aux fins de l'ouverture des crédits correspondants.

Prévisions révisées (Budget estimate, revised). Montants résultant de l'approbation par le Conseil d'administration d'un projet de « budget additionnel » pour ajuster le budget approuvé précédemment.

Recettes (Income). Montants en espèces ou quasi-espèces reçus ou échus au cours d'un exercice financier, qui viennent augmenter l'actif net. Les recettes de l'UNICEF sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'année en cours. Les fonds qui les composent sont classés sous trois rubriques : ressources ordinaires, fonds supplémentaires et fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement.

Recettes : fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement (Income, emergency relief and rehabilitation). Il s'agit des fonds versés à l'UNICEF par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies en réponse à des appels d'urgence.

Recettes : fonds supplémentaires (Income, supplementary funds). Contributions à des fins spéciales versées au titre des programmes approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF, venant s'ajouter aux ressources ordinaires et qui servent elles aussi à financer des programmes de l'UNICEF. Ces recettes se composent de fonds versés à l'UNICEF par des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies et affectés expressément à des fins déterminées.

Recettes : ressources ordinaires (Income, regular resources). Recettes non affectées à des fins spéciales. Y sont comprises les recettes provenant des contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de la Division du secteur privé, le produit des collectes de fonds organisées auprès du public et certaines recettes diverses ou accessoires.

Recettes comptabilisées d'avance (Income, deferred). Fonds reçus, ou contributions annoncées et enregistrées comme étant à recevoir, au titre d'exercices financiers à venir – qui ne sont donc pas portés au crédit du compte de recettes de l'exercice sur lequel porte le rapport.

Recettes diverses (Income, other). Également désignées sous le nom de recettes accessoires en ce qui concerne les ressources ordinaires. Elles sont définies dans le système des Nations Unies comme étant a) les recettes autres que la valeur des contributions obligatoires ou volontaires; et b) les autres postes de recettes qui peuvent être exclus de cette catégorie en vertu du Règlement et des règles de gestion financière de l'Organisation. À l'UNICEF, il s'agit, d'une part, des recettes autres que celles provenant des contributions volontaires et, de l'autre, des recettes nettes de la Division du secteur privé.

Règlement financier (Financial Regulations). Jusqu'au 31 décembre 1987, les comptes étaient tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités de l'UNICEF. Depuis le 1^{er} janvier 1988, les comptes sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF.

Réserve pour assurance (Reserve for insurance). Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 par le Conseil d'administration, l'UNICEF ayant décidé d'être son propre assureur pour remplacer les fournitures perdues. L'UNICEF est également doté d'une réserve pour couvrir ses risques en matière de responsabilité civile, dont le solde s'élevait au 31 décembre 2007 à 26 399 dollars.

Services d'achat (Procurement services). L'UNICEF aide les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'enfance en se chargeant, sur demande et contre remboursement, d'effectuer pour eux des achats de biens et de services. L'UNICEF ajoute au coût de ces biens et services une commission modique destinée à le défrayer des dépenses supplémentaires (administration, démarches et formalités) occasionnées par ces achats (voir Fonds d'affectation spéciale).

Solde des fonds (Fund balance). Le solde des fonds et les réserves correspondent à la différence entre l'actif et le passif de l'organisation. Il s'agit des fonds pouvant être prélevés sur les ressources ordinaires pour financer l'exécution de programmes, des fonds supplémentaires et des fonds pouvant être affectés à l'achat d'immobilisations.

Solde inutilisé (Unencumbered balance). Part du montant total du budget approuvé qui n'a pas été dépensée en fin d'année. Le solde non dépensé en fin d'exercice biennal est annulé et signalé au Conseil d'administration.

Stocks (Inventory). Valeur des fournitures et du matériel appartenant à l'organisation et destinés aux programmes, ainsi que du stock matières de la Division du secteur privé, à la fin d'un exercice financier.

Tableau (Schedule). Analyse explicative ou d'appui accompagnant les états financiers.

Taux de change (Rates of exchange). Les comptes de l'UNICEF sont tenus en dollars des États-Unis. En principe, les opérations libellées dans d'autres monnaies sont converties en dollars en appliquant les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU.

